



DIVISION
DES DROITS DES PALESTINIENS

DIXIEME SEMINAIRE DES NATIONS UNIES SUR LA QUESTION DE PALESTINE

Thème : "Les droits inaliénables du peuple palestinien"

BEIJING, 22-26 avril 1985

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. RAPPORT DU SEMINAIRE	5
II. DECLARATION LIMINAIRE PRONONCEE PAR S. EXC. M. MASSAMBA SARRE, AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, PRESIDENT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN	18
III. DECLARATION DE S. EXC. M. GENG BIAO, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONGRES NATIONAL DU PEUPLE ET PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DU CONGRES NATIONAL DU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	22
IV. MESSAGE DE S. EXC. M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES DE LA REVOLUTION PALESTINIENNE, DONT M. SHAFIQ AL-HOUT, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN, CHEF DE LA DELEGATION DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE, A DONNE LECTURE	25
V. MESSAGE DE S. EXC. M. SYED SHARIFUDDIN PIRZADA, SECRETAIRE GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE	28
VI. DOCUMENTS PRESENTES AU SEMINAIRE	
1. <u>Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine</u>	
M. IBRAHIM ABU-LUGHOD (Palestinien), professeur de sciences politiques à la North Western University, Evanston, Illinois	32
M. LIU JING (Chine), Directeur adjoint au Centre de recherche pour l'Asie occidentale et l'Afrique à l'Académie chinoise des sciences sociales	42
2. <u>La question de Palestine et l'opinion publique asiatique</u>	
M. HARDI (Indonésie), maître de conférences à la Faculté des sciences politiques de l'Université Darma Agung, Medan, et conférencier à l'Académie des affaires étrangères d'Indonésie	47
M. MICHİYUKI ISURUGI (Japon), Vice-Président des parlementaires, Ligue pour l'amitié entre le Japon et la Palestine	53
M. RON MacINTYRE (Nouvelle-Zélande), maître de conférences, Département des sciences politiques, Université de Canterbury, Christchurch (Nouvelle-Zélande)	55
	/...

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
M. GORDON McINTOSH (Australie), Président du Comité permanent du Sénat pour les affaires étrangères et la défense et <u>Whip</u> adjoint du gouvernement au Sénat d'Australie	71
M. MALIK MEHRBAN (Pakistan), Secrétaire général de la Fédération pakistanaise du travail	82
M. XU SHANNAN (Chine), attaché de recherche spécialisé dans les affaires du Moyen-Orient à l'Institut des études internationales de Beijing (Chine)	85
M. YILMAZ ALTUG (Turquie), membre du Parlement turc, membre de la Commission des affaires étrangères et membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe	90
3. <u>La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, la nécessité d'une telle conférence; les moyens d'en assurer le succès et les perspectives d'y parvenir ainsi que les avantages qui en découleraient</u>	
M. HOUSSAM AL-KHATIB (République arabe syrienne), conseiller auprès du Président du Conseil du peuple, Damas (République arabe syrienne)	93
M. PHAN ANH (Viet Nam), Président du Comité vietnamien pour la défense de la paix mondiale	102
M. EDUARDO FALEIRO (Inde), membre du Parlement et avocat auprès de la Cour suprême de l'Inde	105
M. TAJOL ROSLI MOHAMED GHAZALI (Malaisie), Secrétaire parlementaire auprès du Ministère du développement national et rural de Malaisie	112
M. KONSTANTIN GUEIVANDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques), analyste des questions politiques au journal <u>Izvestya</u> à Moscou	116
M. YU CHONGJIAN (Chine), chef du Département de l'Asie occidentale du Centre des études africaines et asiatiques à l'Université de Beijing et membre du Conseil de l'Institut chinois pour le Moyen-Orient	121
M. ZHENG WEIZHI (Chine), Directeur de l'Institut chinois d'études internationales à Beijing	125

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
VII. DECLARATIONS DE REPRESENTANTS D'ORGANISMES DES NATIONS UNIES	
Comité spécial contre l' <u>apartheid</u>	129
Conseil des Nations Unies pour la Namibie	130
Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	132
VIII. DECLARATIONS DE CLOTURE	
S. Exc. M. Qian Qichen, vice-ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine	135
M. Shafiq Al-Hout, membre du Conseil national palestinien et chef de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine	136
S. Exc. M. Massamba Sarré, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien	138
IX. LISTE DES PARTICIPANTS ET DES OBSERVATEURS	140

I. RAPPORT DU SEMINAIRE

1. Le dixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, intitulé "Les droits inaliénables du peuple palestinien", s'est tenu du 22 au 26 avril 1985 à l'hôtel de la Colline parfumée, à Beijing (République populaire de Chine), comme suite à la résolution 38/58 B de l'Assemblée générale. Il y a eu sept séances et 16 participants ont présenté des exposés sur divers aspects de la question de Palestine.

2. Le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien était représenté par une délégation composée comme suit : S. Exc. M. Massamba Sarré (Sénégal), président du Comité; S. Exc. M. Victor J. Gauci (Malte), rapporteur du Comité; S. Exc. M. Zain Azraai (Malaisie); M. Mohamed Lessir (Tunisie); M. Zehdi L. Terzi (Organisation de libération de la Palestine). M. Sarré et M. Gauci étaient respectivement président et rapporteur du Séminaire.

Déclarations liminaires

3. A la séance d'ouverture, le dixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine a entendu une allocution de S. Exc. M. Gen Biao, vice-président de la Commission permanente du Congrès national du peuple et président de la Commission des affaires étrangères du Congrès national du peuple de la République populaire de Chine, qui avait auparavant reçu les représentants du Comité en réunion privée.

4. Celui-ci a déclaré que le but du Séminaire était de mobiliser l'opinion publique mondiale à l'appui de la juste cause du peuple palestinien et d'étudier les moyens de parvenir à un juste règlement de la question palestinienne. Reconnaissant que c'était là une tâche ardue, il a souligné que la Chine était prête à oeuvrer à la réalisation de cet objectif et a lancé un appel à tous les Etats et peuples épris de paix afin qu'ils s'emploient à obtenir au plus tôt des résultats positifs.

5. Evoquant les événements survenus au Moyen-Orient, il a fait ressortir le contraste entre la politique d'agression et d'expansion d'Israël, d'une part, et la résistance héroïque du peuple palestinien et les efforts déployés par l'Organisation de libération de la Palestine et les Etats arabes, d'autre part, pour trouver une solution juste et raisonnable à la question de Palestine.

6. Le Plan de paix de Fès, qui avait été adopté en septembre 1982, avait été bien accueilli par l'ensemble de la communauté internationale et avait reçu son appui. L'Organisation de libération de la Palestine et les Etats arabes étaient sincères dans les efforts qu'ils déployaient pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Malheureusement, Israël et ses partisans avaient refusé jusque-là de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien, ce qui constituait l'obstacle fondamental à la paix au Moyen-Orient.

7. Le Gouvernement chinois soutenait fermement la juste lutte menée par le peuple palestinien et d'autres peuples arabes et souscrivait aux principes fondamentaux affirmés dans les résolutions pertinentes de l'ONU. Toute initiative qui tendrait à rétablir le peuple palestinien dans ses droits inaliénables et à reprendre

possession des territoires arabes occupés, et qui serait conforme à une solution équitable de la question du Moyen-Orient bénéficierait du soutien du Gouvernement et du peuple chinois.

8. A la même séance, M. Massamba Sarré, président du Comité, a donné un bref aperçu des travaux du Comité jusqu'à cette date. Il a souligné l'importance particulière que le Comité attachait aux séminaires organisés dans les différentes régions. Le Comité était convaincu que la diffusion d'une information objective sur la question de Palestine permettrait de faire connaître de façon plus exhaustive ce qui se passait dans la région et de mobiliser l'opinion publique en faveur d'une solution équitable et pacifique. La connaissance de tous les faits se rapportant à la question de Palestine contribuerait à mieux faire comprendre le problème et aiderait à convaincre ceux qui jusque-là étaient restés assez indifférents à la juste cause du peuple palestinien.

9. La Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue en 1983 et qui avait réuni de nombreux participants, avait formulé un certain nombre de principes fondamentaux nécessaires pour parvenir à une solution, notamment le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous, y compris un futur Etat palestinien. La Conférence avait également recommandé de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine - en tant que représentant de la population directement affectée - les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

10. Avec l'appui sans réserve de la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, le Comité reconnaissait pleinement l'importance d'une telle conférence de la paix et avait décidé de faire de la Conférence l'axe de son programme de travail pour 1985. Il avait donc décidé qu'à tous les séminaires et colloques qu'il organiserait cette année, il y aurait au moins une table ronde qui examinerait exclusivement la question de la Conférence de la paix proposée.

11. Le Comité accordait une importance particulière à la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la question de Palestine. Les vues de plusieurs personnalités politiques influentes qui participaient au Séminaire sur le rôle de l'opinion publique en Asie et une large diffusion de ces vues aideraient le Comité et l'ensemble des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à évaluer ce qui restait à faire dans ce domaine.

12. M. Shafiq Al-Hout, membre du Conseil national palestinien et chef de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine, a transmis un message de S. Exc. M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et commandant en chef des Forces de la révolution palestinienne.

13. Dans ce message, M. Arafat déclarait que la cause palestinienne traversait une phase dangereuse du fait de l'intensification des politiques agressives israéliennes qui bénéficiaient de l'appui des gouvernements américains successifs. Ces politiques avaient pour seul but d'expulser les Palestiniens de leurs terres et

de leurs foyers. Le non-retrait des territoires occupés, le non-rétablissement de la souveraineté palestinienne sur Jérusalem et le non-rétablissement de l'Etat palestinien, ainsi que le refus de reconnaître l'Organisation de libération de la Palestine faisaient partie de la politique déclarée d'Israël.

14. L'aide économique, financière et militaire fournie par les Etats-Unis à l'agression israélienne faisait obstacle au respect du droit international et empêchait le peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

15. En dépit de ces difficultés considérables, le peuple palestinien poursuivait sa lutte et sa résistance contre la politique hostile d'Israël, encouragée par les Etats-Unis. Les épreuves ne pourraient le dissuader de poursuivre sa lutte qui bénéficiait du soutien irrésistible de toutes les forces démocratiques et éprises de paix.

16. L'Organisation de libération de la Palestine avait saisi toutes les occasions possibles de rechercher la paix et poursuivait ses efforts en vue de l'élaboration d'un plan politique arabe commun visant à trouver un règlement global, juste et durable au conflit du Moyen-Orient.

17. Le président Arafat exprimait sa profonde gratitude pour les efforts fructueux que déployait le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et qui avaient contribué à préciser les faits relatifs à la cause du peuple palestinien. Il exprimait aussi sa gratitude à M. Javier Pérez de Cuéllar, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à M. Massamba Sarré, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et à tous ceux qui avaient oeuvré pour que justice soit rendue au peuple palestinien.

18. En conclusion, il exprimait de nouveau la gratitude du Conseil national palestinien à la République populaire de Chine, à ses dirigeants, à son parti et à son peuple, qui avaient été les premiers à reconnaître l'OLP sur le plan diplomatique et avaient sans relâche apporté leur plein appui à la cause palestinienne.

19. Lors de la même séance, S. Exc. M. Abdul G. Koroma, président du Comité spécial des Nations Unies chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a fait une déclaration. Il a dit que la décision de l'Assemblée générale de convoquer le Séminaire attestait non seulement que la communauté internationale était gravement préoccupée par le sort des Palestiniens mais également qu'elle reconnaissait qu'il était d'une importance primordiale, pour parvenir à un règlement durable de la question du Moyen-Orient, de trouver une solution juste au problème palestinien. Dans cette décision, l'Assemblée générale avait réaffirmé son attachement à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et cherché à éclairer et à mobiliser l'opinion publique internationale en faveur de la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine.

20. Le Comité spécial attache une importance particulière à la mobilisation de l'opinion internationale en faveur de la réalisation de l'autodétermination de tous les peuples placés sous domination étrangère ou coloniale. L'Assemblée générale avait à maintes reprises demandé que les Palestiniens puissent exercer rapidement, pleinement et sans ingérence extérieure leur droit à l'autodétermination ainsi que leur droit à l'indépendance et à la souveraineté nationale et leur droit de retourner dans les foyers dont ils avaient été expulsés et de recouvrer les biens dont ils avaient été dépossédés.

21. Il était donc d'autant plus important que la communauté internationale relance son action en faveur d'un règlement authentique et durable du conflit du Moyen-Orient. Une action concertée était nécessaire pour persuader ceux qui soutenaient Israël d'inciter ce pays à se conformer aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et à la volonté de la communauté internationale en ce qui concerne la question de Palestine. Les événements qui s'étaient déroulés récemment au Moyen-Orient mettaient en lumière la lourde responsabilité qui incombait à la communauté internationale de faire tout ce qui était en son pouvoir pour préserver la paix et la sécurité dans la région.

22. M. Nihat Akyol, parlant au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, a déclaré que la question de Palestine pouvait être comparée au problème de la Namibie, un territoire sur lequel l'Afrique du Sud exerçait son contrôle en violation des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Dans les deux cas, de grandes souffrances avaient été causées à de nombreux innocents. Le peuple palestinien demeurait privé de son droit fondamental et inaliénable de vivre libre, en paix et dignement dans son propre pays. La communauté internationale ne pouvait rester indifférente alors qu'Israël poursuivait ses actes d'agression contre le peuple palestinien et annexait des territoires appartenant aux Etats qui étaient ses voisins.

23. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a réaffirmé son attachement aux résolutions de l'Assemblée générale touchant les droits du peuple palestinien. Le Conseil était également convaincu qu'en continuant d'empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit de retour dans son foyer national, Israël violait les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies ainsi que les résolutions des Nations Unies relatives aux droits des peuples sous domination coloniale.

24. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie proclamait sa solidarité avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et condamnait les politiques et les plans d'Israël visant à chasser le peuple palestinien de son foyer national.

25. La question de Palestine et celle de la Namibie hantaient la conscience de la communauté internationale. Ces deux questions étaient inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale des Nations Unies depuis de nombreuses années et n'étaient toujours pas résolues.

26. Le présent séminaire devait être l'occasion pour le Conseil de réaffirmer solennellement sa résolution et sa détermination de rester associé à la défense de cette noble cause. L'Afrique du Sud et Israël devaient être contraints de se conformer aux normes universellement acceptées et condamnés parce qu'ils bravaient l'opinion mondiale.

27. M. Nabil Maarouf, directeur du Département de la Palestine et de la Ville sainte de Jérusalem à l'Organisation de la Conférence islamique, parlant au nom de S. Exc. M. Sayed Sharifuddin Pirzada, secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, a déclaré que celle-ci avait tenu à participer à la série de séminaires régionaux organisés par l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine, parce que ces séminaires contribuaient efficacement à faire mieux connaître la cause du peuple palestinien à l'opinion publique mondiale.

28. L'Organisation restait pleinement favorable à toutes les propositions et solutions susceptibles de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits historiques inaliénables, y compris son droit de retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant sur sa terre nationale, avec pour capitale Al-Quds Al Sharif, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

29. En dépit de l'opinion publique mondiale, le peuple palestinien n'avait pas recouvré ses droits. L'intransigeance d'Israël s'expliquait par l'appui indéfectible que lui apportaient les Etats-Unis d'Amérique dans les domaines politique, économie et militaire. C'était cet appui qui permettait à Israël de violer le droit international et de braver l'opinion publique mondiale.

30. L'Organisation de libération de la Palestine avait manifesté son désir de paix en acceptant le Plan de paix de Fès et elle a expressément appuyé la proposition de convoquer une conférence de la paix sur le Moyen-Orient, qui avait toutefois été rejetée par Israël, que les Etats-Unis avaient encouragé dans son attitude négative. Il convenait de trouver les moyens d'exercer des pressions efficaces sur le Gouvernement des Etats-Unis afin qu'il reconnaisse les droits du peuple palestinien. Tous les Etats appuyant le peuple palestinien devraient participer à une telle action. Il était très important de persuader la Communauté européenne d'exercer son influence sur les Etats-Unis.

31. A la 2ème séance, M. Hans Teller, représentant de l'Unesco en Chine, a évoqué l'assistance fournie au peuple palestinien par l'Unesco, conformément aux résolutions adoptées par sa conférence générale. L'Unesco avait reconduit l'accord conclu avec l'UNRWA pour la période 1984-1985, par lequel l'Unesco assumait la responsabilité technique du programme d'enseignement destiné aux réfugiés palestiniens. L'Unesco poursuivait aussi ses efforts pour maintenir en activité les institutions culturelles d'enseignement des territoires arabes occupés, notamment les projets concernant l'Université palestinienne ouverte sur laquelle une étude avait déjà été approuvée.

32. En ce qui concernait la préservation des biens culturels de la Ville sainte de Jérusalem, le Directeur général de l'Unesco avait chargé un représentant personnel de se rendre à Jérusalem à plusieurs reprises pour veiller à la protection du patrimoine culturel de la Ville sainte.

33. Une cinquantaine de bourses avaient été accordées à des étudiants palestiniens et un consultant avait été engagé pour fournir des avis techniques au Conseil d'alphabétisation palestinien. Un compte spécial avait été ouvert afin de financer des bourses d'étude destinées aux étudiants palestiniens et des contributions avaient déjà été reçues de certains Etats arabes. Un autre compte spécial avait été ouvert pour aider l'Organisation de libération de la Palestine grâce à des contributions financières du Gouvernement iraquien.

34. A la 7ème séance, Mme Savitri Kunadi, parlant au nom du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid, a réaffirmé l'appui du Comité spécial à toutes les résolutions de l'Assemblée générale traitant de la question de Palestine et a souligné sa solidarité avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans l'accomplissement de sa tâche consistant à permettre au peuple palestinien d'exercer dans la pratique ses droits inaliénables. Le Comité spécial contre l'apartheid attachait une grande importance à la mobilisation de l'opinion publique en faveur de la réalisation et de l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et considérait que la convocation à une date rapprochée de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient contribuerait à la juste solution du problème du Moyen-Orient, dont la question de Palestine était l'élément central.

35. A l'occasion de la célébration du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration de Bandung par la Conférence afro-asiatique de Bandung (Indonésie) en avril 1955, le Séminaire a décidé, à sa 3ème séance le 23 avril 1985, d'adresser un message de félicitations à M. Mochtar Kusumaatmatja, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, et a rappelé que dans cette déclaration, la Conférence avait exprimé son soutien sans réserve à la cause du peuple palestinien.

36. La délégation du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été reçue officiellement par S. Exc. M. Zhao Ziyang, premier ministre de la République populaire de Chine, le jeudi 25 avril 1985.

37. S. Exc. M. Quiang Qichen, vice-ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, a assisté à la séance de clôture le vendredi 26 avril 1985. A cette séance, le Vice-Ministre des affaires étrangères, le Président du Séminaire et M. Shafiq Al-Hout, représentant de M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, ont fait des déclarations.

Tables rondes

38. Trois tables rondes ont été organisées pour examiner différents aspects de la question de Palestine. Le thème de ces tables rondes et le nom des participants sont indiqués ci-après :

a) Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine :

M. Ibrahim ABU-LUGHOD (Palestinien); M. LIU Jing (Chine);

b) La question de Palestine et l'opinion publique en Asie :

M. HARDI (Indonésie); M. Michiyuki ISURUGI (Japon); M. Ron MacINTYRE (Nouvelle-Zélande); M. Gordon McINTOSH (Australie); M. Malik MEHERBAN (Pakistan); M. XU Shannan (Chine); M. Yilmaz ALTUG (Turquie);

c) La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient - la nécessité d'une telle conférence, les moyens d'en assurer le succès et les chances d'y parvenir, ainsi que les avantages qui en découleraient :

M. Houssam AL-KHATIB (République arabe syrienne); M. Phan ANH (Viet Nam);
M. Eduardo FALEIRO (Inde); M. Tajol Rosli Mohamed GHAZALI (Malaisie);
M. Konstantin GUEIVANDOV (Union des Républiques socialistes soviétiques);
M. YU Chongjian (Chine); M. ZHENG Weizhi (Chine).

39. Les documents présentés par les participants aux tables rondes contenant une argumentation détaillée, étayée par les résultats de recherches approfondies, le Séminaire a décidé qu'ils seraient publiés intégralement par l'Organisation des Nations Unies, tout comme le rapport du Séminaire, parce qu'ils apportaient une contribution importante en vue d'une évaluation plus objective de la question de Palestine. En conséquence, les paragraphes ci-après ne donnent qu'un bref aperçu du débat auquel ils ont donné lieu et se limitent à en présenter les principales tendances.

Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine

40. Le Séminaire a entendu une analyse du rôle de l'Organisation de libération de la Palestine. Il a été noté que nulle part dans le monde les Palestiniens, qui étaient aujourd'hui un peu plus de 4 millions et demi, ne jouissaient de droits politiques ou n'en exerçaient en tant que Palestiniens. Pourtant, ils étaient profondément conscients de l'obligation politique qui était la leur de normaliser leur statut politique. Ceci était attesté par la lutte qu'ils menaient pour recouvrer leurs droits nationaux, y compris leurs droits à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, leur droit de recouvrer leur identité nationale et d'être représentés par des représentants de leur choix, notamment l'Organisation de libération de la Palestine. En dépit de nombreux revers, les Palestiniens démontraient aujourd'hui qu'ils étaient totalement déterminés à obtenir la jouissance de ces droits.

41. Leurs activités étaient essentiellement guidées par deux préoccupations principales : premièrement, poursuivre leur lutte pour recouvrer leurs droits nationaux, ce qui les avait poussés à agir politiquement en faveur de la cause nationale palestinienne, et, deuxièmement, tirer parti au niveau politique des possibilités existantes pour améliorer leurs conditions de vie dans les domaines social, économique et de l'enseignement. Avec le temps, la conscience qu'avaient les Palestiniens d'appartenir à une communauté nationale distincte les avait conduits à se considérer comme les citoyens d'une nation, soit dispersée, soit sous occupation étrangère.

42. Aujourd'hui, l'Organisation de libération de la Palestine représente l'Etat et le Gouvernement palestinien en puissance. Dans cette perspective, son rôle premier était celui d'un Etat et d'un gouvernement. L'Organisation de libération de la Palestine, qui représentait cette communauté nationale, oeuvrait pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination.

43. L'Organisation de libération de la Palestine considère la lutte du peuple palestinien comme la lutte d'une population colonisée contre une forme de colonisation visant à implanter des colonies de peuplement. En ce sens, Israël était considéré comme un Etat colonial établissant des colonies de peuplement qui s'était implanté dans une partie du foyer national arabe avec l'appui et le soutien actif des puissances européennes et américaine. Pour que justice leur soit rendue, les Palestiniens devraient obtenir l'appui des Etats qui rejetaient le colonialisme sur les plans idéologique, structurel et culturel.

44. L'Organisation de libération de la Palestine avait défini la nature des droits des Palestiniens en articulant ces droits autour de la notion générale d'autodétermination. C'est cette définition des droits nationaux des Palestiniens qu'avait confirmée, pour l'essentiel, l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle avait appuyé le droit des Palestiniens à l'indépendance et leur droit de retour.

45. L'Organisation de libération de la Palestine luttait depuis 1968 en faveur de la création d'un Etat démocratique non sectaire. Tout en concevant que le peuple juif et le peuple palestinien puissent coexister pacifiquement dans un Etat unitaire, l'Organisation de libération de la Palestine avait reconnu les difficultés qu'avaient non seulement Israël mais aussi d'autres Etats à accepter une telle solution. L'Organisation de libération de la Palestine avait donc élaboré une solution provisoire qui envisageait la possibilité d'une coexistence de facto de deux Etats en Palestine, l'un principalement juif-israélien et l'autre arabe-palestinien.

46. L'Organisation de libération de la Palestine jouait également un rôle essentiellement politique et diplomatique. Au niveau national, elle avait mobilisé le peuple palestinien en faveur de la libération nationale, en vue de reprendre à ceux qui l'exerçaient le droit de représenter les Palestiniens et de conserver son indépendance dans la prise des décisions. Au niveau international, elle avait mobilisé un appui extérieur au peuple palestinien.

47. Ayant atteint cet objectif, l'Organisation de libération de la Palestine conservait sa légitimité aux yeux du peuple palestinien qui la soutenait fermement comme son seul représentant légitime.

48. Depuis 21 ans qu'elle avait été créée, l'Organisation de libération de la Palestine avait connu bon nombre d'épreuves et de moments difficiles et avait été reconnue à une majorité écrasante comme le seul représentant légitime du peuple palestinien ainsi qu'une force active dont il fallait tenir compte dans l'arène politique du Moyen-Orient. A cet égard, elle avait joué un rôle décisif dans la recherche d'une solution de la question de Palestine et du problème du Moyen-Orient dans son ensemble.

L'opinion publique en Asie

49. En examinant le thème du rôle de l'opinion publique asiatique dans la question de Palestine, on a noté que si l'opinion publique était difficile à définir, elle constituait néanmoins un élément important fondamental qui pouvait contribuer à la recherche de la paix au Moyen-Orient fondée sur une solution juste du problème palestinien et être utilisée à cette fin. Cet élément devrait donc être mobilisé afin de faire entendre la voix de la raison dans les affaires mondiales et renforcé par une meilleure compréhension et une connaissance plus approfondie de tous les aspects du problème palestinien.

50. Il a été expliqué et rappelé que dans les pays d'Asie, en particulier dans les pays membres du Mouvement des pays non alignés, un appui à la lutte du peuple palestinien s'était manifesté dès les premières phases de l'indépendance des pays asiatiques eux-mêmes et qu'une attention particulière avait été portée à la question de Palestine lors de la Conférence afro-asiatique de Bandung en avril 1955, dont le Communiqué final contenait le paragraphe suivant :

"Considérant la tension existant au Moyen-Orient, tension qui est causée par la situation en Palestine, et considérant le danger que cette tension constitue pour la paix mondiale, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits du peuple arabe de Palestine et demande l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine et la réalisation d'une solution pacifique du problème palestinien."

51. Cet appui était fondé sur les principes fondamentaux et universels de la paix, de la liberté, de l'indépendance, de la justice et des droits de l'homme que défendait la Conférence de Bandung.

52. Le Séminaire a été informé des efforts déployés pour développer des relations amicales entre le Japon et le peuple palestinien, efforts qui ont mené en 1976, à l'institution d'un bureau de l'Organisation de libération de la Palestine, à Tokyo. Grâce aux efforts de ce bureau, l'intérêt et la compréhension manifestés par le peuple japonais à l'égard du problème palestinien, s'étaient accrus. Il a été noté que la Ligue des parlementaires pour l'amitié entre le Japon et la Palestine s'efforçait de mieux faire comprendre le problème palestinien par le peuple japonais.

53. Le Séminaire a entendu une analyse détaillée de l'opinion publique australasienne sur la question de Palestine. Il a été noté que l'Australie et la Nouvelle-Zélande, avant-postes traditionnels de la civilisation occidentale, avaient une population dont les vues sur certaines questions particulières n'étaient pas toujours nécessairement identiques à celles des populations voisines du Sud-Est asiatique.

54. Un certain nombre de facteurs associés à un intérêt peu marqué pour les affaires internationales avaient fait que, jusqu'à une date relativement récente, un poids prépondérant avait été accordé à un seul des aspects de la question. Cette partialité était accentuée par le fait qu'on ne trouvait récemment encore dans les médias que peu d'informations favorables à la cause palestinienne. Avant que ne s'améliorent les réseaux d'information arabes/palestiniens, entre le milieu et la fin des années 70, l'information courante sur le Moyen-Orient tendait à refléter le point de vue israélien. Les interprétations déformées des réalités de la question de Palestine prédominaient en conséquence et il n'était donc pas surprenant que les sondages d'opinion publique effectués en 1974 en Australie et en Nouvelle-Zélande aient révélé des préférences marquées pour les Israéliens plutôt que pour les Arabes dans le conflit du Moyen-Orient. Il était clair que les anciens parti pris et préjugés à l'égard des Arabes, et, partiellement, à l'égard des Palestiniens, influençaient et déformaient le jugement au milieu des années 70.

55. Toutefois, depuis la fin des années 70, on avait constaté en Australasie de nets signes de changement dans le comportement du public et des autorités sur la question de Palestine. Etant donné l'influence politique de plus en plus importante des résidents australiens originaires du Moyen-Orient, les médias s'étaient concentrés sur des questions plus spécifiques et concrètes ayant trait au Moyen-Orient. Cette tendance s'était renforcée depuis le milieu des années 70 grâce à un réseau de services d'information arabes, qui avait permis de mieux faire connaître cette région au grand public. De plus, les relations économiques et politiques avec les Etats du Moyen-Orient s'étant développées, les écoles, collèges

et universités avaient commencé à manifester un intérêt beaucoup plus informé pour ces questions. Il était important de noter que l'opinion publique et les milieux officiels étaient aujourd'hui beaucoup mieux informés des exigences de la question de Palestine, surtout après l'invasion du Liban, mais il y avait encore à faire avant que la sympathie et la compréhension se traduisent par des décisions politiques.

56. Le Séminaire a noté que l'opinion publique chinoise avait toujours fermement soutenu la juste lutte du peuple palestinien et son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine. Cette sympathie du peuple chinois pour les Palestiniens et les autres peuples arabes opprimés était due en partie au fait que le peuple chinois avait une expérience historique analogue de l'agression et de l'oppression impérialiste.

57. L'opinion publique chinoise était en faveur d'un règlement juste et permanent de la question du Moyen-Orient et appuyait les pays arabes et l'Organisation de libération de la Palestine dans tous leurs efforts, s'agissant notamment d'engager des négociations pacifiques et de trouver des solutions pacifiques. Elle dénonçait catégoriquement la politique d'agression et d'expansion d'Israël et l'annexion par Israël du secteur arabe de Jérusalem et des hauteurs du Golan. Elle demandait à l'opinion mondiale de condamner toute action israélienne qui serait susceptible de modifier le statut juridique et le caractère géographique et démographique des territoires arabes, y compris Jérusalem, par rapport à 1967. En outre, elle critiquait l'appui fourni par les Etats-Unis à l'agression israélienne ainsi que l'instauration d'une relation stratégique entre ce pays et Israël.

58. Il a été noté que les médias - en Asie comme ailleurs - en particulier les milieux les plus influents de la presse asiatique, avaient un rôle particulier à jouer et assumaient une responsabilité particulière s'agissant de former l'opinion publique asiatique. Il a été proposé que l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire de ses centres d'information, ainsi que la Ligue arabe, fassent en sorte que des informations concrètes parviennent au grand public. Une attention particulière devrait être accordée aux universités, aux organisations religieuses et aux instituts spécialisés dans l'étude des affaires internationales.

59. On a également fait observer qu'il faudrait désormais accorder une attention particulière aux pays qui ne soutenaient pas encore suffisamment la juste cause du peuple palestinien, afin de corriger l'idée fautive et déformée qu'Israël donnait de la question de Palestine et concernant l'Organisation de libération de la Palestine. Il a été souligné d'autre part que, dans le monde contemporain, il était extrêmement anormal que le peuple palestinien fût privé de l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination, alors que les autres peuples jouissaient de ce droit. La responsabilité de cette situation incombait incontestablement à Israël.

60. Le Séminaire a noté avec satisfaction que la façon dont il était rendu compte de la nature réelle de la question de Palestine évoluait dans le sens d'une plus grande impartialité et d'une plus grande objectivité et il a estimé que cette tendance devait être encouragée et renforcée par tous les moyens. A cet égard, le Séminaire a appuyé l'idée d'un séminaire australasien sur la Palestine et le Moyen-Orient.

La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient

61. Le Séminaire a conclu ses délibérations en examinant de manière plus approfondie la question de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il a été noté que bien que près de 40 années se soient écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 181 (II), dans laquelle celle-ci avait recommandé la création de deux Etats, un Etat arabe et un Etat juif, cette résolution n'a été appliquée jusqu'à présent qu'en ce qui concerne la création de l'Etat d'Israël. L'une des obligations primordiales de la communauté internationale était d'assurer le rétablissement des droits du peuple palestinien, notamment de son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant. On a estimé que les principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies devaient être universellement acceptés et qu'ils devaient être appuyés en conséquence, dans le contexte d'une solution globale au conflit israélo-arabe.

62. A cet égard, il a été vigoureusement réaffirmé que la question de Palestine était au centre de ce conflit, qui revêtait lui-même de multiples aspects. Au cours des ans, un large consensus international s'était établi sur la nécessité d'un règlement global, juste et durable du problème. Ce consensus a été défini dans la Déclaration de Genève adoptée par la Conférence internationale sur la question de Palestine en 1983 et souligné dans la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies dans laquelle l'Assemblée demandait la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Il avait aussi trouvé son expression dans les décisions de nombreuses autres organisations internationales. Il importait de noter que le Conseil national palestinien avait été favorable à cette approche dès le départ.

63. Dans le même contexte, le Séminaire a pris note en l'appréciant de l'initiative prise par l'Union des Républiques socialistes soviétiques dont le document du 29 juillet 1984, intitulé "Les propositions de l'Union soviétique en vue d'un règlement au Moyen-Orient", tenait compte des intérêts vitaux de toutes les parties au conflit, notamment de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, et proposait, pour parvenir à un règlement, de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient.

64. Le Séminaire a également exprimé ses remerciements à la République populaire de Chine - autre membre permanent du Conseil de sécurité - pour sa réponse favorable à la proposition concernant la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies. De l'avis de la Chine, il y avait deux questions clefs en ce qui concerne le Moyen-Orient : premièrement, le droit des Palestiniens à l'autodétermination et, deuxièmement, la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'était là une preuve supplémentaire de l'appui indéfectible apporté par la Chine à la juste cause du peuple palestinien.

65. Le Séminaire a rappelé d'autre part que le Mouvement des pays non alignés appuyait fermement la conférence envisagée.

66. Vu l'évolution de la situation au Moyen-Orient ces dernières années, la nécessité de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies avait pris une urgence et une acuité particulières. Il subsistait cependant encore des obstacles qui empêchaient la tenue de la Conférence. Il fallait tout mettre en oeuvre pour les surmonter, d'autant qu'il y allait de la paix et de la sécurité internationales.

67. Le Séminaire a également noté que d'autres initiatives avaient été prises récemment et des suggestions formulées pour sortir de l'impasse actuelle et surmonter les obstacles. L'opinion publique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, était de plus en plus consciente de la nécessité d'instaurer la paix et de garantir la sécurité au Moyen-Orient. On a estimé que cette tendance favorable devait être renforcée, et qu'à l'avenir, il faudrait mettre l'accent sur le fait que les recommandations du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, telles qu'elles avaient été entérinées par la Conférence internationale sur la question de Palestine, tenue à Genève en août 1983, n'étaient pas - contrairement à ce qu'Israël affirmait à tort - dirigées contre sa sécurité, mais visaient essentiellement à assurer l'application des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, conformément aux résolutions antérieures de l'Organisation des Nations Unies, et que cette position avait été acceptée par les Etats arabes lors du Sommet de Fès. Israël, fort du soutien des Etats-Unis, faisait manifestement obstacle au progrès souhaité par la majorité écrasante des membres de la communauté internationale.

68. Le Séminaire a décidé en conséquence qu'il importait au plus haut point que la communauté internationale intensifie et conjugue ses efforts en vue d'assurer la convocation sans délai d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient pour instaurer une paix juste et globale et garantir la sécurité et la stabilité de la région, tout en permettant au peuple palestinien de réaliser et d'exercer ses droits inaliénables, ce qu'il devrait faire depuis longtemps.

69. Le Séminaire a exprimé à M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, son soutien continu à la juste cause du peuple palestinien et sa solidarité et a appuyé vigoureusement la tenue dans les plus brefs délais, sous les auspices des Nations Unies, d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, en conformité avec la Déclaration de Genève du 7 septembre 1983 et les résolutions récentes sur la question de Palestine.

70. Le Séminaire a également adopté par consensus une motion de remerciements proposée par les participants aux tables rondes et dont le texte est reproduit ci-après :

"Le dixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, réuni à Beijing (République populaire de Chine) du 22 au 26 avril 1985, exprime sa profonde gratitude au peuple et au Gouvernement de la République populaire de Chine pour l'avoir accueilli et leur est très obligé des excellentes dispositions prises à cet égard, qui ont grandement contribué à son succès. Il leur exprime aussi ses sincères remerciements pour la généreuse hospitalité qu'ils ont accordée aux participants au Séminaire.

Le Séminaire tient à rendre hommage tout particulièrement à S. Exc. M. Zhao Ziyang, premier ministre de la République populaire de Chine, pour l'attention qu'il lui a personnellement manifestée et les conseils qu'il lui a prodigués.

Il remercie aussi S. Exc. M. Geng Biao, vice-président de la Commission permanente du Congrès national du peuple et président de la Commission des relations étrangères de la Commission permanente du Congrès national du peuple et à S. Exc. M. Ho Ying, membre de la Commission permanente du Congrès national du peuple, pour leur contribution au Séminaire.

Le Séminaire exprime sa reconnaissance à S. Exc. M. Qian Qichen, vice-ministre des affaires étrangères et à S. Exc. M. Zhou Jue, ministre adjoint des affaires étrangères de la République populaire de Chine, pour leur obligeance et pour les conseils qu'ils lui ont prodigués.

Le Séminaire félicite le peuple et le Gouvernement de la République populaire de Chine, membre permanent du Conseil de sécurité, de leur soutien à la lutte que mène le peuple palestinien sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, pour l'exercice de ses droits inaliénables en Palestine."

II. DECLARATION LIMINAIRE PRONONCEE PAR S. EXC. M. MASSAMBA SARRE,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT DU SENEGAL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, PRESIDENT DU COMITE POUR
L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

Monsieur le Ministre, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs les délégués,

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur et le plaisir de vous souhaiter la bienvenue au dixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine. J'aimerais également adresser nos plus sincères remerciements à S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, qui est des nôtres aujourd'hui et qui a bien voulu ouvrir ce séminaire; et je voudrais aussi, par son intermédiaire, remercier le Gouvernement de la République populaire de Chine dont le concours et l'assistance nous ont permis de tenir ce séminaire dans ce grand pays. Votre présence à cette tribune atteste l'importance que la Chine attache à la question de Palestine et à la nécessité de lui trouver d'urgence une solution juste et durable. Le fait qu'un membre permanent du Conseil de sécurité nous ait si généreusement apporté sa collaboration sera sans nul doute pour nous une source supplémentaire d'inspiration et d'encouragement dans nos travaux.

La convocation de ce séminaire marque une nouvelle étape dans l'accomplissement du mandat que nous a confié l'Assemblée générale. Forts des résultats de nos précédents séminaires, nous sommes convaincus que les échanges de vues auxquels nous allons procéder seront utiles et que nos délibérations apporteront une contribution importante à une meilleure compréhension du problème palestinien.

Le dialogue qui va s'engager ici avec des parlementaires, des universitaires, des journalistes et des responsables de toute la région d'Asie nous donne une occasion unique d'évaluer le rôle que peut jouer l'opinion publique asiatique dans la recherche d'une solution au problème palestinien; il facilitera en outre la formulation de politiques qui permettront au peuple palestinien d'exercer les droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance qui lui sont injustement déniés depuis si longtemps.

L'histoire de l'humanité est un long cortège de tragédies dont les peuples de toutes les régions du monde ont été les victimes. Et c'est une de ces tragédies qui nous rassemble ici aujourd'hui : celle de l'iniquité de l'homme pour l'homme.

La tragédie du peuple palestinien retient l'attention de l'Organisation des Nations Unies pratiquement depuis sa fondation, car la lutte que mène ce peuple pour revendiquer son autodétermination et recouvrer son indépendance a non seulement entraîné un conflit dans la région mais constitue un danger permanent pour la paix et la sécurité internationales.

C'est à cause de ce danger que toutes les nations, dans chaque région du monde, se préoccupent aujourd'hui des prolongements de ce problème qu'est la question de Palestine. En fait, ses différents éléments sont si étroitement imbriqués que tout règlement partiel ou mal équilibré ne pourrait que semer de nouveaux obstacles sur la voie d'une solution.

A cela vient s'ajouter un autre facteur : malgré les efforts acharnés qu'on a pu faire pour sortir de l'impasse, la situation déjà complexe s'aggrave encore à la suite d'initiatives prises dans la région : mesures de répression par les forces d'occupation contre les habitants de la rive occidentale occupée et de Gaza, implantation illégale de colonies israéliennes dans ces zones, application de politiques en violation flagrante des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du droit international, autant d'agissements qui ne peuvent qu'exacerber la tension dans la région et, par là-même, entraver la recherche d'une solution pacifique.

En raison de ces agissements du Gouvernement israélien, de son refus persistant de respecter le droit international et les conventions internationales, la situation se dégrade chaque jour davantage; et c'est pourquoi il est de plus en plus urgent de parvenir à une solution juste du problème palestinien qui se trouve, comme la communauté internationale le reconnaît, au coeur même du conflit du Moyen-Orient.

C'est parce que la communauté internationale a compris que la question de Palestine est au coeur du conflit du Moyen-Orient, parce qu'elle a vu qu'aucune solution ne serait possible tant que le peuple palestinien ne jouirait pas de ses droits inaliénables, qu'elle a, entre autres, créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien en 1975.

Aux termes de son mandat, ce comité a pour tâche d'étudier et de recommander à l'Assemblée générale des Nations Unies un programme d'action qui doit permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, préalablement définis comme suit par l'Assemblée générale :

- a) Le droit à l'autodétermination sans ingérence extérieure;
- b) Le droit à l'indépendance et à la souveraineté nationales;
- c) Le droit pour les Palestiniens de rentrer dans leurs foyers.

Un programme d'action a été élaboré en 1976; l'Assemblée générale l'a aussitôt entériné et a réaffirmé la validité et la pertinence à chacune de ses sessions ultérieures.

Toutefois, l'exécution de ce programme s'est heurtée jusqu'ici à l'opposition intransigeante de l'Etat d'Israël; il persiste à dénier aux Palestiniens leurs droits nationaux inaliénables, encouragé en cela, il faut bien le dire, par la situation au Conseil de sécurité : en raison du veto de l'un de ses membres permanents, cet organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales n'a toujours pas approuvé les recommandations du Comité.

Cette attitude du Conseil de sécurité constitue un obstacle à la recherche d'une solution.

Il convient également de signaler que d'autres solutions proposées en dehors de l'enceinte des Nations Unies et qui contiennent des éléments positifs dans le règlement de la question palestinienne, rencontrent des difficultés dans leur application.

Malgré ces obstacles découlant de plusieurs considérations, le Comité a estimé qu'il fallait continuer à explorer toutes les voies surtout en mettant l'accent sur une information objective au sujet de la question de Palestine pour sensibiliser l'opinion publique et faire connaître sans parti pris ce qui se passe dans la région. Nous sommes convaincus qu'il est indispensable d'exposer les faits dans leur totalité, car il est hors de doute que leur connaissance contribuera à mieux faire comprendre le problème et vaincra les résistances de ceux qui, dans la communauté internationale, ne sont pas encore persuadés de la justesse de la cause palestinienne.

C'est pour cette raison que le Comité a pris l'initiative d'organiser des séminaires tels que celui-ci, ainsi que des colloques à l'intention des organisations non gouvernementales et des rencontres avec les journalistes; c'est pour cette même raison que le Comité a recommandé à l'Assemblée générale la convocation d'une Conférence internationale sur la question de Palestine. Elle a eu lieu il y a deux ans à Genève, du 29 août au 7 septembre 1983.

Cette conférence, à laquelle ont participé 137 nations, a formulé un certain nombre de principes fondamentaux, notamment le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous - y compris bien entendu un futur Etat palestinien. La conférence a également recommandé de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, les Etats-Unis et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La Conférence avait en effet la conviction que le meilleur moyen de sortir de l'impasse était de réunir les parties intéressées autour de la même table et que l'Organisation des Nations Unies était l'instrument le plus approprié pour ce faire. L'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, a fait sienne l'idée de cette conférence internationale pour la paix au Moyen-Orient. Mieux, elle a invité le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la tenue d'une telle conférence.

Tout comme la majorité des Etats Membres des Nations Unies, notre comité reconnaît pleinement l'importance d'une telle conférence de la paix. Il a donc décidé de faire de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient l'axe de son programme de travail pour cette année.

Il est encourageant de constater que, malgré quelques réserves, les membres du Conseil de sécurité, dans leur ensemble, approuvent la tenue d'une telle conférence.

C'est pour cette raison que dans ce séminaire, comme d'ailleurs dans tous les autres séminaires et colloques prévus pour cette année, nous avons un groupe qui s'occupera exclusivement de la question de la conférence de la paix. Nous nous sommes également efforcés de mobiliser dans le monde entier toutes les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question de Palestine et nous espérons que cette action, par son retentissement, favorisera la convocation de la conférence de la paix.

Dans nos échanges de vues avec les organisations non gouvernementales, nous n'avons cessé de souligner l'importance qui s'attache à cette conférence; les organisations non gouvernementales ont d'ailleurs pris elles-mêmes l'initiative de lancer le 29 novembre dernier une campagne mondiale de pétitions favorisant la convocation de cette conférence de la paix, campagne qui a déjà permis de recueillir plusieurs milliers de signatures. Nous espérons que ceux qui sont réunis ici aujourd'hui y participeront activement dans leurs pays respectifs et feront en sorte qu'elle soit couronnée de succès.

J'ai déjà souligné l'importance que le Comité accorde à la sensibilisation de l'opinion publique. Plusieurs personnalités politiques influentes nous parleront du rôle que peut jouer l'opinion publique asiatique. Leurs vues et les discussions qui se dérouleront à ce sujet nous seront une aide précieuse pour évaluer ce qui reste à faire dans ce domaine.

Excellences, Mesdames, Messieurs, la tâche que nous allons entreprendre est sans conteste d'une extrême importance. L'Assemblée générale nous a solennellement donné pour mission de veiller à ce que les droits des Palestiniens soient respectés. Dans son esprit comme dans sa lettre, la Charte des Nations Unies enjoint non seulement aux Etats signataires mais à tous ceux ici présents d'oeuvrer sans répit à la réalisation de ce noble objectif.

Le Comité est convaincu que ce séminaire fera prendre conscience au monde entier de la réalité des faits concernant la question de Palestine et contribuera à assurer que les Palestiniens pourront un jour exercer leurs droits civils et politiques sur leur propre sol. Au moment où nous entamons nos travaux, nous pouvons avoir la certitude que nous nous attelons à une noble tâche dont nous pouvons tirer une juste fierté.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude à tous ceux qui sont ici avec nous aujourd'hui et à ceux d'entre vous qui ont consacré un temps précieux à rédiger des documents qui contribueront à la réussite de ce séminaire.

Je vous remercie.

III. DECLARATION DE S. EXC. M. GENG BIAO, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONGRES NATIONAL DU PEUPLE ET PRESIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES DU CONGRES NATIONAL DU PEUPLE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

C'est aujourd'hui que s'ouvre à Beijing le Séminaire organisé par les Nations Unies sur la question de Palestine. Ce séminaire est consacré à l'examen de la question de Palestine, qui préoccupe le monde entier. Permettez-moi, pour commencer, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, de souhaiter la bienvenue à S. Exc. M. l'ambassadeur Sarré, président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à S. Exc. M. Yogasundram, directeur de la Division des droits des Palestiniens et représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M. Shafiq Al-Hout, représentant du président Arafat, ainsi qu'à nos frères palestiniens et amis.

Le but de ce séminaire est de mobiliser l'opinion publique mondiale à l'appui de la juste cause du peuple palestinien et d'étudier les moyens de parvenir à un juste règlement de la question palestinienne. C'est là une tâche noble et ardue. Nous sommes prêts à travailler avec vous tous à la réalisation de cet objectif.

La question de Palestine représente, au fond, la lutte d'une nation pour obtenir le droit à l'autodétermination. Depuis près de 40 ans, le Gouvernement israélien persiste dans sa politique d'agression et d'expansion et refuse au peuple palestinien le droit d'établir son propre Etat et même son droit à l'existence. En conséquence, des millions de Palestiniens ont été expulsés de leur patrie séculaire et privés les terres dont ils ont besoin pour survivre; ils sont devenus des réfugiés déplacés et mènent une vie intolérable. C'est là une grande tragédie de l'histoire contemporaine. L'héroïque peuple palestinien a mené une lutte soutenue et farouche pour sauvegarder ses droits nationaux. En particulier, la naissance de l'Organisation de libération de la Palestine a été l'expression de la volonté du peuple palestinien et de sa détermination à lutter dans l'unité. Le peuple palestinien, sous la direction de l'OLP et avec l'appui des peuples des pays arabes et d'autres pays, a poursuivi la lutte armée, faisant échouer à maintes reprises les tentatives israéliennes pour éliminer les forces de résistance palestiniennes. Entre-temps, il a mené une lutte politique et diplomatique active pour obtenir la sympathie et l'appui de la communauté internationale. En tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP a été largement reconnue par la Ligue des Etats arabes, le Mouvement des pays non alignés et d'autres organisations et a été invitée à participer à des conférences de l'ONU et aux travaux de l'Organisation en qualité d'observateur. Tout ceci montre que la cause du peuple palestinien est une cause juste et que l'OLP jouit d'un grand prestige international.

La question de Palestine est étroitement liée à la question de la paix dans toute la région du Moyen-Orient. Au cours des 40 dernières années, quatre grandes guerres ont éclaté au Moyen-Orient parce que l'on n'avait pas réussi à régler la question palestinienne, et durant ces guerres, Israël a occupé de vastes zones de territoires arabes. En 1982, Israël a de nouveau envahi le Liban et poursuit aujourd'hui encore son occupation du sud du Liban, provoquant de nombreuses effusions de sang. La politique d'agression et d'expansion des autorités israéliennes a causé des souffrances sans nom, non seulement au peuple palestinien

et aux pays arabes qui ont été envahis, mais également au peuple israélien. Elle constitue une grave menace pour la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Au cours de ces dernières années, les aspirations et les revendications du peuple palestinien et des peuples de tous les pays du Moyen-Orient, y compris le peuple israélien, qui exigent un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient, sont devenues encore plus fortes. L'OLP et les Etats arabes ont déployé des efforts considérables et pris de nombreuses initiatives pour trouver une solution juste et raisonnable à la question de Palestine afin d'instaurer la paix au Moyen-Orient. Le Plan de paix de Fès, qui a été adopté à la dixième Conférence au sommet arabe tenue en septembre 1982 1/, a été bien accueilli par l'ensemble de la communauté internationale et a reçu son appui. Depuis lors, l'OLP et les Etats arabes ont également lancé de nombreux appels à la paix et présenté bon nombre de propositions équitables et raisonnables en vue d'une solution pacifique des questions de Palestine et du Moyen-Orient. D'innombrables faits ont prouvé que l'Organisation de libération de la Palestine et les Etats arabes sont sincères dans les efforts qu'ils déploient pour instaurer la paix au Moyen-Orient. Malheureusement, Israël et ses partisans ont refusé jusqu'à ce jour de reconnaître les droits nationaux du peuple palestinien, ce qui constitue l'obstacle fondamental à la paix au Moyen-Orient.

Pour mettre fin aux souffrances du peuple palestinien et des autres peuples arabes et défendre la justice internationale, pour éviter de nouvelles effusions de sang et de nouvelles souffrances aux peuples de la région, et pour maintenir la paix, le règlement de la question de Palestine revêt la plus grande urgence et ne souffrira aucun retard.

L'Organisation des Nations Unies a au nombre de ses objectifs le maintien de la paix et le respect du principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples. Elle a une large responsabilité pour ce qui est de rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes et de maintenir la paix au Moyen-Orient. Grâce aux efforts des pays du tiers monde, l'Organisation a adopté une série de résolutions importantes - telles que la résolution 3236 et la résolution 3375 - dans lesquelles elle a insisté sur le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables et invité l'OLP à participer aux conférences et aux travaux de l'Organisation en qualité d'observateur. Depuis sa création en 1975, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, sous l'égide de S. Exc. l'ambassadeur Sarré, déployé de nombreux efforts pour trouver une solution à la question de Palestine qui soit conforme aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. Nous leur rendons hommage pour l'oeuvre accomplie.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours compaté au triste sort du peuple palestinien, fermement soutenu la juste lutte menée par celui-ci et d'autres peuples arabes et vigoureusement condamné la politique israélienne d'agression et d'expansion. Nous souscrivons aux principes fondamentaux universellement admis qui ont été affirmés dans les résolutions pertinentes de l'ONU, à savoir : Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; il faut rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes, y compris le droit à l'autodétermination, le droit de retour dans sa patrie et le droit de créer son propre Etat; en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, l'Organisation de libération de la Palestine a le droit de participer, sur un pied d'égalité avec les autres parties, au règlement de la question du Moyen-Orient, et

tous les pays de la région ont le droit à l'existence dans la paix. Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour rappeler que, tant que les autorités israéliennes s'obstineront dans leur politique d'agression et d'expansion et refuseront de reconnaître les droits du peuple palestinien, nous continuerons, comme nous l'avons toujours fait, d'appuyer le peuple palestinien dans sa juste lutte et ce, jusqu'à la victoire finale. Je voudrais aussi réaffirmer que toute proposition ou initiative tendant à rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes et à reprendre possession des territoires arabes occupés, conforme à une solution raisonnable et équitable de la question du Moyen-Orient sur cette base, bénéficiera du soutien du Gouvernement et du peuple chinois. Nous invitons le peuple palestinien et les autres peuples arabes à renforcer leur unité dans la lutte contre l'ennemi commun. Nous lançons également un appel à tous les pays et peuples épris de paix afin qu'ils déploient des efforts concertés pour soutenir la juste lutte du peuple palestinien et des pays arabes, mobiliser et éclairer l'opinion publique mondiale et exercer des pressions efficaces sur Israël de façon que les questions de Palestine et du Moyen-Orient trouvent au plus tôt une solution juste et globale.

Je souhaite, pour conclure, que les travaux de ce séminaire soient en tous points couronnés de succès.

Note

1/ Voir A/37/696-S/15510, annexe.

IV. MESSAGE DE S. EXC. M. YASSER ARAFAT, PRESIDENT DU COMITE EXECUTIF DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE, COMMANDANT EN CHEF DES FORCES DE LA REVOLUTION PALESTINIENNE, DONT M. SHAFIQ AL-HOUT, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL PALESTINIEN, CHEF DE LA DELEGATION DE L'ORGANISATION DE LIBERATION DE LA PALESTINE, A DONNE LECTURE

Mes frères,

Mesdames et Messieurs,

Salutations révolutionnaires,

J'ai le grand plaisir, en ce jour où s'ouvre le Séminaire des Nations Unies sur les droits du peuple palestinien, de vous exprimer, au nom de notre peuple arabe palestinien, au nom de mes frères, les membres du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, et en mon nom propre, nos salutations les plus chaleureuses.

Nous tenons à vous exprimer notre haute estime et notre profonde gratitude pour les efforts que vous déployez en vue de promouvoir la lutte légitime de notre peuple et pour l'appui indéfectible que vous apportez aux droits nationaux inaliénables de notre peuple, y compris son droit de retour, son droit à l'autodétermination et à l'établissement de son Etat palestinien indépendant, ainsi qu'à la réalisation de ces droits.

Mes chers frères,

J'ai également grand plaisir à vous exprimer la fierté que nous tirons des efforts que vous déployez sans relâche pour défendre les droits inaliénables du peuple palestinien et pour instaurer la paix dans l'une des régions les plus dangereuses, les plus tendues et les plus explosives du monde.

Vous avez pleinement conscience que notre cause palestinienne traverse actuellement une phase dangereuse du fait de l'intensification des politiques agressives israéliennes qui bénéficient de l'appui des administrations américaines successives.

Le gouvernement de l'ennemi israélien sioniste intensifie ses mesures de répression, d'oppression et de terreur contre notre peuple palestinien à l'intérieur et à l'extérieur de notre patrie occupée et exerce en permanence des pratiques raciales illégitimes en le privant de ses droits humains fondamentaux, en paralysant la vie civile, en détruisant l'économie palestinienne, en expropriant les terres et les sources d'eau, en établissant des colonies de peuplement armées dans les territoires occupés, en encourageant, appuyant et finançant les bandes terroristes sionistes dont le but est de perpétrer des actes criminels contre notre peuple.

Tous ces actes sont perpétrés dans le seul but d'expulser les Palestiniens de leurs terres et de leurs foyers et de les déporter de force, pour appliquer le plan israélien de judaïsation des zones palestiniennes occupées en vue de les annexer en définitive à l'entité sioniste ennemie.

/...

Les parties sionistes se font concurrence pour exprimer leur hostilité et leur extrémisme racial contre notre peuple palestinien en accordant leur protection aux auteurs de ces actes et en maintenant les règles et règlements fondés sur l'idéologie raciste sioniste.

En outre, il faut citer la politique déclarée d'Israël de non-retrait des territoires occupés, le non-rétablissement de la souveraineté palestinienne sur Jérusalem et le non-rétablissement de l'Etat palestinien, ainsi que le rejet de l'OLP.

D'un autre côté, l'Administration américaine intensifie ses politiques hostiles contre notre peuple palestinien, et continue à renforcer son appui à l'entité ennemie israélienne et à ses politiques expansionnistes agressives, en établissant avec l'ennemi une alliance militaire stratégique dirigée contre notre peuple palestinien et les peuples de notre nation arabe.

L'Administration américaine est également en train d'établir avec l'entité israélienne une zone de libre échange pour soutenir son économie détériorée qui est essentiellement consacrée à la guerre, à l'expansionnisme et à la création de colonies de peuplement. Ceci, venant s'ajouter à l'aide financière et militaire fournie à Israël sous la forme de dons non remboursables et à l'appui moral, politique et diplomatique accordé par l'Administration américaine à tous les niveaux internationaux, fait obstacle à l'application des lois internationales et des décisions de la communauté internationale et empêche la condamnation des crimes et des mesures d'agression perpétrés contre le peuple palestinien vivant sous l'occupation d'Israël.

De même, l'Administration américaine refuse à notre peuple les droits inaliénables qui lui sont reconnus dans les résolutions adoptées par l'ensemble de la communauté internationale, persiste dans son refus de dialoguer avec l'OLP, le seul représentant légitime du peuple palestinien, tout en tentant d'en donner une image déformée par tous les moyens possibles.

En dépit des obstacles considérables qui lui sont opposés, notre peuple poursuit néanmoins sa lutte et sa résistance contre les politiques israéliennes d'agression et d'oppression et contre les politiques hostiles des Etats-Unis.

Ni les épreuves ni les souffrances ne pourront jamais dissuader notre peuple de lutter ou d'affaiblir la détermination dont il fait preuve dans sa lutte, avec l'appui des peuples du monde et des forces démocratiques éprises de paix et de justice.

De même, dans sa recherche de la paix, l'OLP a saisi toutes les occasions qui s'offraient, mû par sa conviction profonde que dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, il est nécessaire d'instaurer la justice, la paix et la stabilité et de favoriser le développement dans notre région explosive.

Ce sens des responsabilités qui prévaut parmi notre peuple et ses représentants s'est manifesté lors des sessions consécutives du Conseil national de la Palestine qui a, à maintes reprises, réaffirmé que le peuple palestinien était résolu à parvenir à une paix juste fondée sur la réalisation de ses droits nationaux inaliénables, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer un Etat palestinien indépendant.

Compte tenu des résolutions adoptées par le Conseil national de la Palestine, en particulier à ses seizième et dix-septième sessions, et compte tenu également des principes affirmés lors du Sommet de Fès, qui reflètent la volonté de paix de la nation arabe, et conformément aux résolutions internationales pertinentes, l'OLP poursuit ses efforts en vue de l'élaboration d'un plan politique arabe commun qui vise à contribuer à une solution globale, juste et durable au conflit du Moyen-Orient.

Frères,

Au nom de notre peuple qui, tout en subissant l'épreuve douloureuse de la guerre, de l'oppression et de l'occupation, lutte pour parvenir à la paix, au nom du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et en mon nom personnel, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour les efforts fructueux que déploie le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en organisant des séminaires et des conférences internationales qui ont largement contribué à mettre en lumière la justice de la cause palestinienne, en informant les peuples du monde de la légitimité de la lutte de libération du peuple palestinien ainsi qu'en suscitant leur respect et leur estime pour cette lutte.

J'exprime ici ma profonde gratitude à M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à M. Massamba Sarré, président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et à tous ceux qui ont contribué au succès de ces séminaires au service de la justice de la cause palestinienne.

Permettez-moi de conclure en exprimant, à l'instar du Conseil national de la Palestine à sa dix-septième session, une profonde gratitude à la République populaire de Chine, à ses dirigeants, à son parti et à son peuple, au nom de notre peuple arabe palestinien, au nom de mes frères les membres du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine ainsi qu'en mon nom personnel.

Permettez-moi également d'exprimer combien nous leur sommes reconnaissants d'avoir accueilli ce séminaire et d'adopter une position de principe si fermement solidaire de la juste lutte que mène notre peuple pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables.

Je forme les vœux les plus sincères pour le plein succès des travaux du Séminaire.

La révolution jusqu'à la victoire.

V. MESSAGE DE S. EXC. M. SYED SHARIFUDDIN PIRZADA, SECRETAIRE
GENERAL DE L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Monsieur le Président, Excellences, chefs et membres de délégations, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir pour moi de vous transmettre tout d'abord les salutations de S. Exc. M. Syed Sharifuddin Pirzada, secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique, qui m'a chargé de le représenter et de prononcer ce discours en son nom.

Je voudrais avant tout adresser mes remerciements sincères et exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine qui a généreusement accepté d'accueillir la conférence et a mis à notre disposition les facilités nécessaires à l'heureux accomplissement de notre tâche.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence du Séminaire. Je suis certain que la sagesse avec laquelle vous dirigerez les débats et les interventions utiles que vous ferez apporteront un concours particulièrement précieux à nos travaux.

Je tiens également à adresser tous mes remerciements au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts si utiles qu'il n'a cessé de déployer en vue de faire reconnaître les droits historiques du peuple palestinien.

L'Organisation de la Conférence islamique a jugé essentiel de participer à la série de séminaires régionaux organisés par l'Organisation des Nations Unies sur la question de Palestine, et elle est heureuse aujourd'hui de prendre part à cet important séminaire, mettant ainsi l'accent sur les liens étroits et la coopération soutenue qui existent entre elle et l'ONU dans divers domaines, au premier chef, naturellement, celui de la cause palestinienne.

On ne peut que se féliciter de la tenue d'un tel séminaire qui permettra de faire connaître la cause palestinienne à l'opinion publique mondiale. Peut-être que la réalisation la plus remarquable du Séminaire sera de révéler que l'on rencontre partout dans le monde la conviction absolue que cette cause est légitime et que le peuple palestinien a droit à la souveraineté sur ses propres territoires.

La question dont traite ce séminaire international est précisément à l'origine de la fondation de notre organisation. L'Organisation de la Conférence islamique estime que la cause de la Palestine et d'Al-Qods Al-Charif est pour les Musulmans la cause essentielle, parce qu'elle est juste et qu'un de ses aspects est l'occupation de lieux saints musulmans. C'est pourquoi les Etats Membres de notre organisation ainsi que l'Oumma musulmane tout entière appuient cette cause et le peuple palestinien fermement et sans réserve, et lui consacrent tous les moyens dont dispose le monde musulman. Nous avons proclamé, lors de conférences antérieures de notre organisation, notre appui total à toutes les propositions et solutions qui assureraient au peuple palestinien l'exercice de ses droits historiques inaliénables, y compris le droit de regagner sa patrie et le droit à l'autodétermination sur son sol national - avec Al-Qods Al-Charif comme capitale et sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime.

A notre sens, la tâche du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien comprend deux parties complémentaires : le travail du Comité ne saurait être mené à bien et ses objectifs atteints si l'on ne prend pas en considération l'une et l'autre.

Premièrement : Définir et proclamer clairement les droits historiques inaliénables du peuple palestinien sur son propre territoire, les corroborer par des preuves juridiques et historiques et les faire connaître à l'opinion publique mondiale.

Deuxièmement : Mettre le peuple palestinien à même d'exercer ses droits. Le Comité doit donc mettre au point des moyens pratiques qui permettront effectivement à ce peuple d'exercer pleinement ses droits.

En participant à certains des travaux du Comité, et en en suivant ses activités au niveau international, nous avons pu apprécier les succès considérables qu'il a obtenus dans l'accomplissement de la première partie de sa tâche. En ce qui concerne la deuxième partie, il reste encore beaucoup à faire. Il nous faut déterminer quelles sont au juste les forces qui nous empêchent de parvenir à nos objectifs et font obstacle à ce que le peuple palestinien exerce ses droits, de sorte que nos efforts ne soient pas dispersés et que notre temps soit mis à profit pour que le peuple palestinien ne continue pas d'année en année à subir sous toutes ses formes l'oppression et à payer de son sang.

La communauté internationale et l'opinion publique mondiale ont reconnu les droits du peuple palestinien. Toutefois, ni la conviction de la communauté internationale ni ses résolutions n'ont permis au peuple palestinien de recouvrer ses droits. Ni cette conviction ni ces résolutions n'ont réussi à faire renoncer l'Etat de l'entité sioniste à la poursuite de ses actes d'agression contre le peuple palestinien et d'autres peuples de la région.

Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut-il dire qu'"Israël" a en soi la capacité de défier le monde entier? Ou bien cette situation est-elle due au manque de sérieux et d'efficacité dans la façon dont le monde a jugé bon de faire face aux défis et aux intransigeances d'Israël?

Le monde entier sait parfaitement qu'"Israël" est une entité qui ne possède pas en soi le potentiel et les moyens qui lui permettraient de tenir tête à la communauté internationale. Chacun sait aussi fort bien que cette entité tire essentiellement sa force de l'appui américain constant qu'elle reçoit dans les domaines politique, économique et militaire. Israël est tributaire de cet appui. C'est aussi cet appui qui en fait une entité située en marge du droit international, indifférente à l'opinion publique mondiale. C'est en fait cet appui qui lui permet de continuer à commettre jour après jour des crimes visant à l'extermination des peuples palestinien et libanais. Lorsque le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies veut condamner ces massacres, on voit l'une des superpuissances - qui a été établie elle-même sur la base du droit de tous les peuples à l'autodétermination - utiliser son droit de veto et, appuyer ainsi cette entité en vue de l'encourager encore davantage à poursuivre ses actes de terrorisme et de répression.

Malgré tous les massacres perpétrés par Israël, la situation actuelle au Moyen-Orient a montré au monde entier que du côté arabe, on souhaite vivement que s'instaure une paix durable, globale et juste dans la région, sur la base des faits approuvés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Les Palestiniens, représentés par l'Organisation de libération de la Palestine, se sont montrés suffisamment souples pour ce qui est des moyens de rechercher la paix et, récemment, ont accepté le Plan de paix de Fès qui a été approuvé tant par la Ligue des Etats arabes que par l'Organisation de la Conférence islamique.

Toutefois, ni les Etats-Unis d'Amérique ni Israël n'ont jusqu'à présent accordé la moindre attention à cela. En fait, les agissements de ces deux Etats dans la région ne font que compliquer encore davantage la situation. En conséquence, la position qu'ils ont adoptée constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Cela étant, nous estimons qu'il faut intensifier les efforts dirigés contre ceux qui font obstacle au processus de paix. C'est seulement ainsi que l'on pourra sauver la région de catastrophes imminentes et faire en sorte que le peuple palestinien se voit restituer ses droits inaliénables.

Il est évident que le Gouvernement américain n'a pas jusqu'ici pris de décision de nature à promouvoir le processus de paix, et à moins que l'on exerce sur lui le genre de pression qui l'amènera à changer d'avis, la paix ne pourra pas être instaurée. En fait, les actes d'agression israéliens dans la région iront en se multipliant.

De ce qui précède, il découle de toute évidence que le Comité doit diriger ses pensées et ses efforts vers la recherche des moyens permettant d'exercer une pression efficace sur le Gouvernement américain afin qu'il tienne compte des exigences historiques et humanitaires de la région.

Il existe certainement des mesures de nature à inciter les Etats-Unis d'Amérique à reconnaître le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à respecter la volonté de ce peuple manifestée dans son choix de l'Organisation de libération de la Palestine comme son seul représentant légitime.

Les Etats-Unis feraient alors pression sur Israël et l'amèneraient à accepter l'instauration de la paix dans la région.

Il est très important de porter les yeux vers la Communauté européenne étant donné l'influence qu'elle pourrait avoir sur les Etats-Unis d'Amérique. Il y a lieu par ailleurs de faire appel aux autres Etats du monde qui appuient les droits du peuple palestinien et de leur demander de prêter leur soutien à la lutte du peuple palestinien, ceci en conformité avec leur orientation politique, d'une manière qui compensera l'appui apporté par les Etats-Unis à Israël.

En participant à ce séminaire, l'Organisation de la Conférence islamique réaffirme son attachement intégral à la cause palestinienne et au droit du peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits sur son territoire. Nous vous demandons également de trouver des moyens concrets permettant de faire vraiment

pression sur les Etats-Unis pour qu'ils tirent parti des possibilités qui s'offrent en vue d'instaurer la paix dans la région et qu'ils abandonnent ainsi leur position actuelle, respectent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies - en particulier celles qui ont trait à la Conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Le processus de paix dans la région ne saurait aboutir sans la pleine participation de l'Organisation de libération de la Palestine en tant que partie essentielle à tout dialogue ou à toute négociation. Il n'y aura pas de paix sans une pleine reconnaissance des droits historiques et inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit à regagner sa patrie, à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Séminaire auquel je souhaite plein succès dans les délibérations de cette importante réunion.

VI. DOCUMENTS PRESENTES AU SEMINAIRE

1. Le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine

Ibrahim Abu-Lughod

On compte aujourd'hui un peu plus de 4 millions et demi de Palestiniens, un terme qui désigne les personnes nées en Palestine et leurs descendants, qu'ils soient nés en Palestine ou dans les régions où leurs parents ont été dispersés; nulle part dans le monde ces personnes ne jouissent de droits politiques ou n'en exercent en tant que Palestiniens. Pourtant, elles sont profondément conscientes de l'obligation politique qui est la leur de normaliser leur statut politique, ainsi que l'atteste la lutte qu'elles mènent pour recouvrer leurs droits nationaux à l'autodétermination, y compris le droit à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine, le droit de recouvrer leur identité nationale et de désigner eux-mêmes leur représentant. Au cours des trois dernières décennies, les Palestiniens ont dans une large mesure réussi à préserver leur identité - en dépit de mesures coercitives visant à l'oblitérer - ainsi qu'à désigner leur propre représentant, à savoir l'Organisation de libération de la Palestine. En préservant leur identité et en désignant et appuyant leur propre représentant, les Palestiniens se sont efforcés, par divers moyens, de réaliser les autres éléments du droit à l'autodétermination. Sur le plan politique, ces efforts n'ont jusqu'ici été que partiellement couronnés de succès. En dépit de nombreux revers, les Palestiniens démontrent aujourd'hui qu'ils sont totalement déterminés à obtenir la jouissance de ces droits.

La réalité du fait palestinien a son origine dans un événement historique concret, à savoir le démembrement de la Palestine en mai 1948. A cette époque, l'apparition d'Israël sur une portion de la Palestine a eu deux conséquences. La première a été l'expulsion des Palestiniens habitant les régions passées sous le contrôle et la juridiction d'Israël, et que la communauté internationale connaît depuis lors comme les réfugiés palestiniens. A l'époque près de 800 000, ils sont aujourd'hui un peu plus de 2 millions. Le développement économique et social et l'éducation des réfugiés ont été pris en charge conjointement par l'UNRWA, créée par l'Organisation des Nations Unies en 1950, les Etats arabes "hôtes" et, ultérieurement, l'Organisation de libération de la Palestine. La deuxième conséquence a été l'incorporation juridique ou administrative du reste de la Palestine à la Jordanie et à l'Egypte. La partie de la Palestine passée sous contrôle jordanien a fini par se voir conférer un statut légitime par un acte du Parlement jordanien en 1950 et est devenue pour la postérité la rive occidentale; la partie sud de la Palestine est quant à elle passée sous le contrôle et l'administration de l'Egypte et est appelée la bande de Gaza. Ces deux parties de la Palestine ont été occupées par Israël en 1967. Ainsi, la totalité de ce qui était la Palestine du Mandat est maintenant soumise au contrôle exécutif d'Israël.

Entre 1948 et 1967, la Palestine a cessé d'exister en tant qu'entité politique et administrative. Ce n'est que dans la bande de Gaza que l'on pouvait utiliser le mot Palestine sans encourir d'opprobre ou de sanction politiques. Israël a déplacé les habitants de sa portion de la Palestine et la Jordanie a progressivement cessé d'utiliser le mot Palestine au profit de l'expression rive occidentale. Ce n'est que dans la bande de Gaza avec l'accord de l'administration égyptienne que le terme

Palestine a subsisté et a été utilisé dans un contexte politique ou culturel. A l'abandon du terme Palestine correspondaient des effets politiques, juridiques et sociaux. Les Palestiniens qui continuaient de résider et de vivre en Palestine telle que celle-ci était définie dans le Mandat se sont vus conférer, par des décrets, un nouveau statut juridique. Par l'effet de la loi israélienne sur la nationalité et la naturalisation, les Palestiniens qui étaient physiquement présents dans leur lieu de résidence habituel lorsqu'a été effectué le premier recensement israélien, en 1949, ont pu acquérir la nationalité israélienne. Ce sont aujourd'hui des Arabes israéliens. Bon nombre des Palestiniens qui étaient physiquement présents sur les territoires incorporés à Israël mais n'étaient pas physiquement présents dans leur lieu de résidence habituel lorsque le recensement a été effectué sont devenus dans la terminologie juridique et politique israélienne, des personnes "présentes-absentes". Les Palestiniens qui vivaient sur la rive occidentale, quel que soit leur lieu de naissance, ont été naturalisés conformément à la loi jordanienne, et les Palestiniens qui avaient trouvé refuge sur la rive occidentale du Jourdain se sont vu accorder le même privilège. Ceux qui restaient dans la bande de Gaza et avaient trouvé refuge en Syrie, au Liban, en Iraq et en Egypte sont devenus des apatrides, mais se sont trouvés assujettis au contrôle et à la législation des pays dans lesquels ils résidaient. Un petit nombre d'individus entrant dans cette dernière catégorie ont finalement réussi à acquérir la nationalité du pays dans lequel ils résidaient. Néanmoins, la grande majorité des Palestiniens entrant dans cette catégorie, et qui sont aujourd'hui plus d'un million, demeurent des apatrides. Le tableau ci-après résume le statut national actuel des Palestiniens.

Statut national des Palestiniens (1985)

Palestiniens de nationalité jordanienne résidant en Jordanie, sur la rive occidentale ou ailleurs	2 652 000
Palestiniens ayant la nationalité de pays arabes	106 900
Israéliens	578 000
Palestiniens de nationalités étrangères	158 620
Apatrides	<u>1 182 060</u>
Total	4 677 580

La dispersion du peuple palestinien, le fait que les Palestiniens n'aient pas tous le même statut politique et relèvent, politiquement et juridiquement, d'autorités diverses, a eu des conséquences pratiques sur leur vie. En tant que peuple, ils ont été privés d'une autorité nationale à même de guider, diriger et soutenir leur vie nationale. Leurs institutions économiques, sociales et culturelles ont échappé à leur contrôle et à leur volonté. Les droits individuels, politiques, économiques et sociaux et en matière d'emploi qu'ils ont acquis lorsqu'ils pouvaient les exercer, leur ont été conférés par leur nouveau statut.

Ainsi, jusqu'en 1967, en termes politiques, les Palestiniens résidant ailleurs que dans la bande de Gaza n'étaient pas autorisés à s'organiser en partis politiques et ne pouvaient faire campagne pour un programme politique palestinien ni constituer une direction politique palestinienne pouvant parler au nom de l'ensemble de la communauté politique palestinienne ou la représenter. Même aujourd'hui, alors que l'Organisation de libération de la Palestine a assumé la direction du peuple palestinien, les activités politiques spécifiquement palestiniennes qui visent à élargir les droits sociaux, économiques ou culturels des Palestiniens sont interdites dans la plupart des Etats où les Palestiniens résident. Du fait de ces contraintes extérieures, lorsqu'ils souhaitent s'organiser pour promouvoir la cause nationale palestinienne, les Palestiniens ont tendance à le faire dans une semi-légalité ou dans l'illégalité. Aujourd'hui, les mouvements palestiniens réunis au sein du Conseil national palestinien et généralement considérés comme les éléments constitutifs de l'Organisation de libération de la Palestine sont dans une large mesure organisés dans le but spécifique de libérer la Palestine et existent pour la plupart en marge de la légalité des Etats dans lesquels ils opèrent. Dans la partie de la Palestine sous occupation israélienne, toute forme d'association avec une organisation spécifiquement palestinienne ou avec un objectif national conforme à la Charte nationale palestinienne est interdite par la loi israélienne ou, sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza, par les décrets des autorités militaires israéliennes d'occupation.

Les incapacités décrites ci-dessus n'ont pas empêché les Palestiniens d'être politiquement très actifs. Leurs activités étaient essentiellement guidées par deux préoccupations principales : d'une part, poursuivre leur lutte pour recouvrer leurs droits nationaux, ce qui les a poussés à agir politiquement en faveur de la cause nationale palestinienne; deuxièmement, tirer parti au niveau politique des possibilités existantes pour améliorer leurs conditions de vie dans les domaines social, économique et éducatif. Ce sont ces deux préoccupations qui ont poussé les Palestiniens à militer en faveur de la création d'une autorité nationale palestinienne susceptible de défendre leurs droits nationaux.

Une telle autorité a finalement vu le jour avec l'apparition de l'Organisation de libération de la Palestine, en 1964, à l'issue du Congrès national palestinien qui s'est tenu en mai à Jérusalem. Ce congrès, convoqué en grande partie sur l'initiative d'un dirigeant national palestinien alors en activité, M. Ahmad Chukairi, avec l'appui du Gouvernement égyptien sous la conduite de feu le président Jamal Abd-al-Nasir, a décidé de créer l'Organisation de libération de la Palestine et lui a donné pour mandat de mobiliser le peuple palestinien en vue de libérer la Palestine (alors connue sous le nom d'Israël). Après des débuts très modestes et controversés, l'Organisation de libération de la Palestine a, avec le temps, acquis sa légitimité par un consensus du peuple palestinien, ce qui a permis aux Etats arabes, lors de la Conférence au sommet qui s'est tenue à Rabat en 1974, de la reconnaître comme le représentant légitime du peuple palestinien. Elle devait finalement être reconnue comme tel par la majorité des Etats puis être admise à l'Organisation des Nations Unies comme représentant du peuple palestinien. Ceci a eu lieu en 1974 avec l'adoption par l'Assemblée générale d'une résolution invitant l'Organisation de libération de la Palestine à participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies comme observateur. L'OLP a acquis le

même statut auprès de toutes les institutions spécialisées du système des Nations Unies. A l'heure actuelle, l'OLP entretient des missions diplomatiques ou d'information auprès de toutes les institutions du système des Nations Unies et dans les capitales de quelque 90 pays.

La Charte nationale palestinienne, adoptée en 1964 par le Congrès national de Palestine, énonçait les principes et idées généraux qui devaient guider l'action des Palestiniens. En outre, on définissait avec beaucoup d'ambiguïté la voie à suivre pour atteindre l'objectif déclaré de libérer la Palestine (terme qui à l'époque ne désignait qu'Israël). Le Conseil national de 1968 et ses émanations ultérieures ont prévu une solution de la question de Palestine qui tenait compte à la fois de l'autodétermination des Palestiniens et de la réalité d'une présence juive israélienne en Palestine/Israël. De même, la solution projetée envisageait sans détour le statut anormal de la rive occidentale et de la bande de Gaza. Sous la direction des groupes militants extrêmement organisés qui composaient l'OLP, l'idée d'un régime laïque démocratique pour la Palestine s'est fait jour. Essentiellement, on rejetait tout fondement sectaire ou nationaliste pour le futur régime politique palestinien. Cette idée reposait sur une réalité concrète de l'existence de deux peuples sur la même terre, l'un arabe palestinien et l'autre juif israélien. Les liens nationaux entre le peuple palestinien et le peuple arabe n'avaient aucune influence sur l'organisation politique de la Palestine envisagée; de même, les liens religieux entre les Israéliens et les Juifs du reste du monde ne devaient entraîner aucun droit ni obligation politique particulier. Loin d'envisager les deux peuples comme deux collectivités distinctes et hostiles, l'idée d'un régime laïque démocratique était fondée sur la prémisse que la Palestine devait être constituée de personnes dont les droits individuels seraient primordiaux et égaux. Selon le concept laïque démocratique, Juifs israéliens et Arabes palestiniens devaient accepter de coexister dans la même entité politique, en pleine égalité.

Les dirigeants du Mouvement de libération nationale palestinien savaient parfaitement que cet objectif était incompatible avec le sionisme et son incarnation en Israël. De plus, le mouvement considérait Israël comme un prolongement de l'impérialisme européen/américain, qui par conséquent concentrait ses ressources pour résister à la nouvelle proposition. Aussi, l'Organisation de libération de la Palestine a-t-elle souscrit au deuxième principe, selon lequel le régime laïque démocratique de Palestine ne pourra être mis en place que si les masses palestiniennes mènent une lutte armée. A cette fin, l'OLP a pris des mesures plus efficaces pour mobiliser les Palestiniens, les organiser, recruter des cadres militants et obtenir un appui matériel et politique à ce programme. Ce faisant, l'Organisation de libération de la Palestine est parvenue à réorganiser le peuple palestinien, à canaliser les loyautés des Palestiniens ainsi qu'à contester la légitimité du contrôle exercé par les Etats arabes sur les Palestiniens relevant de leur juridiction. L'Organisation de libération de la Palestine a compris en outre que le contrôle exercé par Israël sur la rive occidentale et la bande de Gaza devait être contesté par tous les moyens, y compris l'action militante, et a prêté un appui matériel, politique et économique aux Palestiniens de ces territoires pour qu'ils puissent résister à l'occupation israélienne. Enfin, en tant qu'organisation représentant le peuple palestinien où qu'il se trouve et parlant en son nom, l'OLP concevait ses fonctions comme recouvrant également le devoir d'organiser les collectivités palestiniennes partout dans le monde et de leur assurer soutien, sécurité et bien-être.

Pour traduire ces idées et objectifs dans les faits, l'OLP a dû créer une structure organisationnelle viable qui lui permette d'exécuter des programmes concrets; elle a donc mis en place des structures administratives pour répondre aux besoins multiples du peuple qu'elle représente.

On peut désormais préciser les principaux aspects du rôle que l'Organisation de libération de la Palestine a joué aux échelons national, régional et international. Une lecture attentive de la Charte nationale palestinienne montre en effet que l'OLP devait agir à trois niveaux différents pour remplir sa mission en tant que principal représentant du peuple palestinien : parmi les populations palestiniennes où qu'elles se trouvent; dans les Etats arabes, qui hébergent à l'heure actuelle la plupart des Palestiniens et qui ont des liens nationaux et politiques avec eux; et enfin, au niveau international. Les Palestiniens ont reconnu depuis longtemps la dimension internationale de la question de Palestine car ils ont pu constater - à leurs dépens - que le mouvement sioniste devait son succès à sa collaboration avec les puissances européennes et américaine. Après l'émergence du système socialiste et du Mouvement des pays non alignés, ils ont pris conscience des possibilités uniques que ces mutations internationales pouvaient entraîner pour leur lutte en faveur de l'autodétermination, de l'indépendance et de la souveraineté de la Palestine. Par conséquent, l'Organisation de libération de la Palestine a toujours joué un rôle actif à ces trois niveaux depuis sa création.

Aujourd'hui, l'Organisation de libération de la Palestine représente l'Etat et le Gouvernement palestiniens en puissance. Dans cette perspective, son rôle premier est celui d'un Etat et d'un gouvernement. En tant qu'Etat, elle représente l'ensemble du peuple palestinien, qui a affirmé son identité et sa spécificité nationales à la suite d'une prise de conscience historique conditionnée par l'expérience de la domination israélienne et de la dispersion. Avec le temps, cette conscience d'appartenir à une communauté nationale distincte a conduit les Palestiniens à se considérer comme les citoyens d'une nation, soit assujettis soit en exil. L'OLP, qui représente cette communauté nationale, oeuvre pour la reconnaissance de son droit à l'autodétermination. Sur le plan structurel, elle agit concrètement par l'intermédiaire du Conseil national palestinien qui est son principal organe de décision politique. A l'heure actuelle, le Conseil comprend environ 400 membres qui sont censés représenter tous les groupes de la population palestinienne, sur les plans géographique et administratif. Le Conseil a alloué certains sièges aux Palestiniens des zones occupées, mais leurs représentants n'ont pas pu assister régulièrement aux séances par suite du contrôle exercé par les autorités israéliennes. Les membres du Conseil appartiennent à trois catégories : ils sont issus d'organisations militantes (Fath, Front populaire pour la libération de la Palestine, Front démocratique populaire, etc.) qui sont représentées en fonction de leur pouvoir réel ou présumé; d'associations populaires telles que les syndicats d'enseignants, les organisations féminines, les associations d'étudiants, d'écrivains, de travailleurs, etc.; il y a enfin les membres indépendants, c'est-à-dire les particuliers qui ne sont pas affiliés aux organisations ou groupes susmentionnés. La représentation ne repose pas uniquement sur le principe de la répartition géographique mais le facteur géographique joue tout de même un rôle important pour la désignation des membres du Conseil. Ainsi, les membres appartenant aux trois catégories précitées sont généralement recrutés dans toutes les régions où habitent des Palestiniens. En résumé, lorsque l'on désigne les

membres du Conseil, on tient compte des fonctions qu'ils exercent, de leur origine géographique et de considérations politiques. Pour présenter les choses sous un autre angle, on peut dire que le Conseil, en tant que représentant du peuple palestinien, reflète toute la diversité de ce peuple. Il a une vocation pluraliste et exprime toutes les tendances politiques de la communauté politique palestinienne.

Le Conseil examine toutes les questions intéressant les Palestiniens lors de ses sessions annuelles. En général, celles-ci durent environ une semaine et débouchent sur deux séries de mesures. En premier lieu, le Conseil adopte un programme politique complexe que l'organe exécutif sera chargé d'appliquer au cours de l'année suivante. Ce programme porte sur les questions financières, les activités militaires, la stratégie politique et les questions d'organisation (par exemple la création de départements organiques dans les domaines de l'éducation, de l'action sociale, de l'agriculture, etc.). A cet égard, il convient peut-être de noter que les principaux programmes politiques n'ont une valeur contraignante pour l'organe exécutif que lorsque le Conseil en décide ainsi. Par exemple, le programme palestinien relatif à la création d'un Etat laïque démocratique a été modifié lors de trois sessions : à sa session de 1974, le Conseil a adopté un programme provisoire qui reconnaissait de facto la souveraineté palestinienne sur la rive occidentale et à Gaza au cas où Israël se retirerait; par la suite, en 1977, il a modifié ce programme pour exiger la création d'un Etat palestinien indépendant sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. C'est en application de ce programme modifié que le Comité exécutif a lancé un appel à l'Organisation des Nations Unies en 1981 pour qu'elle appuie la création d'une Palestine indépendante, en particulier sur la rive occidentale et à Gaza.

En deuxième lieu, le Conseil procède à l'élection du Comité exécutif et de son président. L'usage veut qu'il élise au scrutin secret 15 personnes qui assument les responsabilités d'un cabinet palestinien. Le Comité est chargé d'appliquer les orientations approuvées par le Conseil dans les domaines administratif, politique et militaire. Il élit son président (M. Yasser Arafat occupe ce poste depuis 16 ans), qui en essence exerce les fonctions de président et de premier ministre; chaque membre du Comité exécutif supervise un département administratif spécifique. Ces départements s'attachent à promouvoir les intérêts du peuple palestinien dans les domaines social, économique, culturel et militaire, ainsi que dans le domaine de l'enseignement. Une véritable administration palestinienne s'est ainsi constituée progressivement pour mener à bien les diverses tâches assignées à ces départements, administration qui est soumise aux règles et règlements adoptés par le Conseil national palestinien. Si l'on excepte les cadres militaires de l'Organisation de libération de la Palestine, l'administration palestinienne comprend environ 5 000 personnes qui travaillent directement pour l'OLP en tant que fonctionnaires.

Le Conseil a également créé des organes supplémentaires pour faciliter le rétablissement de la nation palestinienne. Il a institué des conseils supérieurs pour l'éducation, la culture, l'alphabétisation, le développement économique, un Fonds national palestinien (qui s'occupe à la fois des finances et du commerce), la société palestinienne du Croissant-Rouge (santé publique) et d'autres organismes. Il a reconnu officiellement certaines associations syndicales et professionnelles. En ce sens, il joue le rôle d'un gouvernement. En cette qualité, il supervise l'Armée de libération de la Palestine et d'autres groupes militants, lève des impôts, gère l'administration palestinienne, envoie et reçoit des ambassadeurs, met

en place un système juridique, etc. En outre, il est responsable devant le Parlement - en l'occurrence le Conseil national palestinien. L'organigramme ci-après indique la structure de l'OLP et des différents organes qui la composent.

Le deuxième rôle de l'OLP, implicite dans notre discussion antérieure, est peut-être le rôle idéologique. Il faut entendre par là que l'OLP a formulé un certain nombre d'idées dont le but est de préciser les objectifs qu'elle cherche à atteindre au nom du peuple palestinien. L'OLP a formulé en termes idéologiques la nature de la question de Palestine. Fidèle aux principes de la Charte nationale, l'OLP considère le peuple palestinien comme une collectivité nationale indivisible - et n'accepte donc pas sa dispersion forcée et sa fragmentation nationale actuelle - enracinée dans une terre spécifique : la Palestine. En outre, elle considère le peuple palestinien comme faisant partie intégrante de la communauté nationale arabe et la Palestine comme 1) le foyer national du peuple arabe de Palestine et 2) une partie du foyer national arabe. C'est pourquoi l'OLP s'efforcera de maintenir la culture arabe palestinienne, de la nourrir et de contribuer à sa croissance et à son développement par divers moyens institutionnels. Parallèlement, elle s'emploiera à maintenir la base culturelle de la Palestine proprement dite, en tant que partie du foyer national arabe. Elle combattra donc la politique menée actuellement par Israël, qui consiste à gommer la base culturelle arabe de la Palestine, ou à en transformer le caractère; elle résistera aussi par tous les moyens aux tentatives faites par Israël pour saper la base culturelle de la vie palestinienne.

Deuxièmement, l'OLP considère Israël comme le résultat de l'effort colonial déployé par l'Europe pour coloniser une partie du monde afro-asiatique et a donc caractérisé la question de Palestine comme une question de libération nationale. En somme, l'OLP considère la lutte du peuple palestinien comme la lutte d'une population colonisée contre une forme de colonisation visant à implanter des colonies de peuplement. En ce sens, Israël est considéré comme un Etat colonial établissant des colonies de peuplement et qui s'est implanté dans une partie du foyer national arabe avec l'appui et le soutien actifs des puissances européennes et américaine. Pour régler la question de Palestine, les Palestiniens devront obtenir l'appui des Etats qui rejettent le colonialisme sur les plans idéologique, structurel et culturel.

Troisièmement, l'OLP a pu définir la nature des droits des Palestiniens. Schématiquement, l'OLP articule ces droits nationaux autour de la notion d'autodétermination. C'est ainsi qu'a été précisé le droit des Palestiniens à l'autodétermination : selon l'acceptation du peuple palestinien ratifiée par la communauté internationale, il signifie que les Palestiniens doivent pouvoir exercer leur droit à l'identité nationale et à un Etat souverain indépendant en Palestine, ainsi que leur droit d'être représentés par leur seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, et de retourner dans leur terre historique. C'est cette définition des droits nationaux des Palestiniens, établie d'abord par la Charte nationale de 1964 et précisée ensuite, qu'a confirmé, pour l'essentiel, l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a affirmé le droit des Palestiniens à l'indépendance et leur droit de retour.

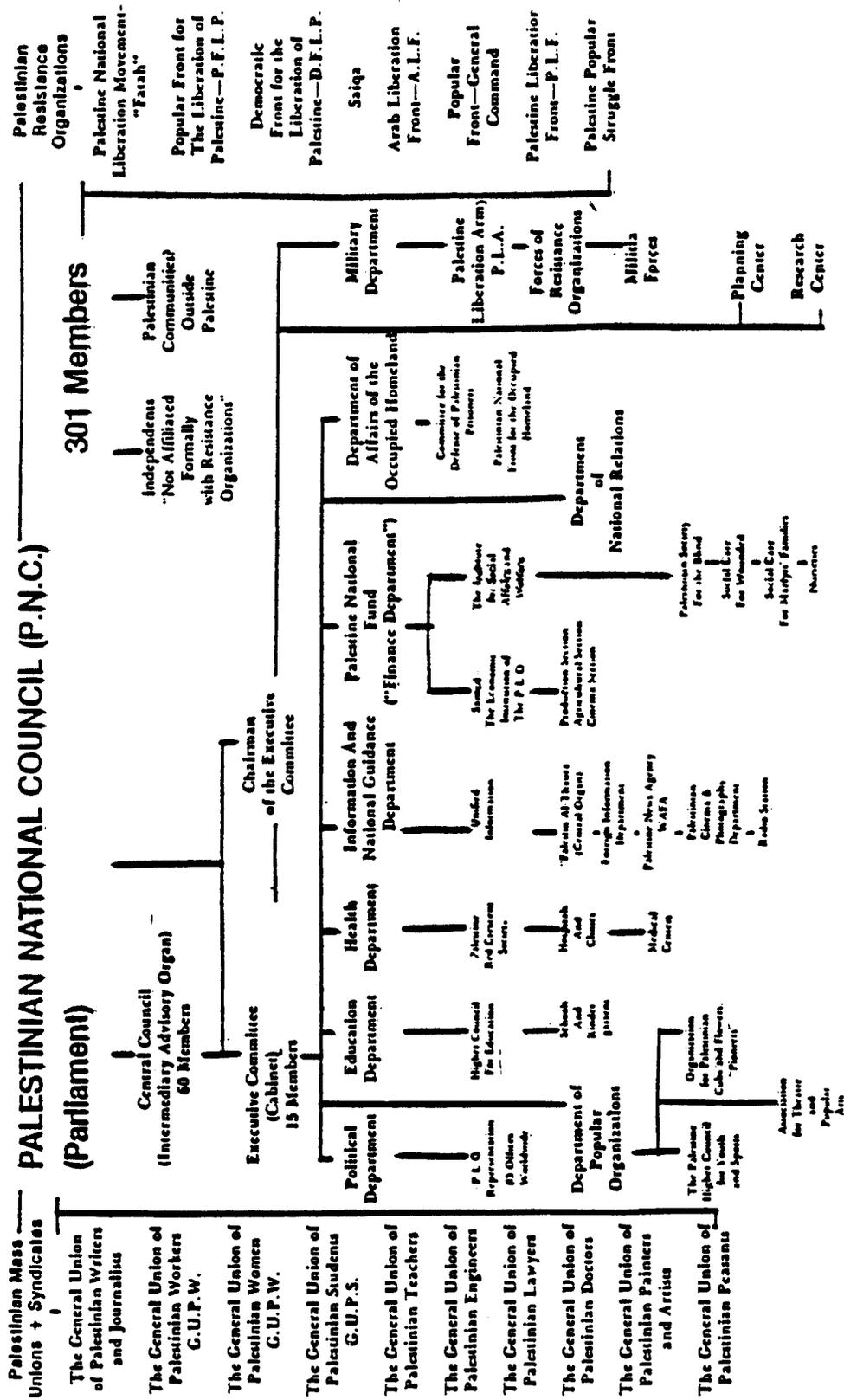
Quatrièmement, et c'est peut-être le plus difficile des rôles idéologiques de l'OLP, il s'agit de trouver une solution au conflit entre les Arabes palestiniens et les Juifs israéliens. Tout en affirmant que la Palestine est le foyer national naturel du peuple palestinien, lequel fait partie du foyer national arabe, et que les colons juifs européens étaient des envahisseurs coloniaux, l'OLP a reconnu la nécessité d'aborder le problème de la communauté juive de Palestine qui constitue maintenant Israël. Etat fondé sur le sionisme, c'est donc un Etat d'apartheid, pratiquant la violence, l'oppression et l'agression contre les Palestiniens et les Arabes et qui doit donc être combattu. Il est cependant possible au peuple juif de Palestine de coexister de façon pacifique et productive avec les Arabes de Palestine; cette coexistence est possible dans le cadre d'un Etat unitaire, laïque, qui ne repose pas sur des considérations ethniques et qui soit fondé sur la prémisses de l'égalité pleine et entière des droits individuels. Ces idées constituent désormais le fondement de l'Etat démocratique non sectaire en faveur duquel l'Organisation de libération de la Palestine lutte depuis 1968. Ayant élaboré cette solution, l'Organisation de libération de la Palestine a reconnu les difficultés qu'avaient non seulement Israël, mais aussi d'autres Etats à l'accepter. Sans renoncer complètement à cette solution idéale, l'OLP a élaboré une solution provisoire qui est devenue la base de ses initiatives diplomatiques et politiques. Elle a formulé la possibilité d'une coexistence de facto de deux Etats sur le sol historique de la Palestine, l'un principalement juif et l'autre arabe palestinien. Cette formulation a rendu possible l'acceptation de la résolution 3236 adoptée en 1974 par l'Organisation des Nations Unies, qui affirme le droit des Palestiniens à l'indépendance et à la souveraineté en Palestine. Si les sessions de 1977 et 1981 du Conseil national palestinien sont allées plus loin en acceptant explicitement le principe de la constitution d'un Etat sur la rive occidentale et à Gaza, l'OLP n'a en fait jamais renoncé au principe d'un Etat démocratique non sectaire en Palestine, qui constituerait la base d'une paix juste et durable entre les Arabes palestiniens et Juifs israéliens.

Le troisième rôle historique important joué par l'OLP est essentiellement politique et diplomatique. Au plan national (palestinien), l'OLP a mobilisé le peuple palestinien lui-même dans la lutte pour la libération nationale, encouragé les Palestiniens à participer au processus politique où qu'ils se trouvent et aidé à orienter la lutte politique des Palestiniens sous la domination israélienne. En outre, la principale lutte politique de l'OLP, particulièrement entre 1967 et 1974, a été d'obtenir la primauté non seulement en identifiant les objectifs nationaux palestiniens mais aussi en arrachant à d'autres le droit de représenter les Palestiniens et en maintenant son indépendance dans la prise des décisions. Il ne devrait plus faire aucun doute aujourd'hui que l'OLP a largement réussi à atteindre ces deux objectifs, encore que sa primauté et son indépendance soient à l'occasion contestées par une puissance hostile. Ainsi, lorsque les Etats arabes ont reconnu l'OLP comme le seul représentant légitime des Palestiniens, ils ont indiqué qu'elle était devenue la seule autorité nationale des Palestiniens et le seul modèle à suivre. C'est après que l'OLP eut été reconnue par le Sommet de Rabat que le système international - à part les Etats-Unis et un certain nombre de puissances d'Europe occidentale - a reconnu l'OLP comme représentant du peuple palestinien.

C'est ce consensus national, régional et international qui a été ratifié par l'Organisation des Nations Unies lorsqu'elle a accordé le statut d'observateur à l'OLP et accepté le principe de la participation de l'OLP à toutes les conférences des Nations Unies sur la question de Palestine en pleine égalité avec tous les Etats intéressés par cette question. Aussi, lorsque des initiatives internationale de paix sont entreprises par l'Organisation des Nations Unies, celle-ci demande-t-elle généralement la participation de l'OLP en tant que représentant légitime des Palestiniens. Grâce à ses missions diplomatiques et d'information à l'étranger, ainsi qu'à des missions et conférences spéciales, l'OLP a utilisé sa légitimité politique pour mobiliser un appui diplomatique à sa politique de libération nationale et de paix. Ainsi, à partir de 1969, date à laquelle l'Organisation des Nations Unies a défini la lutte du peuple palestinien comme une lutte du peuple colonisé - à l'instar de la lutte du peuple africain en Afrique du Sud - et grâce à ses efforts au sein du Mouvement des pays non alignés et du système socialiste, l'OLP a réussi dans une certaine mesure à s'assurer la sympathie et l'appui de la majorité des Etats et peuples du monde. On peut mesurer l'importance de cet appui dans le fait que la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies a voté à maintes reprises en faveur des droits des Palestiniens, ainsi que dans le soutien politique, économique, militaire, pédagogique et culturel que de nombreux Etats arabes, asiatiques et socialistes octroient au peuple palestinien par l'intermédiaire de l'OLP. En résumé, le vaste appui accordé aux Palestiniens par les pays afro-asiatiques et socialistes aurait été inconcevable sans le rôle politique/diplomatique crucial que joue l'OLP depuis deux décennies.

C'est précisément parce que l'OLP s'est pleinement acquittée de ses fonctions étatiques/gouvernementales, idéologiques, politiques et diplomatiques qu'elle maintient sa légitimité auprès de ceux qu'elle représente - les Palestiniens -, qui la soutiennent fermement comme leur seul représentant légitime. Le fait que les Palestiniens rejettent toute idée d'associer une autre autorité à l'OLP pour se faire l'interprète de leur politique de paix par la libération nationale témoigne de l'aspiration à l'indépendance, à l'identité nationale et à la représentation que les Palestiniens entretiennent de longue date. Les divers rôles que l'OLP continuera de jouer aux plans national, régional et international sont indispensables à la réalisation de ces objectifs.

P.L.O. STRUCTURE



Adapted from
A.M.T.U., The Arab, IV, 3
1983

Liu Jing

Vingt et un ans se sont écoulés depuis la création de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Au cours de ces longues années, l'OLP s'est heurtée à des épreuves et difficultés de toutes sortes et est devenue le seul représentant légitime du peuple palestinien reconnu dans le monde entier, ainsi qu'une force active avec laquelle il faut compter sur la scène politique du Moyen-Orient. Cette organisation a également une influence décisive quant à la solution de la question de Palestine et de la question du Moyen-Orient dans son ensemble.

Le 14 mai 1948, les Juifs ont proclamé la fondation de l'Etat d'Israël en Palestine et, le lendemain, la première guerre entre les pays arabes et Israël éclatait. Par suite de cette guerre, Israël a annexé d'importantes zones du territoire palestinien, et plus d'un million d'Arabes palestiniens ont été chassés de leur foyer national où ils avaient vécu pendant des siècles. Ils ont été privés de leurs droits nationaux et ont commencé à mener une vie misérable de réfugiés. Pour obtenir le rétablissement de ses droits nationaux et le droit de retourner dans son foyer national, le peuple palestinien a mené une lutte longue et opiniâtre.

Le 15 septembre 1963, le Conseil de la Ligue arabe, examinant la question de Palestine, a décidé de créer une organisation propre au peuple palestinien. Après des consultations avec les pays arabes, des représentants de divers milieux palestiniens ont tenu, du 28 mai au 4 juin, la première conférence nationale palestinienne à Jérusalem, maintenant connue comme la première session du Conseil national de la Palestine.

La principale réalisation de cette session a été l'élection du Président du Comité exécutif de l'OLP. Le Comité exécutif a ensuite adopté la Charte nationale palestinienne, dont les principaux points sont les suivants : la Palestine est le foyer national du peuple arabe palestinien; la déclaration Balfour adoptée en 1917 et la résolution de partage adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1947 sont nulles et non avenues; enfin, les Palestiniens devraient poursuivre leur lutte contre Israël jusqu'à ce qu'ils obtiennent le droit de retourner dans leur foyer national. Il a été également décidé à cette session de créer l'armée de libération de la Palestine. C'est ainsi que l'OLP a été créée officiellement.

Le 5 juin 1965, Israël a lancé une autre guerre d'agression de grande ampleur, la troisième guerre du Moyen-Orient, annexant la totalité de la Palestine et déplaçant des centaines de milliers de Palestiniens. Les forces armées de l'OLP ont subi d'importantes pertes durant cette guerre.

A cette époque, outre l'OLP, de nombreuses organisations de résistance, notamment El-Fatah, "Les jeunes vengeurs", le Front de libération de la Palestine et les "Héros de retour" étaient actifs, et d'autres organisations sont apparues après la troisième guerre du Moyen-Orient.

L'union et l'unification des divers groupes de guérilleros sont devenues un problème essentiel pour le mouvement de libération nationale de la Palestine. Pour résoudre ce problème, un organisme dirigeant de l'OLP coiffé par Yasser Arafat a été élu à la cinquième session du Conseil national de la Palestine tenue du 2 au

4 février 1969. Depuis lors, l'OLP, tenant haut la bannière de l'unité et de l'unification, a progressivement rassemblé les diverses organisations de résistance et est devenue l'état-major de la lutte menée par le peuple palestinien. Ce rôle a donné à l'OLP un nouveau souffle et lui a permis d'émerger sur la scène politique du Moyen-Orient avec une nouvelle image.

En avril 1969, les guérilleros palestiniens ont créé le Commandement de la lutte armée palestinienne. Ce fut là le premier pas de l'OLP vers l'unification militaire. Les organisations suivantes se sont jointes l'une après l'autre à ce commandement : El-Fatah, al Sa'eqa, les Forces de libération du peuple palestinien, le Front démocratique pour la libération de la Palestine, le Front de libération arabe, le Front populaire pour la libération de la Palestine (quartier général) et le Front palestinien de lutte populaire.

En septembre de la même année a été convoquée la sixième session du Conseil national de la Palestine à laquelle six organisations de résistance ont participé. Dans une déclaration publiée lors de cette session, le Conseil a fixé pour la première fois le but ultime de la révolution palestinienne, à savoir libérer toute la Palestine de l'occupation israélienne et instaurer un Etat palestinien démocratique exempt de toute discrimination religieuse et raciale. Cette déclaration stipulait également qu'il fallait engager une lutte armée pour permettre à la révolution palestinienne de reconquérir la patrie occupée.

Du 30 mai au 4 juin 1970, l'OLP a organisé la septième session historique du Conseil national de la Palestine, à laquelle ont participé les représentants du Front populaire et de toutes les autres organisations de résistance palestiniennes. Il a été décidé à cette session de créer le Comité central de l'OLP, aussi appelé Comité central des organisations de résistance palestiniennes. Toutes les organisations de résistance ont participé à la direction du Comité central - qui établit la politique du mouvement de résistance palestinien, faisant passer l'unification et l'union des organisations de résistance à une nouvelle phase.

L'unité et l'unification de l'OLP ont entraîné une recrudescence de la lutte armée. En 1969, les guérilleros palestiniens avaient lancé plus de 3 900 opérations militaires, tuant ou blessant plus de 1 300 attaquants israéliens. Dans les 14 mois qui se sont écoulés entre la première moitié de 1970 et mai 1971, les guérilleros ont lancé plus de 6 000 attaques, doublant presque le chiffre de 1969. Non seulement le nombre des attaques a augmenté, mais encore l'ampleur des opérations s'est accrue, s'étendant à toute la région occupée par Israël. Même Tel-Aviv, le centre de la domination israélienne a subi fréquemment des attaques. En outre, les effectifs de l'armée régulière de l'OLP atteignaient plus de 50 000 combattants, et celle-ci devenait une force militaire importante au Moyen-Orient. A l'époque, les guérilleros étaient basés dans des pays arabes voisins, principalement la Jordanie, la Syrie et le Liban.

Je dois souligner ici qu'Israël et certains autres ont des arrières-pensées lorsqu'ils calomnient les forces armées du peuple palestinien en les qualifiant de terroristes et l'OLP en la qualifiant d'organisation terroriste. Il est une vérité simple que nous connaissons tous : l'oppression et l'agression appellent la résistance. Le combat mené par le peuple palestinien contre l'agression

israélienne par des moyens militaires est entièrement justifié. Bien sûr, dans toute lutte de libération, il faut s'efforcer dans toute la mesure du possible d'éviter de faire du tort aux innocents.

Depuis la quatrième guerre du Moyen-Orient, les objectifs et les stratégies de lutte de l'OLP ont de nouveau été modifiés. En février 1974, l'OLP a posé le principe d'une réaliation de ses objectifs stratégiques par étapes, la première étant la création d'un Etat palestinien indépendant sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Elle a souligné simultanément qu'elle n'abandonnerait pas son objectif stratégique final : la création d'un Etat laïque et démocratique dans toute la Palestine. Dans le rapport politique qu'il a présenté à la douzième session du Conseil national de la Palestine, en juin 1974, M. Arafat a officiellement proposé au Conseil d'examiner la possibilité "de créer un Etat palestinien sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza". Le Conseil a adopté un programme un 10 points qui reprend les modifications apportées aux objectifs de l'OLP.

Par la suite, à la treizième session du Conseil, en mars 1977, le Front populaire, oubliant les différends de longue date qui l'opposaient à El-Fatah et à d'autres organisations à propos des objectifs de la lutte, a souscrit à la proposition visant à "créer un Etat palestinien sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza libérées comme première étape vers la réalisation de l'objectif stratégique final". A la quinzisième session du Conseil en avril 1981, le Front populaire a repris sa place au sein du Comité exécutif de l'OLP après une absence de sept ans. Les différentes organisations palestiniennes ont ainsi refait leur unité.

Après la quatrième guerre du Moyen-Orient, l'OLP a non seulement modifié les objectifs de sa lutte, mais aussi sa tactique. El-Fatah a assoupli ses stratégies et diversifié ses moyens de lutte. Tout en continuant la lutte armée, l'OLP a entrepris des activités politiques et diplomatiques et convenu que, lorsque les conditions seraient réunies, la création d'un Etat palestinien - qui est l'un de ses objectifs - pourrait être obtenue dans le cadre d'une solution politique.

Les initiatives politiques et diplomatiques de l'OLP lui ont valu d'importants succès. Au Sommet arabe qui s'est tenu à Rabat en septembre 1974, les pays arabes au nombre desquels la Jordanie, ont reconnu à l'unanimité que l'OLP était "le seul représentant légitime du peuple palestinien". En novembre de la même année, le président Arafat, représentant le Comité exécutif de l'OLP, est intervenu devant l'Assemblée générale des Nations Unies où il a fait son premier long discours et a été chaleureusement accueilli. Le 22 novembre, l'Assemblée générale a adopté une résolution reconnaissant et réaffirmant le rôle de l'OLP. Le même jour, elle a accordé à l'OLP le statut d'observateur permanent habilité à participer à ses conférences et à ses travaux. En septembre 1976, la Ligue arabe a officiellement admis l'OLP au nombre de ses membres. En juin 1980, la Communauté économique européenne a reconnu les droits légitimes du peuple palestinien et en juillet de la même année, l'Assemblée générale des Nations Unies a convoqué une session extraordinaire d'urgence sur la question de Palestine et adopté une résolution réaffirmant les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant et souverain.

En juin 1982, Israël a lancé une attaque de grande ampleur contre le Liban. Les forces de la résistance palestinienne et le peuple libanais ont lutté au coude à coude contre leur ennemi commun et infligé d'importants revers aux agresseurs israéliens. Lorsque ceux-ci ont encerclé Beyrouth, quelque 12 000 combattants palestiniens ont été pris au piège. Confrontés à un puissant ennemi, ils se sont battus avec courage pendant plus de deux mois. Bien qu'ils aient finalement dû quitter la ville, ils ont déjoué les manoeuvres israéliennes visant à éliminer l'OLP et ont préservé les forces armées de cette dernière. Les combattants de l'OLP ont été disséminés en Syrie, en Algérie, en Jordanie, en Iraq, en Tunisie, au Soudan, dans la République démocratique populaire du Yémen et dans la République arabe du Yémen, le siège de l'Organisation étant installé en Tunisie. Mais l'OLP a encore 7 000 hommes en armes dans la vallée de la Bekaa, au Liban.

Depuis l'invasion du Liban par Israël, l'OLP a, tout en opposant une résistance armée, intensifié ses efforts politiques et diplomatiques. Le 25 juillet 1982, le dirigeant de l'OLP, M. Arafat, s'est déclaré prêt à "accepter toutes les résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la Palestine".

A sa seizième session, qui a eu lieu à Alger du 14 au 22 février 1983, le Conseil national de la Palestine a adopté une déclaration politique dans laquelle il a souligné une fois de plus la nécessité de renforcer l'unité nationale palestinienne et d'unifier les forces révolutionnaires palestiniennes, ainsi que d'intensifier la lutte armée contre les agresseurs israéliens. Il a en outre déclaré qu'il refusait de considérer que le plan de paix au Moyen-Orient élaboré par le président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, constituait la base d'un règlement juste et durable de la question de Palestine et il a fait observer que les résolutions adoptées par le Sommet arabe de Fès sur la question du Moyen-Orient constituaient le programme politique minimum de la partie arabe.

La dix-septième session du Conseil national de la Palestine s'est tenue à Amman du 22 au 29 novembre 1984 dans un contexte de crise. Le Conseil a élu un nouvel organe directeur présidé par le Cheik Abdel Hamid el Sayeh qui a déployé des efforts importants pour réconcilier les diverses factions de l'OLP. Il a également élu 11 nouveaux membres dirigeants du Comité exécutif de l'OLP et réservé des sièges au sein du Comité pour le Front populaire, le Front démocratique et Al Sa'eqa. M. Arafat a été réélu président du Comité. Le Conseil a élaboré un nouveau programme pour guider la lutte de l'OLP, qui revêtira une grande importance pour l'avenir de l'Organisation; il a adopté une résolution politique importante dans laquelle il a de nouveau mis l'accent sur l'unité et demandé une amélioration des relations entre les diverses factions de l'OLP. Cette résolution prévoyait la création d'un comité spécial chargé d'instaurer un dialogue avec les factions. On a également souligné les liens qui unissaient la Palestine et les autres pays arabes et rappelé que les Palestiniens avaient le droit de prendre des décisions en toute indépendance.

L'OLP mène un combat militaire et politique mais poursuit également d'autres activités dans les domaines social, culturel, économique et de l'éducation.

L'OLP attache une grande importance à la formation et à l'éducation. Elle a également mis sur pied un bureau central de l'information qui gère la Palestine News Agency, publie des journaux et produit des émissions radiophoniques.

L'OLP a regroupé le peuple palestinien en 12 fédérations professionnelles pour qu'il puisse protéger ses propres intérêts et gérer le futur Etat palestinien (pour les femmes, les travailleurs, les étudiants, les enseignants, les juges, les docteurs, les pharmaciens, les ingénieurs, les écrivains, les journalistes, les artistes et les exploitants agricoles). La Fédération des enseignants défend les intérêts des 75 000 enseignants palestiniens établis dans les divers pays arabes. La Fédération des ingénieurs compte plus de 25 000 membres et la Fédération des médecins gère les intérêts de 12 000 médecins palestiniens. Ces fédérations ne s'intéressent pas seulement aux traitements et aux salaires de leurs membres; elles leur procurent également des emplois en signant des contrats avec les pays arabes et africains. Leurs dépenses sont couvertes par les contributions de leurs adhérents et par une aide financière de l'OLP.

Dans la zone occupée, les autorités israéliennes exercent un contrôle strict sur le peuple palestinien, sur les plans économique et culturel. Avant le Sommet arabe de 1979, l'OLP avait utilisé une partie des dons recueillis pour financer ses activités économiques et culturelles et la fourniture de soins médicaux sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza. Lors du Sommet arabe de 1979, elle a fait voter une résolution prévoyant l'octroi d'une aide financière de 150 millions de dollars E.-U. aux Palestiniens résidant dans la zone occupée. Cette aide a permis de construire quatre universités, des centres de soins et des établissements d'enseignement.

Dans le cadre de la collaboration avec la société palestinienne du Croissant-Rouge et les organismes d'assurances sociales, l'OLP a créé un service de santé qui fournit des soins médicaux gratuits aux Palestiniens qui vivent dans les tentes. Les Palestiniens peuvent obtenir des soins gratuits dans les nombreux hôpitaux administrés par l'OLP. La plupart de ces hôpitaux palestiniens ont signé des contrats avec des établissements équivalents dans de nombreux pays, en particulier dans les pays socialistes, en vertu desquels ceux-ci leur fournissent des équipements médicaux et effectuent des interventions chirurgicales en cas de besoin.

L'OLP manifeste une sollicitude encore plus grande à l'égard des familles de martyrs. Outre les subventions mensuelles qu'elle octroie aux orphelins et aux veuves, elle leur offre des emplois dans les usines et dans les exploitations agricoles qu'elle gère.

Pour doter le futur Etat palestinien d'une infrastructure industrielle, l'OLP a ouvert quelques entreprises dans les pays arabes. En 1969, par exemple, elle a créé en Jordanie la société SAMED, qui a ensuite été transférée au Liban en 1971. A l'heure actuelle, la SAMED comporte quatre départements principaux : l'industrie, l'artisanat, l'agriculture et la production cinématographique. Les pays socialistes ont fourni des machines à coudre et des équipements agricoles en grande quantité à l'OLP. Elle utilise ce matériel dans ses centres de production au Liban. Ces centres ont été détruits ultérieurement à la suite d'une attaque israélienne.

En résumé, l'OLP suit une voie difficile et tortueuse depuis 21 ans, mais elle a obtenu des résultats remarquables dans plusieurs domaines, en particulier dans les domaines politique et militaire. Sur le chemin de la victoire, elle continue de se heurter à de nombreux obstacles et difficultés. Nous sommes néanmoins

convaincus qu'elle trouvera des formules satisfaisantes pour renforcer l'unité des Palestiniens, établir de bonnes relations avec les pays arabes et développer la dynamique révolutionnaire à la fois en misant sur ses propres ressources et en recherchant une assistance extérieure. Nous sommes persuadés que la victoire finale appartient au peuple palestinien.

2. La question de Palestine et l'opinion publique asiatique

M. Hardi

Avant toutes choses, permettez-moi d'adresser mes remerciements à l'Organisation des Nations Unies, en particulier à M. William B. Buffum, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, à l'occasion du dixième Séminaire régional asiatique, à Beijing, auquel nous avons été conviés. Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance au Comité pour les efforts inlassables qu'il déploie depuis sa création en 1975 et pour le rôle qu'il a joué dans l'organisation du Séminaire.

Dans les jours qui viennent, le thème de nos travaux sera la question de Palestine et l'opinion publique asiatique, en tant que l'un des aspects de la question de Palestine, que l'Assemblée a évoqués dans sa résolution 38/58 B, en date du 13 décembre 1983.

On peut émettre des doutes quant à l'efficacité des séminaires, car le problème palestinien n'est toujours pas résolu malgré les nombreux débats qui lui ont été consacrés, à l'occasion de divers séminaires, de colloques d'organisations non gouvernementales et même, aux sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais nous ne devons pas pour autant nous laisser décourager; nous sommes en effet convaincus que le présent séminaire peut faire naître, dans le coeur et la conscience des dirigeants concernés, une nouvelle inspiration les incitant à oeuvrer pour une juste solution de la question palestinienne. Je voudrais appeler brièvement l'attention des participants sur une opinion émise par M. Ibrahim Abu-Lughod, dans une déclaration qu'il a faite lors du Colloque d'Amérique du Nord en 1984, et selon laquelle la formule "les droits inaliénables des Palestiniens" est quelque peu paradoxale et confuse. Cette opinion repose sur l'argumentation suivante.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a adopté la résolution 181 (II), le 29 novembre 1947, dans laquelle elle a réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris, entre autres, son droit à l'autodétermination, les droits politiques et les droits de l'homme des Palestiniens étaient déjà aliénés. Qui pis est, le président Truman a reconnu le nouvel Etat d'Israël 16 minutes seulement après l'annonce de sa création, le 14 mars 1948, alors que, jusqu'à ce jour, c'est-à-dire 38 ans après l'adoption de la résolution de l'Organisation des Nations Unies, les Palestiniens n'ont pas encore pu établir leur propre Etat indépendant.

Prenant le contre-pied de la position sioniste qui consiste à nier l'existence du peuple palestinien et compte tenu de ce qui a été dit au colloque susmentionné, je propose que l'accent soit mis dorénavant sur le "droit du peuple palestinien au retour dans sa patrie, sur son droit à disposer de lui-même et à créer son propre Etat indépendant, ayant Jérusalem pour capitale, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine".

OBJET DU SEMINAIRE

Etant donné l'objet du présent séminaire, il va sans dire que nous devons suivre la voie indiquée par l'Organisation des Nations Unies. Pour réaliser les objectifs que l'Assemblée générale a fixés lors de sa trente-huitième session, les participants à ce séminaire devront déployer des efforts incessants, jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution juste et durable au problème extrêmement complexe que pose la question de Palestine.

Comme nous devons axer notre débat sur la question de Palestine et le rôle de l'opinion publique, le problème auquel nous sommes appelés à répondre est de savoir comment obtenir pour la cause palestinienne l'appui et la sympathie des peuples asiatiques, en mobilisant l'opinion publique.

En d'autres termes, le présent séminaire doit examiner les mesures concrètes qui pourraient être prises pour inciter les peuples asiatiques à se familiariser avec tous les aspects complexes du problème, envisager des conceptions nouvelles, susciter une prise de conscience plus large et examiner les faits sans préjugés, en vue de trouver une juste solution.

UNE NATION EN LUTTE NE CONNAIT PAS DE REPIT

Nous connaissons tous les difficultés redoutables qui font obstacle à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Jusqu'à présent, nous avons eu tout lieu d'être pessimistes au sujet des perspectives de paix au Moyen-Orient, bien que certains dirigeants influents aient présenté des propositions de paix après l'échec de l'accord de Camp David, conclu entre l'Egypte et Israël.

Parmi les efforts qui ont été déployés récemment en vue d'instaurer la paix au Moyen-Orient, on peut mentionner les initiatives suivantes :

En février 1985, le roi Hussein de Jordanie et le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, ont défini un cadre d'action commune pour parvenir à un règlement au Moyen-Orient. Bien qu'il soit resté vague sur la question de savoir si la centrale palestinienne était prête à reconnaître officiellement le droit à l'existence d'Israël - condition que les Etats-Unis posent à l'ouverture de négociations avec l'OLP - l'accord conclu, qui propose la convocation d'une conférence internationale pour parvenir à un règlement pacifique, est un élément positif qu'il ne faudrait pas négliger ou sous-estimer.

En mars 1985, le président égyptien, M. Hosni Mubarak, a demandé que les Etats-Unis jouent un rôle plus actif dans la recherche d'un règlement pacifique entre Israël et ses voisins arabes, pour s'acquitter de la mission sacrée qui leur est dévolue dans la quête de la paix au Moyen-Orient. Le roi Fahd d'Arabie saoudite a apporté le même message.

Bien que le président Reagan n'ait pas approuvé l'ouverture de pourparlers entre les Etats-Unis et une délégation jordano-palestinienne, dans le cadre indiqué précédemment, l'initiative de M. Mubarak devrait tout de même être considérée comme une contribution positive.

Tout en notant ces éléments positifs, nous n'envisageons pas une évolution rapide de la situation au Moyen-Orient au cours des années qui viennent. En effet, toutes les propositions de paix sont vouées à l'échec à cause de l'attitude d'Israël qui reste obstinément sur ses positions actuelles. Au demeurant, la situation conflictuelle persistera aussi longtemps que les Etats-Unis fourniront une assistance à l'entité israélienne dans tous les domaines, mais surtout dans les domaines militaire et politique, ce qui nous autorise en fait à parler d'alliance stratégique. A ce propos, force nous est de constater que les pays arabes ne sont pas encore à même de former un front uni. En d'autres termes, leur position n'est pas assez solide pour leur permettre de relever le défi.

Pour ce qui est de l'ONU, nous savons que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité n'ont cessé de délibérer, dans le cadre de sessions extraordinaires d'urgence, pour essayer de mettre un terme à la politique d'agression et d'expansion israélienne.

Au cours des 40 dernières années, on a pris de nombreuses initiatives pour résoudre le conflit par des moyens pacifiques, souvent sous les auspices de l'ONU. Malgré tout, les résolutions de l'Organisation n'ont jamais été appliquées par Israël, qui fait fi de la volonté de la communauté internationale ou de l'autorité de l'ONU.

Si l'on tient compte de ces réalités, on peut penser que les idéaux des Palestiniens ne seront pas réalisés dans un avenir immédiat. Il ne faudrait pas pour autant abandonner tout espoir car notre action demeure inspirée par le slogan "Une nation en lutte ne connaît pas de répit".

PARTICIPATION DE L'OPINION PUBLIQUE ASIATIQUE AUX EFFORTS VISANT A RESOUDRE LE PROBLEME PALESTINIEN

S'agissant du rôle que pourraient jouer les peuples asiatiques, nous sommes tous conscients que l'Asie n'est pas en mesure de fournir une assistance militaire pour appuyer le peuple palestinien dans sa lutte.

Ces jours-ci, plus précisément le 24 avril, les représentants des nations asiatiques et africaines se réunissent à Bandoeng pour commémorer la tenue de la Conférence afro-asiatique, il y a 30 ans. Si je mentionne cet événement, c'est pour rappeler à mes collègues ici présents que le premier message de soutien et de sympathie que les nations d'Asie et d'Afrique ont adressé aux Palestiniens en lutte est consigné dans le Communiqué final de la Conférence afro-asiatique de Bandoeng, tenue en 1955, qui contient notamment le paragraphe suivant :

"Considérant la tension existant au Moyen-Orient, tension qui est causée par la situation en Palestine, et considérant le danger que cette tension constitue pour la paix mondiale, la Conférence afro-asiatique déclare appuyer les droits du peuple arabe de Palestine et demande l'application des résolutions des Nations Unies sur la Palestine et la réalisation d'une solution pacifique du problème palestinien."

Comme le Communiqué final de la Conférence de Bandoeng, que je viens d'évoquer, reste d'actualité pour le thème qui fait l'objet de nos débats, le Séminaire devrait, aujourd'hui encore, lui accorder une attention particulière.

Le soutien des nations asiatiques, qui s'est concrétisé par des prises de position politiques, a également été exprimé et proclamé dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et de la Conférence des Etats non alignés consacrées à la question de Palestine.

Si l'Asie a ainsi apporté son soutien aux Palestiniens, c'est essentiellement parce qu'elle a pris part au même combat contre le colonialisme et le racisme au cours de son histoire et qu'elle a le même désir d'instaurer la paix.

Par ailleurs, comme l'Asie est très liée au Moyen-Orient d'un point de vue géopolitique, la solidarité entre l'Asie et la Palestine est inéluctable.

S'agissant plus particulièrement de l'Indonésie, je voudrais rappeler à mes collègues qu'en vertu des Pancasila, c'est-à-dire des cinq principes de base de la République d'Indonésie, la nation indonésienne juge de son devoir de promouvoir les principes fondamentaux des droits de l'homme ainsi que le principe de l'autodétermination des nations, et de soutenir la cause de la liberté et de l'indépendance pour tous les peuples, car le colonialisme, dans toutes ses manifestations, est considéré comme un fléau qui doit être éliminé rapidement.

Comme la politique d'Israël dans la région, placée sous le signe de l'agression, de l'expansion, du colonialisme et du terrorisme, est contraire à ces principes fondamentaux et universels, le soutien que l'Indonésie apporte aux Palestiniens dans leur lutte semble s'imposer tout naturellement.

L'autre facteur qui amène les nations asiatiques, et surtout les peuples musulmans, à exprimer leur sympathie et leur appui aux Palestiniens est lié à une conviction sacrée qui veut que Jérusalem - ville abritant la mosquée Masjid Al Aksha - soit le troisième lieu saint, après la Mecque et Médine. Forte de ces convictions religieuses, l'opinion publique des pays asiatiques, en particulier parmi les peuples qui ont embrassé l'Islam, est hostile à la réunion de Jérusalem-Ouest et de Jérusalem-Est, pour en faire la capitale de l'Etat d'Israël. Ces peuples estiment au contraire que Jérusalem devrait retrouver son statut d'avant 1967, lorsqu'elle était placée sous la juridiction des nations arabes.

Pour nous tous, ici présents, il ne fait pas de doute que les atteintes à la paix et à l'ordre au Moyen-Orient sont d'abord et avant tout le produit de la politique des superpuissances - en particulier des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique - qui vise à maintenir la région dans leurs zones d'influence. A cet égard, notre séminaire devrait appuyer la Déclaration de Genève que le Colloque des Nations Unies sur la question de Palestine a adoptée en novembre 1984 et qui prévoit la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties au conflit, y compris les représentants d'Israël, de l'Organisation de libération de la Palestine, des Etats arabes parties au conflit, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Union soviétique, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux dispositions de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Pour combattre la politique fondée sur le principe "diviser pour régner", les nations arabes devraient former un front uni. Or, dans la réalité, elles sont désunies et cette situation ne contribuera pas à faire avancer la lutte des Palestiniens contre Israël.

Certaines puissances et Israël sont prêts à exploiter cette réalité tragique pour atteindre leurs objectifs. C'est ainsi que les Etats-Unis parviennent à préserver leur zone d'influence au Moyen-Orient, en s'appuyant sur Israël. Dans ces conditions, si l'on veut renforcer la position et l'autorité du monde arabe, notre séminaire devrait également lancer un appel aux nations arabes pour qu'elles préservent leur unité et adoptent une stratégie commune face au problème palestinien.

Si l'on tient compte des réalités regrettables que je viens de mentionner sans se laisser décourager pour autant, on est amené à se demander quel doit être le rôle de l'opinion publique asiatique. Pour répondre à cette question, je voudrais me référer à la proposition que M. Soekarno avait formulée au début de la Conférence afro-asiatique de Bandoeng, en 1955.

Partant de la constatation que les peuples d'Asie et d'Afrique ne pouvaient pratiquer une politique axée sur la recherche de la puissance du fait que leurs moyens d'action directe étaient très limités et que leurs ressources économiques étaient également peu développées et dispersées, M. Soekarno a suggéré que la seule possibilité d'action qui s'offrait aux peuples afro-asiatiques consistait à faire entendre la voix de la raison dans les affaires mondiales. Selon lui, ces peuples pouvaient mobiliser toute l'énergie spirituelle, morale et politique de l'Asie et de l'Afrique pour la cause de la paix. S'il est possible de réaliser cet idéal en suscitant un vaste mouvement d'opinion, on peut penser que l'Asie pourrait et devrait jouer un rôle constructif, tant dans le processus d'instauration de la paix que dans les efforts de maintien de la paix, cet apport se révélant essentiel pour créer un climat propice à la tenue de négociations.

Dans cette perspective, le Séminaire devrait indiquer clairement que l'opinion publique asiatique a une contribution importante à apporter aux efforts visant à résoudre le problème palestinien.

QUELQUES OPINIONS ET PROPOSITIONS

Inévitablement, le problème fondamental de la paix et de la sécurité internationales nous ramène à l'Organisation des Nations Unies.

Bien que son impuissance soit évidente dans cette région, qui constitue la principale sphère d'influence des superpuissances, l'Organisation des Nations Unies est devenue un agent indispensable du maintien de la paix au Moyen-Orient. Le Séminaire devrait manifester son appui à l'Organisation, eu égard en particulier à son activité inlassable en faveur d'une solution juste et durable de la question de Palestine.

En s'acquittant de cette tâche importante, l'Organisation des Nations Unies ne peut se contenter de la voie officielle, c'est-à-dire de débattre des problèmes en cause uniquement au sein de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

La création par l'ONU du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a certainement été une bonne décision.

Mais pour amener les peuples d'Asie à mieux prendre conscience de la nécessité de soutenir la lutte des Palestiniens et à comprendre et appuyer les efforts et objectifs de l'ONU, l'existence de ce comité fort utile n'est pas suffisante. L'ONU s'acquitterait plus facilement et plus efficacement de sa tâche si elle entretenait de bonnes relations non seulement avec les organisations non gouvernementales, mais aussi avec d'autres institutions pour susciter chez les peuples d'Asie la volonté politique d'appuyer la lutte des Palestiniens.

A mon avis, les organismes ou les centres d'information des Nations Unies sont qualifiés pour diffuser des informations exactes aux peuples d'Asie sur la lutte des Palestiniens et l'évolution politique du Moyen-Orient.

D'après les résolutions adoptées à l'issue du séminaire tenu à Djakarta l'année dernière, il serait utile que l'ONU établisse des centres d'information dans diverses villes d'Asie. Ces centres peuvent communiquer avec la population et fournir facilement tous les matériaux d'information et la documentation nécessaires aux établissements d'enseignement, aux associations privées et aux médias du pays intéressé, pour mieux informer l'opinion publique asiatique.

La distribution de matériaux d'information et de documentation de bonne qualité à la population, par l'intermédiaire des établissements d'enseignement et des associations privées s'intéressant à l'étude des questions internationales (comme l'"Association pour les Nations Unies" en Indonésie), permettrait non seulement d'éclaircir tous les aspects complexes du problème palestinien, mais aussi d'encourager les peuples d'Asie à concevoir de nouvelles idées pour parvenir à une solution juste de la question de Palestine; de surcroît cette activité pourrait en même temps compléter les efforts de l'Organisation des Nations Unies.

Nous savons tous que la position des scientifiques, des étudiants et des jeunes Asiatiques a une très grande importance dans le processus d'éveil de l'opinion publique, car ils peuvent évaluer objectivement les faits pour oeuvrer à l'élaboration d'une solution juste de la question de Palestine.

Comme indiqué plus haut, le Séminaire devrait se rallier à l'idée qu'il incombe aux centres d'information des Nations Unies de fournir un appui et les moyens nécessaires aux établissements d'enseignement et universités pour leur permettre de tenir des séminaires et débats en vue de mobiliser l'opinion publique asiatique.

Il semble en fait que nous n'obtenons pas de la Ligue des Etats arabes suffisamment d'informations concrètes sur l'évolution politique du Moyen-Orient et sur la question de la Palestine en particulier. Je suis persuadé que la Ligue des Etats arabes, qui regroupe les pays directement intéressés, contribuerait aux efforts communs si elle diffusait ces informations, qui sont indispensables pour mobiliser l'opinion publique asiatique.

Nous savons tous que, pour instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient, tous les gouvernements, et surtout les gouvernements asiatiques, ont le devoir politique d'appliquer toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Président du Comité devrait engager les gouvernements asiatiques à appuyer les résolutions du Séminaire et à prendre des mesures conformément à ces résolutions. A ce propos, je pense que tous les actes du Séminaire, notamment le texte de la Déclaration finale et des déclarations des participants, devraient être communiqués à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle les publie.

Comme indiqué plus haut, il est évident que la communauté internationale place tous ses espoirs dans le Conseil de sécurité auquel incombe au premier chef la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales. Aussi les membres permanents du Conseil de sécurité, en particulier les deux superpuissances, ne devraient-ils ménager aucun effort pour rendre possible une solution pacifique et juste du conflit du Moyen-Orient.

Pour donner un exemple de la position de l'opinion publique asiatique sur la question à l'examen, je citerai ici une déclaration représentative du point de vue du peuple indonésien, que le Président de la République d'Indonésie a faite en août 1985 devant le Parlement indonésien :

"En tant que nation défendant le principe sacré de l'indépendance nationale et rejetant toute forme de domination coloniale, le peuple indonésien contribuera sans relâche à la lutte commune pour la reconnaissance de l'indépendance du peuple palestinien."

Avant de conclure, permettez-moi de proposer que le Séminaire exprime sa gratitude au Président du Comité pour son dévouement désintéressé et les services qu'il rend à la cause palestinienne. Je propose aussi que le Séminaire remercie le Gouvernement de la République populaire de Chine de son accueil, ainsi que de sa courtoisie et de toute l'aide qu'il a apportée aux participants, pour assurer le succès du Séminaire.

J'espère enfin que le présent document pourra contribuer au succès du dixième Séminaire régional asiatique de Beijing.

Michiyuki Isurugi

C'est pour moi un grand plaisir que d'être le premier parlementaire japonais à prendre la parole au Séminaire.

De la paix et de la stabilité au Moyen-Orient dépendent directement la paix et la stabilité dans le monde. Le problème de la paix au Moyen-Orient, avec en son centre le problème palestinien, est sérieusement préoccupant, notamment pour ceux d'entre nous qui vivent dans la vaste région qui s'étend de l'est à l'ouest de l'Asie. Il est donc très important que nous soyons rassemblés ici pour discuter activement et franchement du problème palestinien et, en particulier, des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je suis heureux que les relations amicales entre le Japon et le peuple palestinien n'aient cessé de se développer au cours des dix dernières années, ce à quoi je me flatte d'avoir pu, dans une certaine mesure, contribuer personnellement. Au cours de mon séjour à Beyrouth en mai 1975, j'ai eu le plaisir de rencontrer M. Arafat et M. Kaddoumi, respectivement président de l'OLP et chef du département politique de l'OLP, et le Frère Shafiq Al-Hout qui représente aujourd'hui le président Arafat, pour discuter de l'avenir des relations entre le Japon et l'OLP, et notamment de la création d'un bureau de l'OLP à Tokyo. A la suite de ces entretiens, M. Kaddoumi est venu au Japon en avril 1976, à l'invitation que je lui avais adressée en ma qualité de directeur du Bureau international du parti libéral démocrate japonais. Nous avons discuté avec le Gouvernement japonais de la création du bureau de l'OLP. A cet égard, plusieurs membres du Parlement japonais, dont moi-même, se sont proposés de faire office d'intermédiaires entre l'OLP et le Gouvernement japonais. Le Bureau a finalement été créé en février 1977, avec à sa tête M. Fathi Abdul Hamid. Celui-ci s'est employé très activement à approfondir la compréhension et l'intérêt du peuple japonais à l'égard du problème palestinien. Il a publié par exemple un mensuel en langue japonaise intitulé Filastin Biladi, et organisé dans de nombreuses villes et localités japonaises des séminaires et des expositions de photos sur le problème palestinien. La Ligue des parlementaires pour l'amitié nippono-palestinienne, dont je suis vice-président, a été créée en juin 1979 dans le but de promouvoir des relations amicales et une compréhension mutuelle entre les peuples japonais et palestinien. Elle comprend une centaine de membres représentant tous les partis politiques siégeant au Parlement, dont le parti libéral démocrate, parti actuellement au pouvoir, le parti socialiste, le Komeito, le parti socialiste démocrate, le parti communiste et le Club des nouveaux libéraux. En octobre 1981, M. Arafat s'est rendu au Japon à l'invitation de notre Ligue, et a rencontré de nombreux dirigeants des milieux politiques et économiques japonais, dont le premier ministre d'alors, M. Zenko Suzuki. Cette rencontre était sans doute la première du genre dans le bloc occidental. La visite historique de M. Arafat a permis à des millions de Japonais de prendre conscience de l'existence du peuple palestinien et de l'OLP. La Ligue a par la suite invité M. Fahoum, alors président du Conseil national palestinien. Force m'est pourtant de reconnaître que la compréhension et l'intérêt nés parmi notre peuple ont été quelque peu ébranlés ces dernières années par certains faits regrettables qui se sont produits dans la région du Moyen-Orient, tels que le retrait de l'OLP de Beyrouth en 1982, ses dissensions internes depuis 1983 et l'escalade du conflit entre l'Iraq et l'Iran. Je voudrais à ce propos vous assurer que notre Ligue est résolue à faire tout ce qui est en son pouvoir pour approfondir la connaissance que notre peuple a du problème palestinien, en lequel elle voit la cause profonde de tous les problèmes du Moyen-Orient.

Notre Ligue s'en tiendra à sa position de base, à savoir qu'un règlement juste, durable et global du problème palestinien dépend des trois conditions essentielles suivantes :

1) Le retrait d'Israël de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967;

2) La reconnaissance mutuelle, par l'OLP et Israël, de leur droit respectif à prendre part aux négociations et la participation de l'OLP aux négociations de paix en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien;

3) La reconnaissance des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris du droit de créer un Etat indépendant.

Cette position a été réaffirmée dans la déclaration que notre Ligue a adressée à l'OLP à l'issue de la dix-septième session du Conseil national palestinien, en novembre 1984.

Récemment, les dirigeants arabes ont fait plusieurs pas importants sur la voie d'un règlement négocié du problème palestinien, comme en témoignent par exemple l'accord Hussein-Arafat et la proposition de M. Mubarak. Notre Ligue approuve ces initiatives qui attestent, du côté arabe, une volonté de paix, et espère sincèrement qu'elles contribueront à favoriser le processus de paix et, finalement, à réaliser les droits inaliénables du peuple palestinien. Il est indispensable qu'Israël adopte à cet effet une attitude plus souple vis-à-vis du problème palestinien, notamment pour ce qui est de reconnaître à l'OLP une place dans les négociations. A cet égard, il est particulièrement souhaitable que les Etats-Unis, qui sont les seuls à pouvoir exercer une influence sur Israël, engagent immédiatement un dialogue avec l'OLP et se penchent sérieusement sur le problème palestinien. Notre Ligue poursuivra ses efforts afin que toutes les parties concernées puissent faire en sorte qu'Israël et l'OLP finissent par siéger ensemble à la table des négociations.

Les dissensions internes qui opposent depuis mai 1983 les partisans et les adversaires d'Arafat au sein de l'OLP semblent s'être encore aggravées depuis l'accord Hussein-Arafat. Il est à craindre que cette scission n'affaiblisse la position de l'OLP dans le processus de paix. J'espère qu'avec l'aide de tous les pays arabes, celle-ci refera son unité sous la direction du président Arafat, et jouera un rôle constructif dans la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je vous souhaite à tous de discuter franchement du problème palestinien que vous connaissez si bien, sans en oublier les dimensions essentielles, et avant tout les droits inaliénables du peuple palestinien.

Ron MacIntyre

Origines

La question de Palestine ne date pas d'aujourd'hui, les origines en remontent à la fin du XIXe siècle, au moment où des colons sionistes sont arrivés en Palestine - qui faisait alors partie d'une province arabe de l'Empire ottoman - pour ériger "le foyer national juif". Par la Déclaration Balfour (1917), le Royaume-Uni a donné plus de poids, en même temps qu'une reconnaissance internationale contestable, à la colonisation sioniste, laquelle a pris de plus en plus d'ampleur au cours de la période d'entre-deux-guerres. Alliée aux intérêts coloniaux et stratégiques britanniques au Moyen-Orient, l'installation des colons sionistes a sapé le nationalisme arabe palestinien naissant.

La lutte intercommunautaire arabo-juive pour la Palestine pendant la période d'entre-deux-guerres découlait directement de la Déclaration Balfour et des projets sionistes de création d'un foyer national juif, déclaration et projets qui faisaient peu cas des droits et intérêts nationaux de la majorité arabe palestinienne autochtone. Les conséquences de cette lutte intercommunautaire pour la Palestine ont contribué à l'adoption de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le partage de la Palestine (novembre 1947) qui prévoyait la création d'un Etat juif (Israël) et d'un Etat arabe (Palestine), l'internationalisation des Lieux saints et l'unité économique de l'ensemble du territoire. C'est au cours de l'application des dispositions de cette résolution que le problème - ou la question - des réfugiés palestiniens a vu le jour.

Le conflit israélo-arabe constitue depuis mai 1948 la manifestation extérieure de la question de Palestine. Israël, qui avait été créé sous la tutelle de l'Organisation des Nations Unies (mai 1948) a étendu les territoires qui lui avaient été attribués aux termes de la résolution portant partage de la Palestine (56 p. 100 du territoire de la Palestine du mandat britannique) pour parvenir à 80 p. 100 environ du territoire à la fin du premier conflit israélo-arabe (1948-1949). Au début de 1949, sur une population arabe palestinienne totale de 1,3 million d'habitants (1948), près de 900 000 personnes avaient été déplacées et chassées de leurs terres et de leurs foyers.

L'évolution de l'attitude des pays d'Australasie

La réaction des pays d'Australasie - Australie et Nouvelle-Zélande - face à la question de Palestine s'est surtout manifestée après l'adoption de la résolution sur le partage (1947). Tant l'Australie que la Nouvelle-Zélande étaient très engagées dans le Commonwealth britannique et avaient combattu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord au cours de la seconde guerre mondiale. Mais les gouvernements travaillistes au pouvoir à Canberra et à Wellington en 1947 avaient également adopté une position résolument internationaliste, qui se manifestait par un attachement à la capacité collective de l'Organisation des Nations Unies de résoudre les conflits régionaux. Les deux pays ont vu dans le conflit intercommunautaire en Palestine le premier test véritable de cette capacité de l'Organisation mondiale; en appuyant la résolution sur le partage de la Palestine, ils exprimaient leur foi aussi bien dans les principes de la Charte des Nations Unies que dans la capacité de l'Organisation mondiale à faire exécuter ses résolutions. Les pays d'Australasie se sont de ce fait fortement opposés aux efforts déployés par les Etats-Unis à l'Assemblée générale (mars-mai 1948) en vue d'amender les dispositions de la résolution sur le partage de la Palestine dans le sens d'un accord temporaire de tutelle de l'Organisation des Nations Unies sur le territoire. Les deux pays étaient guidés en cela par la volonté de défendre les principes de la résolution sur le partage, face à l'escalade de la violence à la veille du retrait britannique de la Palestine. La Nouvelle-Zélande (Berendsen) a ainsi fait observer en avril 1948 : "Si le partage avec union économique convenait en novembre (1947), il convient aujourd'hui, et je n'ai entendu en fait aucun argument logique qui prouve le contraire".

Malgré les liens étroits du Commonwealth, la politique britannique d'abstention sur la résolution portant partage de la Palestine différait de celle des Dominions "blancs" du Commonwealth. Les pays d'Australasie tout particulièrement, tout en louant la politique suivie par le Royaume-Uni pendant la période du mandat (1920-1948), estimaient qu'en refusant de défendre la formule du partage, Londres démissionnait de ses responsabilités envers l'Organisation mondiale. D'autres différences, portant plus sur le style que sur l'orientation fondamentale, sont apparues avec le Royaume-Uni (mai 1948-janvier 1949) à propos de la reconnaissance diplomatique d'Israël. Les pays d'Australasie arguaient que, puisqu'ils appuyaient la résolution sur le partage de la Palestine, il devait s'ensuivre logiquement qu'ils reconnaissaient Israël. Par contre, le Royaume-Uni, lié à la Jordanie, à l'Iraq et à l'Egypte - trois des cinq pays arabes en guerre contre Israël - par de nombreux liens, de défense et autres, hésitait à suivre les idéaux "internationalistes" des pays d'Australasie. Soumis par Londres à d'énormes pressions diplomatiques au nom de la solidarité du Commonwealth, les Dominions "blancs" se sont effectivement abstenus, à l'exception de l'Afrique du Sud, de reconnaître officiellement Israël avant la fin de la majeure partie des combats de la guerre de Palestine en janvier 1949.

La reconnaissance officielle d'Israël

Pour les pays d'Australasie, la reconnaissance officielle d'Israël était considérée comme partie intégrante de leur soutien aux principes de l'Organisation mondiale. De cette même logique découlait leur soutien à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies (décembre 1948) qui prévoyait des mécanismes de conciliation destinés à "faciliter le rapatriement, la réinstallation et le relèvement économique et social des réfugiés (palestiniens) ... le plus tôt possible".

On pourrait à juste titre soutenir qu'à la fin des années 40, la Nouvelle-Zélande et l'Australie avaient à l'égard de la question de Palestine une attitude de détachement quelque peu clinique. Les droits nationaux des Arabes palestiniens ont cédé le pas devant la nécessité urgente de résoudre une fois pour toutes le problème de l'antisémitisme. Le souvenir de l'holocauste et l'insistance des sionistes à donner une solution nationale au problème historique juif ont rencontré un écho favorable à Wellington et Canberra, comme bien sûr dans nombre d'autres capitales d'Europe orientale et occidentale et d'Amérique du Nord et du Sud. Les Juifs européens réfugiés en Australie, et dans une moindre mesure en Nouvelle-Zélande, par l'intermédiaire des diverses associations régionales sionistes, des médias, des partis politiques et des parlements, ont joint leur voix à ceux qui appuyaient le partage de la Palestine et la reconnaissance officielle d'Israël. On pourrait à tout aussi juste titre dire qu'une part importante de l'opinion ecclésiastique dans les pays d'Australasie et dans le monde occidental était en faveur de la solution sioniste en Palestine, solution trop souvent et sans aucun esprit critique assimilée à la réalisation de la prophétie biblique du retour historique des Juifs en Palestine. Tout aussi souvent, ces images hautement idéalisées du sionisme empêchaient de voir la réalité des souffrances et de la misère des réfugiés palestiniens, déplacés au nom d'un règlement humanitaire du problème historique juif.

Le gauchissement de la question de Palestine

De 1950 à 1974, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont dans l'ensemble suivi une politique parallèle à l'égard de la question de Palestine, qu'on a parfois qualifiée de politique d'équité. Elle s'est généralement traduite par une certaine neutralité attentive, souvent exprimée dans le cadre des intérêts stratégiques globaux occidentaux et américains au Moyen-Orient. Au plus fort de la guerre froide, on voyait en Israël un allié important des Etats-Unis au Moyen-Orient. Comme un certain nombre d'Etats d'Europe occidentale, les pays d'Australasie tenaient déjà beaucoup moins, au milieu des années 60, à l'application stricte de la résolution sur le partage de la Palestine. Outre le rapatriement d'un grand nombre de réfugiés palestiniens, toute modification radicale des frontières de l'armistice de Rhodes (1949), était considérée dangereuse sur le plan stratégique pour Israël. La question de Palestine a donc été ramenée au problème des réfugiés, lequel était examiné chaque année par l'Assemblée générale des Nations Unies au titre du budget de l'UNRWA. Mais le débat a pris une coloration sensiblement différente après que la Commission de conciliation créée par l'ONU au début des années 50 ait abouti à une impasse. Alors que la question du rapatriement des réfugiés (en Palestine) avait été au premier plan jusqu'au début des années 60, on s'est davantage occupé, à partir du milieu de cette décennie, de réinstaller les réfugiés, avec indemnisation, à l'extérieur de la Palestine. C'est sans doute dans cet esprit qu'a été rédigée la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité (novembre 1967) dans laquelle il n'est pas question d'autodétermination et où la seule allusion aux Palestiniens est la mention d'"un juste règlement du problème des réfugiés" (art. 2, alin. b).

Les années 1973-1974 : le grand tournant politique

Il est intéressant de comparer l'attitude de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande à l'égard du problème palestinien à la fin des années 60 d'une part, et après 1974, d'autre part. Il est évident que les politiques et attitudes se sont nettement assouplies, tout comme une position commune avait été adoptée à la fin des années 40. La crise du pétrole (1973-1974) a manifestement marqué un tournant : les Etats ont reformulé leur politique et modifié leur attitude à l'égard de la question de Palestine et du conflit du Moyen-Orient en général. La Nouvelle-Zélande, qui est tributaire du Moyen-Orient pour plus de 80 p. 100 de son pétrole, s'est frénétiquement efforcée de convaincre les principaux Etats arabes producteurs de pétrole de l'impartialité de la politique de Wellington à l'égard des Etats arabes et d'Israël. Pour l'Australie, qui est plus autonome dans son approvisionnement en combustibles fossiles, la nécessité de clarifier et de réévaluer sa politique a été tout aussi marquée.

Vu l'augmentation rapide des prix du pétrole au milieu des années 70, et l'accumulation des pétrodollars dans la région du Golfe, Canberra et Wellington se sont attachés tout particulièrement à intensifier leurs liens commerciaux et diplomatiques avec la région. Il est intéressant de comparer la teneur des rapports sur le Moyen-Orient du Comité mixte des affaires étrangères (Canberra), établi l'un en 1968, l'autre en 1981. Dans le rapport de 1968, on déclarait que "le Moyen-Orient n'est à l'heure actuelle qu'un petit marché peu susceptible de devenir un marché d'importance vitale", alors que celui de 1981 fait observer de prime abord que le Golfe et le Moyen-Orient en général constituent pour l'Australie le quatrième marché par ordre d'importance, et celui qui se développe le plus vite.

L'évolution a été la même pour la Nouvelle-Zélande, où les exportations au Moyen-Orient ont augmenté de 12 fois entre 1975 et 1985, le Moyen-Orient étant parvenu aujourd'hui au cinquième rang des marchés d'exportation néo-zélandais. Il est intéressant de noter que, de part et d'autre de la mer de Tasman, on se livre une concurrence de plus en plus acharnée pour conquérir les marchés du Moyen-Orient pour les produits agricoles. Les différences de style et de ton entre des politiques aux paramètres largement semblables peuvent être attribuées à la recherche d'une image politique dans une région où la question de Palestine revêt une importance capitale.

L'assouplissement des politiques concernant la question de Palestine

S'il est aisé de montrer l'assouplissement des politiques suivies eu égard à la question de Palestine entre 1974 et 1985 et de lier cette évolution au développement rapide du commerce, il est plus difficile de mettre en évidence une relation simple de pays à pays. Car, parallèlement à l'accroissement rapide des échanges entre le Moyen-Orient et l'Australasie, l'OLP est devenue une organisation internationale de poids, reconnue par les Etats arabes à Rabat (octobre 1974) comme étant le "seul représentant légitime du peuple palestinien". Depuis 1974, l'OLP a en outre obtenu le statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions spécialisées et d'autres organisations internationales. Avec des représentants dans plus de 100 pays, l'OLP est devenue, au cours des années 70, un interlocuteur de poids, que l'Australasie et les pays occidentaux ne pouvaient guère ignorer. Le vote de la Nouvelle-Zélande, par exemple, demandant que l'OLP soit entendue, (résolution 3210 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies - octobre 1974) - l'Australie et un certain nombre de pays occidentaux s'étant abstenus - peut être considéré comme la première tentative sérieuse de faire une place à l'OLP dans la question de Palestine (voir appendice 1).

En règle générale, avant les débats consacrés par l'ONU à la question de Palestine en octobre-novembre 1974, les interventions des pays d'Australasie ne faisaient guère preuve d'originalité ou d'impartialité en la matière. Pendant des années, l'opinion publique et les prises de position officielles avaient été influencées par les organisations sionistes et leurs sympathisants. "Le rapport du Comité mixte des affaires étrangères sur la situation au Moyen-Orient" (Canberra 1968) n'en témoigne que trop clairement : "Les Israéliens refusent de se voir forcés de quitter le Moyen-Orient. Israël est leur Terre promise, le seul endroit où ils peuvent espérer vivre en Juifs sur ce qu'ils considèrent comme le sol juif. C'est pour eux un bastion contre la persécution...". Et encore : "l'Australie doit oeuvrer avec impartialité en faveur d'un règlement permanent et pacifique du différend entre Israël et les nations arabes". Il est clair, d'après le ton général du rapport et les distinctions qu'il établit, que tout engagement en faveur de la Terre promise juive ne risque guère de mener à un règlement impartial de la question de Palestine. L'absence de toute mention visible des droits nationaux des Palestiniens n'est guère surprenante.

Avant l'amélioration des réseaux d'information arabe et palestinien entre le milieu et la fin des années 70, toutes les publications sur le Moyen-Orient tendaient à refléter le point de vue israélien. Les récits racontant les exploits des courageux kibboutznik défendant leur "droit à la vie" face aux Arabes belliqueux et aux Palestiniens "terroristes" ont faussé l'esprit et l'imagination de plus d'une génération d'écoliers. Les étudiants entrant à l'université avaient

- et ont parfois encore - une vision extrêmement déformée de la question de Palestine. Il n'est donc guère étonnant que les sondages d'opinion effectués en 1974 de part et d'autre de la mer de Tasman indiquent une préférence marquée pour les Israéliens dans le conflit du Moyen-Orient. Certes, la crise pétrolière a sans doute contribué à renforcer l'image négative des Arabes, mais il est évident que les anciens partis pris et préjugés à l'égard des Arabes, et, en particulier, des Palestiniens, ont influencé et faussé les jugements portés sur eux au milieu des années 70.

Le point de vue des médias en Australasie

Depuis la fin des années 70, on a constaté en Australasie un changement d'attitude dans l'opinion publique et dans les milieux gouvernementaux au sujet de la question de Palestine. Ce changement semble s'expliquer par un certain nombre de facteurs. En Australie, par exemple, l'importance politique croissante des groupes originaires du Moyen-Orient (plus de 300 000 personnes, soit 2 p. 100 de la population) a amené les médias à faire une place plus grande aux questions concrètes et pratiques concernant la région. Cette tendance s'est renforcée, à partir du milieu des années 70, sous l'influence d'un réseau d'ambassades et de services d'information arabes, qui ont contribué à faire prendre conscience à l'opinion publique de toute une série de problèmes concernant la région. Des journaux ethniques ou nationalistes (comme le journal palestinien Free Palestine) ont contribué à modifier, dans un sens positif, l'opinion publique et les prises de position officielles envers les communautés dont ces journaux se faisaient l'écho. Les journaux juifs ou sionistes, tels que le Jewish News, ne sont pas non plus restés inactifs et ont cherché à faire accepter leur message dans l'opinion publique et auprès des décideurs de Canberra.

La "voix" arabe en Australie

Il est incontestable que, dans les années 80, la "voix" arabe peut être entendue en Australie, à la radio, à la télévision et dans les médias des communautés arabes ou les médias nationaux. Il faut certes noter que la "voix" arabe tend parfois davantage à échauffer les esprits qu'à faire la lumière sur les grands problèmes du Moyen-Orient. Trop souvent, les journaux ethniques se font l'écho, dans leurs pages locales, des querelles politiques et religieuses du Moyen-Orient - en particulier au sujet des événements récents du Liban - tandis que les grands journaux australiens rendent compte des controverses les plus vives souvent pour souligner les divisions au sein de la communauté arabe et les divergences d'opinion parmi ses membres au sujet du Liban ou de la question de Palestine. Inutile de préciser que ceci ne fait que refléter le parti pris et les préjugés d'un certain nombre de journaux australiens (Age de Melbourne et Australian de Canberra). Mais il ne faut cependant pas sous-estimer l'effet qu'ont les divisions de la communauté arabe, qui affaiblissent la crédibilité des Arabes sur l'idée qu'on se fait sur une question aussi importante que la question de Palestine.

Faits nouveaux dans le domaine de l'enseignement : l'AMESA

Fait encourageant, le développement des relations économiques et politiques avec les Etats du Moyen-Orient a eu pour effet de susciter un intérêt et un effort d'information dans les écoles, les collèges et les universités. En 1981, un groupe d'universitaires a créé l'Australasian Middle East Studies Association (AMESA)

(Association australasienne d'étude du Moyen-Orient) afin de nourrir l'intérêt du public pour le Moyen-Orient et de lui permettre de mieux comprendre la situation dans cette région. L'AMESA a organisé des conférences dans les principaux centres urbains, sur un certain nombre de sujets importants, notamment la question de Palestine. Il a associé à ces débats des ministres, des fonctionnaires, des militaires, ainsi que des enseignants et des professeurs d'université. L'AMESA a incontestablement élevé le niveau du débat sur le Moyen-Orient en général et la question de Palestine en particulier, comme en témoigne l'opposition vigoureuse des sionistes à l'Association.

Les médias et la présentation équilibrée des problèmes

Si les points de vue de la population et des milieux informés ou officiels arabes sont mieux pris en compte dans les médias australiens, et si les rédacteurs ont pris conscience de la nécessité de présenter la situation de façon "équilibrée", on aurait tort de croire qu'il s'agit là d'une pratique généralisée. S'ils feignent de publier des nouvelles plus équilibrées sur le Moyen-Orient, les rédacteurs de la majorité des grands quotidiens (à l'exception notable du Canberra Times et de l'Advertiser d'Adelaïde) sont généralement pro-sionistes lorsqu'ils traitent des nouvelles locales. La seule différence fondamentale existant entre la présentation de la question dans la presse en 1975 et sa présentation en 1985 est que les vieux préjugés et partis pris présents dans les médias australiens à l'égard des Arabes sont devenus plus subtils, alors même que les médias prétendaient présenter les nouvelles de façon plus "équilibrée".

La voix juive et sioniste en Australie

La communauté juive d'Australie (65 000 personnes, soit 0,43 p. 100 de la population) a continué d'influencer l'opinion publique et la position officielle du Gouvernement australien par l'intermédiaire des médias, des groupes de pression, clubs et associations sionistes et juifs, et de toute une série d'autres organismes ayant une influence sur l'opinion, et en organisant des visites d'éminents universitaires israéliens, d'officiers de l'armée et de diplomates. A la différence des Arabes d'Australie, qui appartiennent généralement à des groupes socio-économiques plus modestes, les Juifs en sont venus, au fil des années, à occuper des emplois de bureau et à entrer dans les professions libérales. Les chercheurs doutent quelque peu de la cohésion politique de la communauté juive, mais ils la savent indubitablement unie sur un point : l'appui moral à Israël. Il est moins sûr qu'elle soit unanime sur telle ou telle politique du Gouvernement israélien, en particulier en ce qui concerne le Liban et les territoires occupés. L'influence sioniste dans les médias nationaux, les principaux partis politiques (peut-être plus conservateurs à dater du milieu des années 70), les syndicats, les universités, les écoles et les collèges, est considérable. Pendant de nombreuses années, le point de vue sioniste a souvent été la seule position clairement définie au sujet du Moyen-Orient et de la question de Palestine. L'écrivain ou l'éditeur imprudent et tous ceux qui osaient, ou osent encore, remettre en cause la vision sioniste du Moyen-Orient s'exposent à l'accusation d'antisémitisme, qui sert en l'occurrence d'argument péremptoire.

L'opinion en Nouvelle-Zélande

A la différence de l'Australie, l'opinion publique et officielle néo-zélandaise au sujet du Moyen-Orient et de la question de Palestine n'a pas été notablement influencée par les facteurs ethniques. Mis à part une petite communauté libanaise présente depuis longtemps en Nouvelle-Zélande, ce pays ne compte pas d'autres communautés d'immigrants du Moyen-Orient en nombre notable. Les médias ont été davantage influencés par des considérations pragmatiques d'ordre commercial et économique. Il est vrai que, comme en Australie, le point de vue sioniste est resté pendant longtemps le seul écouté et n'a pas été contesté avant le milieu des années 70. Le parti travailliste a entretenu des relations étroites et cordiales avec le parti travailliste israélien et l'Histadrut. Norman Kirk, dirigeant du parti travailliste, a par exemple prononcé en décembre 1973 un éloge émouvant de feu David Ben Gourion. Kirk a aussi tenté, en vain, d'inculquer en Nouvelle-Zélande l'esprit pionnier des israéliens des kibboutzim.

L'influence juive/sioniste

La communauté juive en Nouvelle-Zélande est très réduite (4 000 habitants, soit 0,04 p. 100 de la population) et les diverses associations sionistes ou groupes d'amitié israélo-néo-zélandais comptent aussi très peu de membres. Comme en Australie cependant, les Juifs de Nouvelle-Zélande sont solidement implantés dans les affaires, dans les professions libérales, dans certains syndicats et dans des organisations connexes. Certains membres éminents du troisième gouvernement travailliste (1984-) sont extrêmement sensibles aux influences et suggestions sionistes. Cela se traduit souvent par une réaction d'hostilité au groupe de pression pro-arabe, qui s'occupe surtout de la Campagne pour les droits de l'homme en Palestine et qui, pour être réduit, n'en est pas moins actif, ou des groupes pro-palestiniens à Wellington.

Les médias : impartialité de l'information

Comme en Australie, les médias en Nouvelle-Zélande obtiennent la plupart de leurs informations touchant le Moyen-Orient dans le cadre de contrats passés avec des agences de presse étrangères. Depuis le milieu des années 70, les faits sont présentés en général d'une manière plus équilibrée. Cela dit, les informations locales touchant la question de Palestine reflètent encore nettement les partis pris et les préjugés sionistes à l'égard des Palestiniens et notamment de l'OLP. J'ai souvent eu l'impression que c'était dû à une méconnaissance des problèmes plus qu'à une politique délibérée de la part des médias. Bien entendu, les membres des groupes de pression sionistes en Nouvelle-Zélande accueilleraient très mal toute expression d'opinion impliquant une sympathie accrue à l'égard de l'OLP.

Le centre principal de l'activité sioniste dans le pays est l'ambassade d'Israël à Wellington (depuis 1975). Il est cependant permis de douter du succès de son programme d'endoctrinement des médias et du public. En effet, si de nombreux Néo-Zélandais continuent d'accepter sans réfléchir les arguments sionistes touchant la question de Palestine, les informations détaillées données par les médias, (y compris la radio et la télévision), sur l'invasion du Liban par Israël ou sur la politique militaire impitoyable d'Israël dans les territoires occupés, ont nui à l'image d'Israël dans le pays. Dans l'histoire biblique de David et Goliath, on considère souvent aujourd'hui que c'est Goliath qui représente Israël.

Le groupe de pression arabo-palestinien

Le groupe de pression arabo-palestinien en Nouvelle-Zélande est très peu nombreux mais, à la différence de l'Australie, il est uni et, pour l'essentiel entièrement dévoué à la cause de la Palestine. L'organisation chargée de la Campagne pour les droits de l'homme en Palestine a des bureaux dans les principaux centres et entretient des liens étroits avec son homologue en Australie. Aujourd'hui, le point de vue palestinien est entendu plus fréquemment, tant dans les médias que dans les écoles, collèges et universités. L'Université de Canterbury, qui se spécialise dans la politique actuelle au Moyen-Orient, est un centre de débats et commentaires éclairés sur la question de Palestine, qui contribue à influencer les médias et l'opinion publique.

Bilan et perspectives

Dans le présent document, nous avons examiné trop brièvement il est vrai l'évolution tant de l'opinion publique que de la position officielle à l'égard de la question de Palestine. On peut dire que, dans une large mesure, il y a interaction entre l'une et l'autre, bien qu'il faille signaler l'existence d'organes qui, ayant pour rôle de façonner l'opinion, éveillent l'intérêt du public pour la question de Palestine et stimulent le débat politique. En avril 1985, aussi bien le public que les milieux officiels sont beaucoup plus conscients des implications de la question de Palestine, même si l'appui moral et la compréhension sont encore loin de se traduire par des décisions politiques. Du moins grâce à des contacts plus fréquents avec les Etats arabes dans le cadre de relations commerciales et diplomatiques, les vues officielles sont-elles plus éclairées. Depuis le milieu des années 70, Wellington et Canberra appuient dans leurs déclarations officielles l'autodétermination des Palestiniens dans le contexte du droit d'Israël de "vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues". La résolution sur le partage (novembre 1947), qui avait été abandonnée pendant de nombreuses années, est maintenant la solution "équilibrée" que les deux pays préfèrent. Naturellement, on trouve de multiples variations sur ce thème dans les déclarations et les rapports officiels. Les pays d'Australasie identifient leur adhésion à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité avec leur appui à l'autodétermination des Palestiniens. On constate à cet égard un élargissement sensible de leurs conceptions politiques depuis 1967. Dans le cadre de la défense des droits nationaux des Palestiniens, Israël est l'objet de critiques de plus en plus vives à l'Assemblée générale des Nations Unies et dans d'autres instances en raison de ses violations de la Convention de Genève à propos de Jérusalem et du traitement infligé à la population des territoires occupés, et maintenant à celle du Sud-Liban. Les colonies israéliennes sont présentées comme un obstacle à la paix et la question des réfugiés est de plus en plus nettement identifiée à celle de l'autodétermination palestinienne.

Attitudes ambivalentes en ce qui concerne la reconnaissance de l'OLP

Pour ce qui est de reconnaître l'OLP, Wellington et Canberra ont une attitude beaucoup plus ambivalente. Si on peut dire, la position de Wellington a davantage évolué que celle de Canberra. Après avoir voté pour que l'OLP soit entendue (résolution 3210 (XXIX) de l'Assemblée générale, octobre 1974), la Nouvelle-Zélande en est à souligner, dans ses déclarations à l'ONU, que l'OLP joue un rôle propre qui est largement reconnu et qu'elle doit être associée plus directement à la

recherche d'une solution à la question de Palestine. L'Australie reconnaît certes la nécessité d'inclure l'OLP dans le processus de paix au Moyen-Orient, mais ce n'est pas dit aussi clairement. En fait, la question de la reconnaissance de l'OLP est liée en Australie aux rivalités internes des partis politiques. L'aile gauche du parti travailliste australien préconise en général une attitude plus favorable à l'OLP, alors certains éléments de l'aile droite, regroupés autour du premier ministre Bob Hawke, affaiblissent les prises de position sur cette question. L'analyse de la politique au Moyen-Orient en 1983, en donne un excellent exemple : on reconnaît en principe le droit de la Ligue arabe d'ouvrir un bureau en Australie à condition que l'OLP n'y soit pas représentée. Cette contradiction dans la politique est encore plus marquée dans le fait que les ambassadeurs de l'Australie ont maintenant le droit d'établir des contacts politiques avec des représentants de l'OLP, à condition que ce ne soit pas en Australie. Au nom de cette politique, le gouvernement travailliste de Hawke a refusé des visas à d'éminents savants pro-palestiniens, comme Faris Glubb en 1984, sous prétexte que ceux-ci avaient des liens avec l'OLP. La politique australienne, telle qu'elle a été énoncée en 1983 est la suivante : "Le Gouvernement [australien] continuera de refuser de reconnaître l'OLP tant que l'OLP persistera à dénier à Israël le droit d'exister". En fait, tout en reconnaissant aux Palestiniens le droit de choisir leur propre destin, Canberra suit la politique des Etats-Unis telle qu'elle a été formulée par Kissinger en 1975 touchant la reconnaissance d'Israël.

La Nouvelle-Zélande et la reconnaissance de l'OLP

En Nouvelle-Zélande même, les positions officielles à l'égard de l'OLP sont moins marquées. Alors qu'à l'Assemblée générale la Nouvelle-Zélande est plus ferme dans ses déclarations sur la question de l'OLP et des Palestiniens (l'OLP doit être associée au processus de paix, alors que l'Australie dit "devrait"), elle ne semble guère disposée à aller jusqu'à la reconnaissance diplomatique de l'OLP. A Wellington, la position officielle est que l'OLP est un porte-parole légitime du peuple palestinien; toutefois, pour ce qui est de déterminer la nature des relations diplomatiques avec l'OLP, on préfère une attitude "souple". La Nouvelle-Zélande a beaucoup évolué depuis le début des années 70, époque où l'OLP se confondait avec le terrorisme international. J'expliquerais cette évolution de la politique officielle néo-zélandaise plus par la croissance et l'expansion des échanges avec le Moyen-Orient - ceux-ci représentaient en 1983-1984 7,5 p. 100 du montant total des recettes d'exportation de la Nouvelle-Zélande - que par l'influence des sympathisants locaux. La nécessité de présenter une bonne image dans les relations commerciales est ce qui a déterminé au premier chef les orientations politiques de la Nouvelle-Zélande à l'égard du Moyen-Orient. On sait très bien à Wellington qu'une stratégie commerciale qui ne tiendrait aucun compte des aspects fondamentaux de la question de Palestine n'a aucune chance de réussir. Pour cette raison, je ne prévois pas de changement radical de la politique du nouveau gouvernement travailliste (1984).

Liens avec les Etats-Unis

Les liens des Etats d'Australasie avec les Etats-Unis influent pour beaucoup sur leur attitude officielle vis-à-vis du Moyen-Orient. Wellington a certes fait preuve d'une certaine indépendance, en particulier lorsque des marchés extrêmement importants (Iran) étaient en cause, mais pour ce qui est d'un rapprochement avec l'OLP, le Gouvernement néo-zélandais veille à ne pas mécontenter les Etats-Unis.

Je présume que le Gouvernement australien est essentiellement guidé par la même préoccupation (1985). Les diplomates néo-zélandais sont autorisés à avoir des contacts avec des représentants de l'OLP à l'étranger et, de manière générale, depuis le milieu des années 70, la Nouvelle-Zélande n'a pas refusé de visa à des personnes ayant des liens avec l'OLP. De fait, si Faris Glubb avait voulu se rendre en Nouvelle-Zélande en 1984, un visa lui aurait été très probablement accordé. La Nouvelle-Zélande n'a pas fait de l'OLP un enjeu politique local avec factions ou groupes rivaux faisant pression en nombre pour gagner le soutien du gouvernement. Il n'y a pratiquement jamais eu de débat suivi sur la question palestinienne et sur l'OLP au Parlement néo-zélandais. Les idées directrices de la politique néo-zélandaise sont inspirées par l'idée que l'on se fait ailleurs, aux Etats-Unis, à l'Assemblée générale et, surtout, dans des débouchés commerciaux du Moyen-Orient, de ce qui est politiquement sage et prudent à un moment donné.

Conclusion

Si en Australasie l'opinion publique et les prises de position officielles tendent à être moins positives sur la question du Moyen-Orient que dans le reste de l'Asie, il importe de reconnaître que ces attitudes ont été formées dans le contexte de la politique occidentale. De plus, depuis 1974, elles sont en général proches de la position de la fraction libérale de l'opinion européenne sur la question de Palestine. En souscrivant aux principes de la vieille formule du partage (1947), les pays d'Australasie ont indéniablement modéré leurs déclarations politiques sur la situation au Moyen-Orient et élargi leurs vues. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, des lacunes cruciales contrarient et affaiblissent leur politique. Le fait de ne pas reconnaître l'OLP est sans doute la plus importante. Contrairement à la majorité des Etats du tiers monde, les pays d'Australasie n'ont jamais connu l'exploitation coloniale étrangère de leur terre. Psychologiquement, il leur est peut-être difficile de partager véritablement les souffrances et la détresse de réfugiés sans foyer. Il est politiquement plus facile d'être froidement réaliste et d'adopter une position circonspecte basée sur le vieux concept de partage. Certains pensent peut-être que la solution de la question palestinienne sera fondée sur un plan de partage, mais les pays d'Australasie, en dépit de leur attachement à l'autodétermination, font souvent un pas en avant et plusieurs en arrière. Le pas en avant témoigne en général de leur préoccupation des Palestiniens mais, au moment de vérité, lorsqu'un vote ferme contre Israël est véritablement important (par exemple, quand l'Australie s'est abstenue en mars 1985, lors du vote du Conseil de sécurité sur la résolution accusant Israël de violations des droits de l'homme au Sud-Liban), on a souvent recours au concept d'"équilibre" pour empêcher les Etats de la communauté internationale d'harmoniser davantage leur politique et de conjuguer leurs efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique durable au Moyen-Orient. Cette hésitation de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'explique certainement par des relations de longue date avec les Etats-Unis et le monde occidental, par le dynamisme des groupes de pression sionistes/juifs et par la conviction (plus ou moins sincère) qu'un équilibre sans progrès à l'Assemblée générale est préférable à une reconnaissance de faits injustes qui sont à l'origine de la question palestinienne.

APPENDICE I

La Nouvelle-Zélande et le Moyen-Orient

Récapitulation des principales déclarations explicatives faites par les représentants permanents de la Nouvelle-Zélande sur la question de Palestine en séance plénière de l'Assemblée générale des Nations Unies entre 1974 et 1982*

Question	21 novembre 1974 (M. J. C. Templeton)	23 juillet 1980 (H. H. Francis)	22 avril 1982** (H. H. Francis)
1. CADRE POUR LA PAIX	Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et mention de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale de novembre 1947 (Plan de partage).	Résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité et mention de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale.	Réaffirmation du soutien à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.
2. PALESTINIENS	Droit à l'autodétermination et à un Etat; liberté de choisir l'orientation nationale.	Droit à l'autodétermination et à un Etat comme <u>base</u> à tout règlement de la question de Palestine; liberté de choisir l'orientation nationale.	Droit à l'autodétermination reconnu comme le <u>droit le plus fondamental</u> ; liberté de choisir l'orientation nationale.
3. REFUGIES	Rapatriement ou compensation.	Rapatriement ou compensation, mais le problème dépasse ce cadre : il s'agit aussi d'un problème politique requérant une solution politique.	Pas de mention particulière.
4. OLP	L'OLP devrait pouvoir <u>faire valoir ses vues</u> (voir résolution 3210 (XXIX) de l'Assemblée générale, octobre 1974).	L'OLP doit <u>participer</u> au processus de paix aux côtés de toutes les autres parties concernées.	L'OLP joue un <u>rôle distinct</u> qui est largement reconnu; il doit <u>participer plus directement</u> à la recherche d'une solution à la question de Palestine.

* Etablies par Ron Macintyre - non souligné dans le texte original.

** Aucune modification importante de politique entre 1982-1985 (avril).

/...

Question	21 novembre 1974 (M. J. C. Templeton)	23 juillet 1980 (H. H. Francis)	22 avril 1982** (H. H. Francis)
5. ISRAEL	Droit d'Israël à l'existence en tant qu'Etat souverain indépendant doté de frontières sûres et reconnues (voir résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.	Droits d'Israël réaffirmés sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.	Droits d'Israël réaffirmés sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité (affirmation soulignée).
6. TERRITOIRES OCCUPES	"Withdrawal from territories occupied in 1967" sans aucune précision.	"Withdrawal from the territories occupied in 1967".	Israël <u>défie</u> la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, notamment le principe de "l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force" s'agissant de l'annexion de la partie orientale de Jérusalem, de l'application de la loi, de la juridiction et de l'administration israéliennes des hauteurs du Golan et de l'occupation et de la colonisation d'importantes zones et de la saisie de biens sur la rive occidentale du Jourdain.
7. COLONIES DANS LES TERRITOIRES OCCUPES		Violation claire et directe de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité - illégalité implicite.	Violation directe de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité - politique déplorée.
8. JERUSALEM	Internationalisation de la ville; non-reconnaissance de l'annexion par Israël (sic).	Internationalisation de la ville; non-reconnaissance de l'annexion par Israël (mai 1980).	Mention particulière de la partie orientale de Jérusalem uniquement en fonction de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

/...

Question	21 novembre 1974 (M. J. C. Templeton)	23 juillet 1980 (H. H. Francis)	22 avril 1982** (H. H. Francis)
9. ACCORDS DE CAMP DAVID		Limitations concernant la rive occidentale et la bande de Gaza. Distinguer autonomie locale et autodétermination.	Les Palestiniens <u>doivent</u> participer plus direc- tement à la recherche d'une solution à la question de Palestine. (Autodétermination fortement soulignée.)

APPENDICE II

Communiqué de presse

Ministère des affaires étrangères

No M104

Date : 30 septembre 1983

Moyen-Orient : examen de la politique suivie

Le Ministre par intérim des affaires étrangères, M. Lionel Bowen, a annoncé aujourd'hui que le Cabinet entreprenait un examen général des conséquences de la situation au Moyen-Orient pour les intérêts australiens. Jusqu'ici, le Cabinet avait pris certaines décisions ponctuelles concernant tel ou tel aspect de la politique australienne, notamment à propos du conflit israélo-arabe.

Les autres aspects de l'évolution de la situation politique et économique au Moyen-Orient et dans la région du Golfe ainsi que leurs implications pour l'Australie seraient examinés après le retour en Australie de M. Hayden.

M. Bowen a souligné que l'examen a réaffirmé les principes fondamentaux qui sous-tendent la politique moyen-orientale de l'Australie : reconnaissance de la nécessité d'instaurer d'urgence un règlement d'ensemble, juste et durable du conflit du Moyen-Orient; attachement fondamental de l'Australie à la garantie de la sécurité d'Israël et à son droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; et reconnaissance de l'importance clef du problème palestinien dans tout règlement.

M. Bowen a déclaré qu'à la suite de cet examen les décisions suivantes avaient été adoptées.

Le gouvernement reconnaît le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit, si telle est sa volonté, à l'indépendance et à la création de son propre Etat indépendant. Il reconnaît cependant qu'un accord en ce sens ne sera possible que dans le cadre de décisions engageant les peuples de la région avoisinante, directement concernés par la question.

Le gouvernement continuera de refuser de reconnaître l'OLP aussi longtemps qu'elle niera le droit d'Israël à l'existence. Il reconnaît que l'OLP, qui représente l'opinion d'une tranche importante de la population palestinienne, devrait participer à la recherche d'un règlement global. Il estime toutefois que la possibilité d'une participation positive de l'OLP est limitée, voire inexistante, tant que l'OLP persistera à nier le droit d'Israël à l'existence. Les ambassadeurs de l'Australie en poste dans les pays concernés seront autorisés à avoir des contacts politiques avec les représentants de l'OLP.

Le gouvernement engage Israël à geler son programme d'établissement de colonies en Cisjordanie et réaffirme sa conviction que ces colonies sont contraires au droit international et représentent un obstacle majeur aux efforts déployés en faveur de la paix.

/...

Le gouvernement examinera avec bienveillance, compte tenu de la pratique suivie à l'étranger, toute demande d'établissement d'une représentation de la Ligue arabe en Australie. Il exigera toutefois qu'aucun membre ou représentant de l'OLP ne soit nommé ou employé dans cette représentation.

L'Australie continuera à accorder son appui politique et diplomatique à l'initiative de paix présentée par le président Reagan le 1er septembre 1982, considérant qu'il s'agit d'une tentative pour entamer des négociations et non pour imposer une solution.

Le gouvernement déplore le conflit et la division internes au Liban. Il estime qu'il faudrait retirer toutes les forces étrangères, y compris celles de l'OLP, à l'exception de celles qui se trouvent au Liban à la demande du gouvernement de ce pays et dont la présence est nécessaire pour créer des conditions qui permettraient de rétablir la stabilité sociale, économique et politique au Liban et d'asseoir l'autorité du gouvernement de ce pays. La plus grande préoccupation de l'Australie concerne le risque de partition de l'Etat libanais, qui a le droit absolu d'exister en tant qu'Etat souverain non divisé.

S'agissant de la participation de l'Australie à la force multinationale d'observateurs au Sinaï, M. Bowen a fait remarquer que le gouvernement avait précisé à plusieurs reprises - et tout récemment encore par l'entremise de M. Hayden à Rome - que le contingent australien ne serait pas retiré précipitamment et que toutes les questions pertinentes seraient étudiées attentivement.

La semaine dernière, M. Hayden s'est entretenu à Rome avec le Directeur général de cette force multinationale, première phase de l'examen de la participation australienne, et se rendra dans la région en janvier/février 1984. Toute décision sur l'engagement futur de l'Australie sur ce plan ne sera prise qu'après cette visite.

Gordon D. McIntosh

J'aimerais tout d'abord vous remercier de m'avoir invité à participer à cet important Séminaire régional des Nations Unies sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

Je dois dire que si l'on parle beaucoup dans mon pays, en Australie, du problème palestinien, on ne le comprend guère.

Je suis d'autant plus heureux de traiter ici de la question de Palestine et de l'opinion publique australienne que cette dernière est un facteur de plus en plus déterminant de la politique gouvernementale en Australie.

Je vais essayer de vous donner une idée - il me serait difficile d'en faire plus - de ce qu'a été l'opinion publique australienne, de ce qu'elle est et de ce qu'elle pourrait être à l'avenir.

Avant d'aborder ce sujet difficile, je dois cependant préciser ce que l'on entend en Australie par opinion publique. Il est évident que, dans une démocratie de type occidental comme la nôtre, l'opinion publique sur une question à un moment donné peut refléter diverses tendances. Des catégories différentes de la société australienne auront, et ont effectivement, des opinions distinctes sur la question de Palestine.

Ce sont celles des gouvernements, fédéral et des Etats, celles des différents partis politiques qui forment notre parlement de type Westminster, ou encore celles de syndicats ou d'organisations d'employeurs. Il faut compter aussi avec les groupes de pression dont la fonction est de gagner les individus et les gouvernements à leur propre point de vue. Il en existe pratiquement sur chaque question d'intérêt public.

Certains de ces groupes, tout en s'attachant aux mêmes causes, peuvent exprimer des points de vue différents selon l'opinion des membres qui les composent.

Nul doute que l'Australie, instituée en avant-poste de la civilisation occidentale, compte une population qui, sur certains points précis, n'est pas du même avis que ses voisins du Sud-Est asiatique.

Je suis persuadé qu'une méconnaissance de l'histoire du Moyen-Orient ajoutée à un manque d'intérêt général jusqu'à une date relativement récente pour les affaires extérieures ont conduit un grand nombre d'Australiens à penser qu'ils pouvaient se contenter de ne considérer qu'un des aspects du problème.

Les effets de notre héritage culturel, ou plutôt pour certains de notre déterminisme culturel, ont été brièvement relevés par un universitaire australien à propos des Palestiniens et d'Israël :

"Le silence de l'Occident sur ces questions est dû pour une part au racisme envers les Arabes, pour une autre au sentiment de culpabilité des Occidentaux qui n'ont pas réussi à sauver les Juifs de l'holocauste, et enfin aux capacités de communication et d'organisation souvent brillantes du mouvement sioniste lui-même." 1/

Le peu d'informations favorables à la cause palestinienne fournies jusqu'à une date récente par les médias à l'Australien moyen ont rarement atteint leur but, en raison précisément de cet héritage culturel.

Je suis certain cependant que la plupart des Australiens conviendront que les droits de l'homme, comme le droit à l'autodétermination, doivent s'appliquer à tous les peuples et à tous les Etats, sans distinction. Ces droits ont bien sûr été énoncés dans des accords internationaux comme la Charte des Nations Unies et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Ceci dit, force nous est également de constater que l'autodétermination palestinienne n'est pas encore l'une des questions de politique étrangère les plus discutées en Australie. Nous restons naturellement davantage attachés aux problèmes de notre propre région.

La politique du Gouvernement australien sur les problèmes palestiniens fait donc rarement l'objet d'un grand débat public.

Ce n'est que récemment qu'une véritable discussion s'est engagée sur la question, encore qu'axée seulement sur l'aspect humanitaire à la suite d'événements comme l'invasion du Liban par Israël en 1982, ou que suscitée par un engagement direct de l'Australie, par exemple dans la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix dans le Sinaï. Les problèmes pétroliers ont bien sûr eux aussi modifié la perspective.

Très peu de sondages d'opinion ont été réalisés en Australie sur des questions de politique extérieure, moins encore sur les problèmes du Moyen-Orient, le dernier en date, sur la Force chargée du maintien de la paix au Sinaï, remontant à 1982.

A ma connaissance, aucune étude universitaire d'importance n'a été consacrée à la manière dont la population perçoit dans l'ensemble l'évolution de la politique gouvernementale ni aux facteurs internes qui déterminent cette politique.

Dans la suite de mon exposé, je ne pourrai donc qu'essayer de dresser, à la manière impressionniste, un tableau des tendances multiformes de l'opinion australienne sur la question de Palestine.

Pour les Australiens, le Moyen-Orient est sans conteste une région très troublée, marquée par de grandes souffrances et des pertes humaines considérables. Des images d'expulsion, de divisions et de mort dominent tout reportage sur le Moyen-Orient.

A l'évidence, la population australienne se soucie de plus en plus du sort et des droits des Palestiniens, même si l'idée qu'Israël, en tant qu'Etat conserve son droit à l'existence, reste ancrée dans l'opinion.

Il n'en n'a pas toujours été ainsi. Il n'y a pas si longtemps, on ne parlait encore que du droit d'Israël à l'existence.

D'où vient ce sentiment pro-israélien et antipalestinien? Le racisme, on l'a dit, y a largement contribué. Il ne faut pas oublier non plus pourtant qu'un racisme anti-juif existait aussi chez les Britanniques.

Jusqu'à une date récente, la culture occidentale a traité les Arabes et les Palestiniens à l'instar des croisés ... comme un peuple en mal de salut.

Ce type d'attitude a été importé en Australie et dans d'autres régions de l'Empire britannique par nos soldats rescapés des deux guerres mondiales.

De façon très similaire, ce sont ceux qui se trouvaient en Asie pendant la seconde guerre mondiale, et plus tard au Viet Nam, qui, à leur retour, ont souvent fait naître le racisme antiasiatique.

La propagande sioniste a par ailleurs su habilement exploiter les affinités culturelles que certains Australiens éprouvent à l'égard des Juifs européens. Point n'est besoin d'expliquer ni de justifier la sympathie ressentie à l'endroit du peuple juif victime de l'holocauste. Certains éléments du mouvement sioniste en Australie ont réussi à taxer l'antisémitisme d'antisémisme, et déversent sur les partisans de ces idées toute l'invective et la haine dont s'est montré capable le Moyen-Orient depuis des siècles.

Ces affinités culturelles ont favorisé l'éclosion d'un sentiment naturellement protecteur envers Israël, sentiment que ne peut que renforcer l'image d'un pays luttant seul contre des ennemis qui le cernent de toutes parts.

On a une indication de l'opinion australienne en suivant l'évolution de la politique du Gouvernement australien vis-à-vis du Moyen-Orient. Depuis 1948, les gouvernements australiens successifs ont soutenu franchement la cause israélienne, soit qu'ils acceptaient la version des événements donnée par Israël, soit qu'ils voulaient se persuader que tout finirait bien. Ces dernières années cependant, la cause palestinienne a gagné du terrain.

Dès 1948, le Premier Ministre travailliste, M. Chifley, déclarait au cours d'un débat au parlement sur les affaires internationales :

"Je suis heureux de dire que la situation semble s'améliorer en Palestine. Quoiqu'elle ne donne pas encore toute satisfaction, il semble y avoir une possibilité d'accord entre les Juifs et les Arabes." 2/

C'est ce genre de sentiment qu'a répandu la pensée politique australienne jusqu'à la fin des années 60.

En août 1967, le Ministre libéral des affaires extérieures, M. Hasluck, parlait, dans une déclaration ministérielle au parlement, de négociations directes entre les parties principalement concernées :

"Comment y parvenir?" demandait-il pour la forme : "Il faudra d'un côté qu'on reconnaisse l'Etat d'Israël et son droit à exister dans la sécurité avec un accès à la mer Rouge, et, d'un autre côté, qu'Israël se montre raisonnable sur la question territoriale." 3/

Mais sur ce point, accordant manifestement à Israël le bénéfice du doute, M. Hasluck poursuivait :

"La situation au Moyen-Orient au moment du cessez-le-feu se présentait ainsi : les forces israéliennes occupaient pratiquement la totalité de la péninsule du Sinaï, l'ensemble du territoire jordanien sur la rive occidentale du Jourdain, y compris la ville de Jérusalem, et une portion peu étendue, mais d'importance stratégique, de la frontière avec la Syrie.

Je ne crois pas qu'Israël envisage de conserver toujours tous ces territoires; il s'efforcera, tout au plus, de négocier un compromis." 4/

Aucune mention n'était faite des réfugiés victimes du conflit de 1967.

Répondant à cette même déclaration ministérielle, M. Whitlam, alors chef de l'opposition travailliste, affirmait toutefois que, depuis 1956 :

"Il existe un problème de réfugiés dans la région d'Israël. Il ne s'est jamais posé d'une façon aussi aiguë depuis 20 ans. Or, on ne prévoit pas d'accroître les allocations budgétaires de l'Australie au titre de l'aide aux réfugiés." 5/

Depuis, on a tout de même reconnu l'existence de réfugiés.

Précisant en avril 1971 la position australienne sur la question du Moyen-Orient, le Ministre libéral des affaires étrangères déclarait :

"La position de l'Australie sur le Moyen-Orient est tout à fait claire. Nous entretenons avec Israël comme avec les pays arabes des relations amicales. Nous ne soutenons aucune des parties. Cela ne nous empêche pas de faire connaître notre opinion sur des points précis. Nous croyons fondamentalement qu'il faut parvenir à un règlement garantissant la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriales de tous les Etats de la région, y compris Israël dans le cadre de frontières convenues. Il s'agit en outre d'assurer un règlement juste du problème des réfugiés..." 6/

On sous-entendait implicitement que les Etats arabes avaient été, sans provocation, les agresseurs, et pourraient l'être encore. En parlant d'"Etats", le gouvernement libéral de l'époque signifiait clairement qu'il n'était pas prêt à tenir compte des demandes d'autodétermination des Palestiniens.

L'indifférence de l'Australie vis-à-vis de l'autodétermination palestinienne apparaissait plus nettement encore dans la réponse faite par l'opposition travailliste à la déclaration de 1971 du gouvernement libéral :

"Les observations du Ministre sur le Moyen-Orient se tiennent; l'opposition croit comme le gouvernement qu'il faut voir comment la situation évolue avant de décider de la politique à suivre." 7/

A partir de 1976, on parle de "réfugiés palestiniens" et le gouvernement libéral au pouvoir est prêt à admettre, parallèlement à une "reconnaissance absolue du droit d'Israël à survivre en tant que nation", une "reconnaissance égale des problèmes des réfugiés palestiniens" 8/.

L'idée est développée en 1977 par le Ministre des affaires étrangères d'alors, M. Peacock, qui précise la nouvelle position de l'Australie en ce qui concerne le Moyen-Orient :

"L'Australie a appuyé les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, dans la mesure où elles reconnaissaient sans réserve le droit d'Israël à survivre en tant que nation tout en estimant qu'il était indispensable qu'Israël se retire des territoires occupés. La situation a évolué depuis 1967 en ce que l'on ne ramène plus, de façon générale, le problème palestinien à un simple problème de réfugiés, mais que l'on reconnaît que tout règlement doit tenir compte des droits légitimes du peuple palestinien..."

M. Peacock poursuivait :

"Si, à la suite de négociations, il y a un accord sur l'établissement d'une patrie palestinienne aux côtés d'Israël, cet accord aura le soutien de l'Australie." 9/

Des déclarations témoignant du même souci à l'égard de la situation du peuple palestinien ont été faites entre 1977 et 1983. Toutes étaient modérées dans leurs critiques du rôle joué par Israël dans la création du problème des réfugiés palestiniens et de son refus de restituer les territoires occupés à leurs propriétaires légitimes. Aucune n'allait jusqu'à proposer un plan détaillé en vue du règlement du problème, que ce soit par manque d'intérêt véritable, par crainte d'une réaction défavorable de l'opinion si l'on prenait fait et cause pour les Palestiniens, ou simplement parce que l'on n'avait rien à perdre dans la négative. Proclamer une indignation morale en termes modérés semblait suffire. Et pourtant on peut tout de même dire que, par voie de conséquence, la volonté des Palestiniens à retrouver une patrie est reconnue depuis 1977 même par le parti libéral australien, conservateur. La raison pour laquelle le peuple palestinien, son histoire et sa politique, suscitent aujourd'hui de plus en plus d'attention est, je crois, directement liée au renforcement du mouvement de résistance palestinien depuis 1967 et à son recours à diverses formes de lutte armée, ainsi qu'à la politique pétrolière.

On assiste depuis quelques années à une lente augmentation du nombre de travaux universitaires qui s'attaquent au mythe que l'on entretient de longue date sur le militarisme et le terrorisme, du côté arabe ou israélien.

Un universitaire australien, Andrew Mack, dans un article sur la question palestinienne publié en 1979, a fait ressortir un aspect de la question auquel peu d'Australiens avaient songé :

"Le projet sioniste qui devait conduire à la création d'un Etat 'aussi juif que l'Angleterre était anglaise' nécessitait au départ une protection impérialiste. En effet, malgré le mythe de l'anti-impérialisme sioniste, il ne fait pas de doute que sans l'aide de l'Empire britannique, le sionisme n'aurait jamais pu mener à bien son projet de créer un Etat, et que sans le soutien des Etats-Unis, il n'aurait jamais survécu en tant qu'Etat." 10/

Peu nombreux sont ceux qui se rendent compte que le soutien britannique à la création de l'Etat d'Israël était dû davantage à des intérêts stratégiques qu'à des motifs altruistes.

Un Australien qui lit des publications universitaires ou sociales peut désormais prendre facilement connaissance d'un certain nombre de faits élémentaires concernant les Palestiniens, par exemple :

- a) Que le nationalisme palestinien n'est pas vraiment un phénomène nouveau;
- b) Que le Congrès national palestinien s'est réuni pour la première fois en 1919;
- c) Que l'aspiration des Palestiniens à l'autodétermination ne peut être satisfaite au sein de ce qu'on appelle la "nation arabe";
- d) Que le nombre de Palestiniens tués à la suite d'actes commis par Israël dépasse de loin le nombre de morts israéliens.

Si ces faits élémentaires suscitent une prise de conscience de plus en plus nette, on ne peut cependant pas dire qu'ils soient largement connus en Australie.

La propagande sioniste a eu en Australie le même succès qu'elle semble avoir connu dans le monde occidental en général, mais ce phénomène n'explique pas à lui seul les oeillères que semblent avoir les Australiens. La situation de monopole des médias australiens en est elle aussi largement responsable.

La manière dont les médias australiens forgent l'opinion publique demanderait à faire l'objet d'une étude distincte. Permettez-moi seulement de montrer leur habileté à l'aide d'un exemple.

Le 2 avril dernier, le Melbourne Age, journal qui se flatte d'être libéral et progressiste, décrit à la une comment les enfants des écoles et des jardins d'enfants d'une ville israélienne située à l'extrême-nord du pays apprennent à se protéger contre des attaques à la roquette. Leurs instituteurs leur en expliquent la nécessité, du fait qu'ils craignent que les Palestiniens ne tirent sur la ville si les forces israéliennes évacuent le sud du Liban.

L'image, bien sûr pathétique - des petits enfants sous le feu - l'est d'autant plus qu'elle domine la une.

Puis, à la page 7 du journal, vous trouvez un article qui ne fait pas la moitié du précédent, vous apprenant que le Gouvernement israélien s'est approprié 52 p. 100 des terres de la rive occidentale occupée.

Les craintes des habitants du nord d'Israël quant à une éventualité sont présentées de façon frappante en termes évocateurs, humains. Les mesures prises par le Gouvernement israélien sur la rive occidentale, qui pourraient contrarier encore les aspirations de tout un peuple, sont reléguées parmi des faits et des chiffres en page 7 du journal.

Malgré des présentations de ce genre, il est certain que, dans l'ensemble, l'Australien moyen voit depuis quelques années la situation sous un angle différent. Les raisons en sont très diverses.

Grâce à la généralisation de l'enseignement, notamment de l'enseignement supérieur, un nombre toujours plus grand d'Australiens ont une meilleure connaissance des affaires étrangères et voient mieux la nécessité de tenir compte des deux thèses en présence. La propagande sioniste traditionnelle n'est plus prise pour argent comptant. On s'est rendu compte en outre que la position de l'Australie avait été dictée par l'intérêt. Il s'agissait de s'assurer un passage sûr par le canal de Suez, route moins longue et moins coûteuse que celle du cap de Bonne Espérance; ou bien de se garantir un approvisionnement pétrolier régulier à partir du Golfe.

En l'espace de quatre à cinq ans, le commerce avec le monde arabe a été multiplié d'autant. Le développement de nos relations économiques avec le Moyen-Orient a en outre favorisé une meilleure compréhension de l'histoire et du caractère des populations des divers Etats de la région.

L'invasion du Liban par Israël en 1982 a provoqué, je crois, un revirement dans l'opinion de nombreux peuples, y compris les Australiens, vis-à-vis du Moyen-Orient. Les images de l'invasion diffusées par les médias sont venues hanter chaque soir pendant plusieurs mois des millions de foyers australiens. L'ampleur des destructions qui ont ravagé le Liban, et en particulier Beyrouth et les villes au sud de la capitale, a brutalement fait prendre conscience à la majorité des Australiens jusqu'où certains éléments extrémistes de l'armée israélienne pouvaient aller pour anéantir leurs ennemis palestiniens. Particulièrement décisives ont été les révélations prouvant la complicité des militaires israéliens dans les massacres phalangistes d'hommes, de femmes et d'enfants palestiniens innocents et sans défense dans les camps de réfugiés de Shatila et de Sabra. On a également pu constater que tout n'allait pas pour le mieux en Israël même, où l'opportunité de l'"offensive défensive" était très controversée. Le spectacle nocturne du carnage a aussi provoqué chez de nombreux Australiens un revirement d'attitude.

On dit souvent que les Australiens préfèrent soutenir ceux qu'ils tiennent pour faibles, les perdants, et on savait à coup sûr quels étaient les faibles au moment de l'invasion.

Plus profondément, on se rend mieux compte que le conflit est beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait cru. L'engagement australien dans le conflit vietnamien avait fait pareillement l'objet d'une réévaluation.

Quel a donc été l'impact de cette évolution de sensibilités sur l'opinion australienne à l'égard de la cause palestinienne?

La politique des églises australiennes en la matière nous en fournira une bonne indication. On n'en pourrait sans doute avoir de meilleure qu'un communiqué de presse publié en août 1982 par le Conseil australien des Eglises. Ce communiqué a été rendu public à l'issue de la rencontre entre une délégation du Conseil et le Premier Ministre libéral et le Ministre des affaires étrangères d'alors, respectivement MM. Fraser et Street. J'ajouterai que la délégation comprenait des

membres de l'Eglise anglicane, de la Commission épiscopale catholique pour l'instauration de la paix, de l'Eglise unitairienne d'Australie et des Eglises du Christ. Je cite :

"Une délégation de personnalités religieuses a rappelé au Premier Ministre et au Ministre des affaires étrangères qu'il ne saurait y avoir de solution au conflit du Moyen-Orient tant que les droits du peuple palestinien à l'autodétermination dans un Etat palestinien n'auront pas été reconnus et réalisés." 11/

A l'issue de la réunion, l'Evêque anglican de Melbourne, Mgr David Penman, s'est exprimé en ces termes :

"Nous avons eu une importante discussion sur les préjugés de la communauté australienne à l'égard de la situation des Palestiniens et sur la nécessité de faire mieux connaître leur sort de peuple sans patrie et sans Etat." 12/

Cette idée est reprise par le Gouvernement australien travailliste le 7 mai 1984 dans son dernier communiqué politique. Je cite :

"... Il est essentiel que nous reconnaissons la nécessité de parvenir à un règlement juste, global et durable, que nous nous engageons à assurer la sécurité d'Israël et son droit à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues et que nous reconnaissons l'importance centrale du problème palestinien dans tout règlement." 13/

Le communiqué poursuivait ainsi :

"... Nous devons également reconnaître qu'on ne peut envisager l'avenir d'Israël sans tenir également compte de l'élément palestinien.

Le Gouvernement australien reconnaît le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit de choisir l'indépendance et d'avoir son propre Etat indépendant.

Tout en persistant dans son refus de reconnaître l'OLP tant que celle-ci continuera de dénier à Israël le droit d'exister, le gouvernement estime par ailleurs que l'OLP, dans la mesure où elle représente un vaste secteur du peuple palestinien, doit participer aux négociations visant à parvenir à un règlement global." 14/

Il convient de noter que l'opposition libérale conservatrice est encore loin d'être aussi résolument acquise à la cause palestinienne.

Bien que marquant un net progrès par rapport aux années précédentes, la politique actuelle du gouvernement travailliste reste incontestablement déficiente en ce qui concerne le problème palestinien. Les représentants palestiniens officiels, par exemple, ne sont toujours pas autorisés à se rendre en Australie, à cause du refus persistant de l'OLP de reconnaître à Israël le droit d'exister.

Ce refus et la réaction de l'opinion publique en la matière sont parfaitement illustrés par ce que l'on appelle désormais l'affaire Faris Glubb.

En mai 1984, le gouvernement a décidé de refuser à un certain Faris Glubb le droit de se rendre en Australie, en raison de son appartenance à l'Union générale des écrivains et journalistes palestiniens. L'Union étant affiliée à l'OLP, le gouvernement a dû en conclure que Glubb était personnellement membre de l'Organisation. Cette décision a provoqué dans l'opinion de nombreuses réactions en faveur du droit à la liberté d'expression des Palestiniens en Australie.

Comme on pouvait s'y attendre, les organisateurs de la campagne en faveur des droits des Palestiniens ont considéré qu'il s'agissait d'une discrimination à l'encontre des Palestiniens; ils ont souligné notamment que d'autres groupes politiques ... tels que l'African National Congress et la South West Africa People's Organization ..., dont les activités se rapprochent beaucoup de celles de l'OLP, étaient autorisés à faire part de leurs points de vue à la population australienne.

Ils ont aussi posé pour la forme la question suivante :

"Le Gouvernement australien a-t-il l'intention de déporter d'Australie les milliers de Palestiniens qui sont membres de l'Union générale des travailleurs palestiniens, de la Palestine Red Crescent Society et d'autres organismes similaires affiliés à l'OLP?" 15/

Si l'on considère qu'une quarantaine au moins de conférenciers et de journalistes israéliens éminents ont pu séjourner en Australie entre mai 1978 et mars 1984, cette politique semble on ne peut plus inéquitable et témoigne manifestement de la puissance du lobby juif en Australie. Un indicateur fiable de l'opinion publique australienne sur la question nous est fourni par les éditoriaux de certains journaux publiés à l'époque.

L'Australian, conservateur bon teint, déclarait à ce propos :

"Dans une société ouverte, il est essentiel que les gouvernements, en cas de doute, agissent de manière à encourager la liberté d'expression et la discussion plutôt qu'à les restreindre. C'est un principe que le gouvernement fédéral ne semble guère respecter." 16

On pouvait lire dans un éditorial du National Times, moins conservateur :

"Si le gouvernement a le droit et le devoir de protéger la population contre les bombes, les incendies et autres actes de terrorisme, il n'a pas le droit de 'protéger' la population contre les idées, à moins d'en présenter d'autres." 17/

Le Canberra Times, de son côté, déclarait dans un éditorial :

"La dernière décision prise à l'encontre de M. Faris Glubb ne peut que nous rendre encore plus sceptiques quant à l'impartialité du gouvernement lorsqu'il s'agit des problèmes du Moyen-Orient, en dépit de ses déclarations d'intention." 18/

Il est indéniable que ces journaux, reflet de l'opinion australienne, ne pensent guère de bien de la logique gouvernementale qui consiste entre autres :

"A refuser aux membres de l'OLP un visa d'entrée tant que l'Organisation persistera à ne pas reconnaître l'Etat d'Israël." 19/

Pour résumer l'affaire Faris Glubb, deux observations s'imposent. Premièrement, bien que le Gouvernement australien se soit résigné à ouvrir un bureau d'information palestinien à Melbourne, il a visiblement eu peur que le lobby antipalestinien ne réagisse violemment à la venue de Glubb.

Deuxièmement, la réaction négative de la part de journaux australiens traditionnellement conservateurs à la décision du gouvernement dénote, de toute évidence, une prise de conscience accrue du fait que la question palestinienne présente deux aspects et que l'on reconnaît aux Palestiniens le droit de faire connaître leur position en Australie.

D'après un sondage réalisé en 1975, 60 p. 100 des Australiens étaient opposés au séjour de cinq représentants de l'OLP en Australie 20/. Si le même sondage avait lieu aujourd'hui, dix ans plus tard, on a des raisons de penser que ce pourcentage serait bien moindre.

Certains signes indiscutables laissent prévoir que le Gouvernement australien pourra compter sur un soutien accru de l'opinion s'il projette d'autoriser les représentants palestiniens à venir présenter leur cause à la population australienne.

Je conclurai mon intervention par ce bref résumé.

Il y a dix ans, les Australiens, comme la population d'autres pays occidentaux tels que le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada, se montraient nettement favorables à la partie israélienne. Déjà à l'époque, cependant, plus de la moitié des personnes interrogées dans ces pays étaient soit neutres, soit sans opinion 21/.

Ce courant, j'en suis certain, s'est renversé.

Alors que les Australiens appuient fermement le droit d'Israël à l'existence, ils se montrent de plus en plus favorables au droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Notre position est équilibrée. Nous soutiendrons les initiatives, toutes les initiatives, qui pourront contribuer à un règlement pacifique. L'opinion publique est un facteur déterminant de la politique gouvernementale australienne à cet égard. Je crois que la situation qui existe actuellement en Australie permettra aux gouvernements de ce pays d'agir plus nettement en faveur du peuple palestinien.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole lors de ce Séminaire d'une importance historique.

Notes

- 1/ Andrew Mack, "Israel and the Palestinians", Arena, No 54, 1979, p. 14 à 42.
- 2/ Hansard, 2 décembre 1948, p. 3895.
- 3/ Ibid., 17 août 1967, p. 210.
- 4/ Ibid.
- 5/ Ibid., p. 217.
- 6/ Ibid., 6 avril 1971, p. 1495.
- 7/ Ibid., 22 avril 1971, p. 1931.
- 8/ Ibid., 1er juin 1976, p. 2741.
- 9/ Ibid., 15 mars 1977, p. 206.
- 10/ Andrew Mack, op. cit., p. 18.
- 11/ "Churches urge Prime Minister to support Palestinian rights", Conseil australien des Eglises, communiqué de presse, 25 août 1982, p. 1.
- 12/ Ibid., p. 9.2.
- 13/ Hansard, Chambre des représentants, 7 mai 1984, p. 1919.
- 14/ Ibid.
- 15/ "Why Faris Glubb should be granted a visa", Campagne pour les droits des Palestiniens (Australie), p. 1.
- 16/ Australian, 2 mai 1984.
- 17/ National Times, 4-10 mai 1984.
- 18/ Canberra Times, 4 mai 1984.
- 19/ Lettre adressée à la Campagne pour les droits des Palestiniens (Australie) par le Ministre de l'immigration, Stewart West.
- 20/ Roy Morgan Research Centre Pty. Ltd., 24 février 1975.
- 21/ Sondage Morgan Gallup, résultat No 63, publié dans Bulletin, 23 février 1974.

Malik Mehrban

L'idée de créer pour les Juifs d'Europe un foyer national est née avec l'ouvrage intitulé "L'Etat juif" que Théodore Herzl a publié en 1896. Herzl, journaliste autrichien, proposait de créer cet Etat en Argentine ou en Palestine. Il estimait en effet que les Juifs avaient des droits historiques sur la Palestine, qu'il considérait comme le pays de leurs ancêtres. Cette notion est dénuée de tout fondement puisque la Palestine a été la patrie des Palestiniens depuis la plus haute antiquité jusqu'en 1948, date à laquelle l'Etat d'Israël a été créé. Episode biblique, l'occupation de la Palestine par les Juifs ne saurait fonder un droit historique. En fait, chrétiens et musulmans pourraient prétendre à plus de droits nés de l'occupation que tout autre peuple, puisqu'ils ont tenu le pays sans interruption de l'an 323 jusqu'à l'occupation britannique, en 1917-1918.

Herzl a vraiment essayé d'intéresser le Sultan de Turquie à l'entreprise de colonisation juive en Palestine. Après sa mort en 1904, le projet sioniste a été oublié pendant quelque temps. Les sionistes ont vu dans la première guerre mondiale une occasion de faire valoir leur cause et ont obtenu du Gouvernement britannique une déclaration de sympathie connue par la suite sous le nom de Déclaration Balfour. Le Gouvernement britannique garantissait ainsi la création d'un foyer national pour le peuple juif en Palestine, revenant dans ce document sur ses engagements antérieurs et sur les assurances qu'il avait données à ses alliés arabes. Ces derniers, sous la direction du chérif Hussein Bin Ali, l'avaient en effet aidé dans sa lutte contre l'Empire ottoman et l'Allemagne pendant la première guerre mondiale, et avaient obtenu en échange la promesse d'une indépendance souveraine et de la création d'un Etat arabe indépendant et unifié, réunissant les territoires du Hedjaz, de la Syrie, de l'Iraq, de la Palestine et de la Jordanie.

Après que le Gouvernement britannique l'ait reprise aux Turcs avec l'aide des Arabes, la Palestine a été placée sous mandat britannique à la fin de la première guerre mondiale, lorsque le Conseil de la Société des Nations a confié à différents pays l'administration des territoires soustraits à la Turquie et à l'Allemagne. Certaines dispositions donnant effet à la Déclaration Balfour allaient à l'encontre de la volonté expresse de ceux qui étaient le plus directement concernés, les Palestiniens, dont la Commission King Crane n'a su faire respecter les vœux. L'introduction, dans le mandat, de dispositions prévoyant l'application de la Déclaration Balfour a eu pour effet que les Arabes palestiniens se sont vu dénier tout droit à l'autonomie pendant la durée du mandat. Tout au long de cette période, la Grande-Bretagne, en sa qualité de puissance mandataire, n'a épargné aucun effort pour tenir l'engagement qu'elle avait pris auprès de la communauté juive mondiale de créer un foyer national juif en Palestine. Le Gouvernement britannique a exécuté le programme d'immigration massive et d'installation des Juifs en Palestine par la force, en ayant constamment recours à l'armée pour réprimer les Arabes palestiniens.

Du fait de cette immigration massive pendant la trentaine d'années qu'a duré le mandat, la dimension de la population juive en Palestine est passée de 56 000 personnes en 1918 à près de 650 000 en 1948, tandis que celle de la population arabe musulmane et chrétienne n'augmentait que de 600 000 à 1 400 000 personnes. Parallèlement, la proportion des terres détenues par les Juifs passait de 2 p. 100 à 5,66 p. 100 du territoire.

En 1947, le Gouvernement britannique a saisi l'Organisation des Nations Unies du problème palestinien et celle-ci a envoyé la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine au Royaume-Uni. La majorité des membres de cette commission ont proposé un plan de partage de la Palestine. Le plan accordait la majeure partie du pays - la plus viable - aux Juifs. Il y était prévu de diviser la Palestine en trois parties :

- 1) Une région qui reviendrait à un Etat juif, représentant 56,35 p. 100 de la superficie totale de la Palestine, alors que les Juifs ne détenaient alors que 5,66 p. 100 des terres;
- 2) Une région qui reviendrait à un Etat arabe, ne représentant que 43 p. 100 de la superficie de la Palestine, alors que les Arabes détenaient 83 p. 100 des terres;
- 3) Un secteur international, qui comprendrait Jérusalem, et où Arabes et Juifs coexisteraient.

Les Palestiniens arabes ne pouvaient accepter ce plan. Ils étaient appuyés dans leur refus de cette division inique de la Palestine par les pays arabes et par les musulmans du monde entier, notamment ceux du Pakistan qui étaient très sensibles à la juste cause des Palestiniens. Deux mois après la création du Pakistan, Mohammed Ali Jinnah, le Quaid-i-Azam, a prédit que la partition de la Palestine était lourde de danger, qu'elle entraînerait un conflit sans précédent, et que le monde musulman tout entier se révolterait contre cette décision injustifiable, que ce soit sur le plan historique, politique ou moral. Ainsi pensait Mohammed Ali Jinnah, champion des idéaux de notre nation. Ceci dénote la sympathie que la nation pakistanaise avait pour la juste cause des Palestiniens. Israël était l'agresseur : il avait occupé par la force et confisqué des terres sur lesquelles il n'avait aucun droit, moral ou juridique. Tout au long de la période du mandat, le Gouvernement britannique a exécuté le programme d'immigration massive des Juifs en Palestine par la force, il a ensuite renoncé au mandat lorsque les sionistes ont été solidement installés, et il a porté la question devant l'Organisation des Nations Unies, qui a imposé la partition de la Palestine, confortant ainsi les Israéliens dans leur position. De l'avis d'observateurs impartiaux, la délégation pakistanaise s'est distinguée par sa défense des droits du peuple palestinien et par sa dénonciation de cette trahison. "La Terre sainte", a-t-elle déclaré, "est mise en croix." Il convient de rappeler qu'à cette époque, la plupart des nations africaines et asiatiques étaient encore sous le joug colonial et n'étaient donc pas représentées à l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi il a été possible aux puissances occidentales, à l'instigation des Etats-Unis, de mobiliser une majorité des deux tiers en faveur de la résolution de l'Assemblée générale prévoyant le partage de la Palestine en un Etat arabe et un Etat juif. Le 8 décembre 1947, le Quaid-i-Azam a lancé un appel au président Truman pour qu'il reconsidère la position des Etats-Unis sur la question. Le texte de son message se lisait en partie comme suit :

"A l'heure où le monde musulman frémit sous le choc de la décision désastreuse que l'Organisation des Nations Unies a prise d'imposer le partage de la Palestine, je me permets, Monsieur le Président, de vous adresser cet appel personnel.

La décision qui a été prise est contraire à la Charte des Nations Unies, elle est dénuée de tout fondement en droit, indéfendable sur le plan moral et impossible à appliquer pour des raisons pratiques et géographiques. Le partage ne pourrait en effet être imposé contre la volonté unie des Arabes, appuyés par plus de 300 millions de musulmans, et non seulement par les pays qui ont voté contre la décision de l'ONU, mais aussi par les pays musulmans.

Ce projet injuste est voué à l'échec à long terme et ceux qu'il favorise (les Juifs, qui ont déjà souffert de la persécution nazie) sont aussi ceux qui risquent un jour de souffrir le plus de ses conséquences. Cette décision fait en outre peser un lourd danger sur la paix mondiale.

Je m'autorise donc en cette heure critique à vous lancer un appel, et à travers vous, à la grande et puissante nation américaine qui a toujours défendu la justice, pour que vous défendiez les droits du peuple arabe. Le Gouvernement et le peuple américains peuvent encore, en montrant la voie à suivre, écarter le danger et éviter les conséquences désastreuses de cette décision."

Mohammed Ali Jinnah avait donc compris le grave danger que la résolution de l'ONU contenait en germe, danger qui s'est concrétisé après la fin du mandat britannique, en 1948, par le bain de sang au cours duquel les Palestiniens ont perdu leur patrie.

Après la levée du mandat sur la Palestine, les Juifs ont proclamé l'Etat d'Israël et formé un gouvernement provisoire que le Gouvernement des Etats-Unis a immédiatement reconnu et l'Union soviétique trois jours plus tard. Le monde musulman a été frappé de stupeur. Dans son dernier message de l'Aïd aux pays musulmans frères, le Quaid-i-Azam a déclaré : "Nous traversons tous des temps difficiles." Les tragédies provoquées par les grandes puissances en Palestine, en Indonésie et au Cachemire doivent nous servir de leçon. Ce n'est qu'en nous unissant que nous pourrons nous faire entendre dans le concert des nations. Après la fin du mandat, un règne de terreur et de cruauté a commencé dans le nouvel Etat d'Israël, qui a abouti à l'expulsion de plus d'un million de musulmans et de chrétiens palestiniens. Ces réfugiés sans patrie n'ont jamais pu regagner leurs foyers en dépit des résolutions que l'Organisation des Nations Unies a prises en ce sens. Leurs terres, leurs maisons et leurs biens ont été attribués à des milliers d'immigrants juifs venus des quatre coins du monde pour s'installer en Israël, attirés par les promesses d'aide financière et matérielle de l'Agence juive et de l'Etat d'Israël. Cette immigration a fait rapidement augmenter la dimension de la population juive en Palestine, qui est passée de 650 000 personnes à la fin du mandat britannique, en 1948, à 2 400 000 en 1967, tandis que la guerre de 1948 faisait passer de 14 à 73 p. 100 le pourcentage des terres de Palestine qu'elle détenait.

Les pays d'Asie ont toujours condamné la politique expansionniste d'Israël, tant à l'ONU qu'ailleurs. Le Gouvernement pakistanais a toujours eu pour politique d'appuyer les Palestiniens. En fait, même avant la création de l'Etat islamique, la Ligue musulmane de l'Inde a adopté à l'unanimité une résolution sur la Palestine à la même session que celle à laquelle elle a adopté sa résolution sur le

Pakistan. Le Pakistan a des liens spirituels avec la Palestine parce que les lieux saints des musulmans sont en Palestine et la ville de Jérusalem est la première Kibla.

Le Président du Pakistan, le général Mohammad Ziaul Haq, a déclaré, lors de la visite que M. Yasser Arafat, dirigeant de l'OLP, a faite au Pakistan en 1982, que le peuple palestinien, qui a consenti tant de sacrifices pour faire triompher sa juste cause, est très aimé et admiré au Pakistan pour son courage et son amour de la paix. Il a fait observer, comme l'a reconnu du reste l'immense majorité des pays du monde, que la solution du problème du Moyen-Orient passait par la reconnaissance immédiate des droits des Palestiniens et par l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Il est clair que non seulement les Pakistanais et les peuples d'Asie mais une vaste majorité des nations du monde estiment que le problème palestinien est à l'origine de la crise du Moyen-Orient. Les pays occidentaux, lorsqu'ils appuient la cause d'Israël, ne servent que leurs propres intérêts et cherchent à conserver leur influence en Asie et en Afrique. Ils ne peuvent en effet se permettre à aucun prix de perdre les richesses pétrolières de la région et le canal de Suez.

Pour résoudre le problème de la Palestine, il faudrait :

- 1) Mobiliser l'opinion publique mondiale afin qu'elle contraigne Israël à se retirer de tous les territoires occupés, y compris Bait-ul-Maqdus;
- 2) Garantir aux Palestiniens le droit à l'autodétermination, sous la direction de l'Organisation de la libération de la Palestine (OLP) et le droit d'établir un Etat indépendant;
- 3) Permettre aux réfugiés de regagner leurs foyers et les indemniser de leurs pertes;
- 4) Appliquer strictement les résolutions de l'Organisation des Nations Unies.

Xu Shannan

L'une des principales questions à l'ordre du jour du Séminaire est la convocation d'une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient, signe que le règlement pacifique de cette dernière est un important sujet de préoccupation dans le monde entier. C'est la question de Palestine qui est au coeur du problème du Moyen-Orient. Un règlement juste et raisonnable de la question de Palestine et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits nationaux sont les conditions indispensables d'un authentique règlement pacifique de la question du Moyen-Orient et de l'instauration d'une paix durable dans la région.

I. Une occasion propice

Un fait nouveau survenu récemment au Moyen-Orient laisse entrevoir l'espoir d'un règlement pacifique du conflit israélo-arabe, notamment de la question de Palestine. Certains estiment donc que le moment est propice à un tel règlement.

Tout en continuant de résister à Israël, l'OLP a, ces derniers temps, harmonisé sa position sur les moyens de parvenir à un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient avec celle de la Jordanie et d'autres pays arabes afin d'ouvrir la voie à des négociations de paix. L'OLP et la Jordanie ont récemment conclu un accord en cinq points portant sur de telles négociations et ont demandé la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU en vue d'aboutir à un règlement global du conflit israélo-arabe et de la question de Palestine.

La Conférence au sommet de la Ligue arabe qui s'est tenue à Fès (Maroc) en septembre 1982 a adopté une résolution en huit points ayant trait au règlement de la question du Moyen-Orient et de la question de Palestine. C'était la première fois que l'OLP et l'ensemble des pays arabes adoptaient une position unanime sur la question. Le Sommet de Fès a exprimé la position de principe du peuple palestinien et d'autres peuples arabes concernant un règlement pacifique du conflit israélo-arabe. L'OLP a conclu avec la Jordanie un accord en cinq points qui tient compte de la résolution du Sommet de Fès, des résolutions pertinentes du Conseil national palestinien et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la question de Palestine. En l'occurrence, l'OLP a fait preuve d'une extrême souplesse et montré qu'elle aspirait sincèrement à la paix.

Il faut espérer que l'accord en cinq points permettra de débloquer la situation au Moyen-Orient. L'OLP a, pour sa part, fait tout ce qui était en son pouvoir.

II. Obstacles à la paix

Malgré ce nouvel élément qui modifie la situation au Moyen-Orient, il reste de nombreux obstacles à la paix, qui sont essentiellement le fait des autorités israéliennes, lesquelles bénéficient de l'appui des Etats-Unis.

Israël s'obstine dans sa position traditionnelle. Les autorités israéliennes ont une attitude négative à l'égard de l'accord en cinq points entre l'OLP et la Jordanie. Elles ont déclaré qu'elles n'accepteraient de négocier directement qu'avec la Jordanie et ceux des Palestiniens "qui ne sont pas en armes", qu'elles n'accepteraient jamais de négocier avec une délégation mixte comprenant des représentants de l'OLP et qu'elles étaient encore moins prêtes à accepter la création, dans une première phase, d'un Etat palestinien indépendant puis d'une confédération entre la Palestine et la Jordanie, ainsi que le prévoit l'accord en cinq points.

Lorsque le Likoud était au pouvoir, Israël a clairement laissé entendre, après avoir évacué la péninsule du Sinaï, qu'il ne se retirerait pas des autres territoires arabes. Au contraire, il a accéléré la création de colonies de peuplement juives sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza dans le but d'en faire deux territoires entièrement israéliens; il a annexé le secteur est de Jérusalem et les hauteurs du Golan et envahi le Liban sous prétexte d'assurer la "sécurité" de sa frontière septentrionale. Ce qu'Israël appelle "sécurité" est en fait synonyme d'agression et d'expansion.

A l'issue des élections générales qui ont eu lieu en Israël l'année dernière, le parti travailliste et le Likoud ont formé un gouvernement de coalition. La position du parti travailliste sur les territoires arabes occupés et sur d'autres questions est légèrement différente de celle du Likoud, mais pas quant au fond. Le parti travailliste a voté la loi relative à l'annexion du secteur est de Jérusalem et l'implantation de colonies de peuplement juives a commencé alors qu'il était au pouvoir. Il suit, au sein de la coalition actuelle, une politique légèrement différente de celle du Likoud mais ne peut se dégager des entraves imposées par ce dernier. Le Likoud a toujours gardé la même position, à savoir les questions de la rive occidentale et de la bande de Gaza ne peuvent être résolues que conformément à son interprétation de l'Accord de Camp David, c'est-à-dire par des négociations directes entre Israël et la Jordanie (auxquelles participeraient les représentants des résidents des deux territoires concernés), son but étant qu'Israël puisse continuer d'occuper la rive occidentale et la bande de Gaza tout en accordant "l'autodétermination" aux résidents sous sa domination.

La réaction d'Israël à l'accord en cinq points entre l'OLP et la Jordanie prouve que le parti travailliste ne renonce pas et ne peut renoncer à la politique traditionnelle du Gouvernement israélien.

Les Etats-Unis ont jusqu'à présent refusé d'engager le dialogue avec une délégation mixte qui comprendrait des représentants de l'OLP. Ils considèrent qu'une conférence internationale ne peut constituer "une mesure constructive", signe évident qu'ils conservent une attitude partielle en faveur d'Israël. Une telle position est décevante.

III. L'opinion publique chinoise

On trouvera ci-après un exposé de l'opinion exprimée en Chine dans les journaux et les magazines, au cours de forums et de conférences donnés par des spécialistes des problèmes du Moyen-Orient.

1) Le peuple chinois a lui-même subi autrefois l'agression et l'oppression impérialistes. Partageant la même expérience historique, il compatit aux souffrances des Palestiniens et des autres peuples arabes opprimés. L'opinion publique chinoise a donc toujours fermement soutenu la juste lutte du peuple palestinien et appuyé son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

L'opinion publique chinoise est en faveur d'un règlement juste et durable de la question du Moyen-Orient, dont les conditions préalables sont les suivantes : Israël doit se retirer de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris du secteur arabe de Jérusalem; il faut rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux légitimes, notamment le droit de rentrer dans sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat palestinien; les Palestiniens ont le droit de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties au règlement de la question du Moyen-Orient. L'opinion publique chinoise encourage les pays arabes et l'OLP à ne ménager aucun effort pour obtenir, par divers moyens, notamment des négociations de paix et la recherche de solutions politiques, la réalisation de leurs droits nationaux.

2) L'opinion publique chinoise dénonce catégoriquement la politique réactionnaire d'Israël et a démasqué le projet formé par Israël d'occuper définitivement la rive occidentale et la bande de Gaza. Israël n'a cessé d'établir des colonies de peuplement juives sur la rive occidentale et dans la bande de Gaza - il y en avait 204 au total en 1983. Si cette opération s'est interrompue provisoirement, cela n'est dû qu'à des difficultés économiques. L'opinion publique chinoise souligne que ces agissements d'Israël sont contraires à la résolution 446 (1979) du Conseil de sécurité, dans laquelle il est affirmé que les colonies de peuplement établies par Israël en Palestine et autres territoires arabes occupés depuis 1967 n'ont aucune validité en droit et font gravement obstacle à l'instauration d'une paix générale et durable au Moyen-Orient.

L'opinion publique chinoise dénonce l'annexion par Israël du secteur arabe de Jérusalem et des hauteurs du Golan, qui constitue une violation du Traité de Genève sur le maintien provisoire de la paix, en date du 12 août 1949. Elle lance un appel à l'opinion mondiale pour qu'elle dénonce toute action israélienne qui modifierait sensiblement le statut juridique et le caractère géographique et démographique des territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

L'opinion publique chinoise dénonce la confiscation par Israël du territoire palestinien de la rive occidentale et le contrôle qu'il exerce sur la plupart des sources dont dépend la survie des populations locales, et elle souligne que cela fait partie du plan d'Israël visant à expulser les résidents locaux et à s'installer à leur place pour toujours.

3) L'opinion publique chinoise critique les Etats-Unis pour leur complicité avec l'agression israélienne, pour l'appui qu'ils lui fournissent et pour la relation stratégique qu'ils ont établie avec Israël. L'opinion publique mondiale a souligné à plusieurs reprises que la communauté internationale devait condamner résolument la politique agressive et expansionniste des autorités israéliennes. Les Etats-Unis ne mettent l'accent que sur le droit d'Israël d'exister et ne tiennent aucun compte des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Cela ne peut qu'accroître l'arrogance d'Israël dans sa politique d'agression et d'expansion, et cela nuit à la paix au Moyen-Orient. Ce comportement décevant de la part des Etats-Unis suscite naturellement des critiques dans le monde arabe, la communauté islamique, les pays non alignés et l'ensemble des pays du tiers monde.

4) L'opinion chinoise estime que la clef de la victoire est l'unité au sein de l'OLP, entre l'OLP et les nations arabes, ainsi qu'entre les Etats arabes. Elle note que leurs positions étant différentes, il existe certaines divergences entre eux sur certaines questions. Mais ils ont tous la même nationalité, parlent la même langue, ont la même religion et pâtissent tous de l'agression israélienne. Ils ont donc comme objectif commun de reprendre possession de leurs territoires occupés. C'est cela qui constitue le fondement solide de leur unité dans la lutte.

Le peuple chinois a tiré une très importante leçon de sa propre expérience, à savoir que la victoire ne peut être remportée qu'en préservant et en renforçant l'unité interne. C'est le seul moyen de mettre ses forces pleinement en jeu dans la lutte et d'utiliser au mieux l'aide fournie par des forces extérieures en vue de la victoire finale. L'opinion chinoise a exprimé à maintes reprises le sincère espoir que l'Organisation de libération de la Palestine et les pays arabes

considèrent la situation dans son ensemble, se fassent des concessions et se soutiennent mutuellement, parviennent à l'unanimité par la voie de consultations et renforcent leur solidarité.

Le peuple chinois s'est toujours fortement préoccupé de l'unité entre le peuple palestinien, son seul représentant légitime, l'OLP, et les peuples et Etats arabes. Le peuple chinois est profondément convaincu que, s'ils sont unis, s'ils adoptent une stratégie et une tactique réalistes et qu'ils persévèrent dans la lutte, ils atteindront à coup sûr leur objectif un jour, aussi tortueuse que puisse être la voie qu'ils emprunteront dans la lutte.

5) Les peuples du monde entier appellent de leurs vœux un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. L'opinion chinoise note que le Moyen-Orient est un "point chaud" du monde. Toute aggravation de la situation dans cette région menace la paix mondiale. L'opinion mondiale souhaite instamment un règlement rapide du conflit arabo-israélien. La majorité des pays islamiques, des pays non alignés et des pays du tiers monde appuient les Palestiniens et les autres peuples arabes dans leur juste lutte et exigent qu'Israël se retire des territoires occupés. Dans leur Déclaration de Venise, les pays d'Europe occidentale ont aussi appuyé le principe de l'autodétermination du peuple palestinien et se sont prononcés en faveur d'un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Tout cela montre que la majorité des pays et des peuples du monde sont conscients qu'un règlement juste du conflit arabo-israélien est conforme aux intérêts non seulement des peuples de cette région mais aussi des peuples du monde entier.

6) L'opinion chinoise demande à la communauté internationale d'accorder un appui encore plus important à la juste lutte de l'Organisation de libération de la Palestine et des peuples et Etats arabes. Elle est heureuse de constater que l'OLP déploie depuis longtemps des efforts diplomatiques à l'échelle mondiale pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé dans la lutte. L'OLP est reconnue comme le seul représentant légitime du peuple palestinien non seulement par tous les Etats membres de la Ligue arabe, mais aussi par un nombre croissant d'autres pays de par le monde. D'autre part, l'opinion chinoise a noté qu'Israël refuse toujours d'engager des négociations avec l'OLP. L'opinion chinoise estime nécessaire de mobiliser davantage l'opinion mondiale afin d'exercer de fortes pressions morales sur Israël pour l'amener à accepter la réalité politique du Moyen-Orient. Il ne peut y avoir aucune négociation sur la question de Palestine sans la participation du seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP, et même si de telles négociations avaient lieu, elles n'aboutiraient à rien.

En résumé, l'opinion chinoise estime que la clef de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient réside dans l'unité de la lutte du peuple palestinien, de l'OLP et des peuples et Etats arabes, ainsi que dans le soutien énergique des peuples épris de justice dans le monde. Nous sommes persuadés que, si les peuples du monde entier sont unis dans un effort commun pour soutenir les peuples palestinien et arabe, il sera possible de trouver une solution juste et rationnelle à la question de Palestine.

Yilmaz Altug

Géographiquement, la Palestine est une partie intégrale et inséparable du continent asiatique, mais la genèse de la question de Palestine se situe en Europe. Cette question a vu le jour quand, à la fin du premier congrès sioniste tenu à Bâle (Suisse) en 1897, il a été déclaré que le but du sionisme était de créer un foyer pour le peuple juif en Palestine.

Déjà en 1900, l'ambassadeur de l'Empire ottoman à Berlin, Ahmet Tevfik Pacha, dans une dépêche qu'il avait fait parvenir à Istanbul indiquait que "les sionistes visaient en réalité à former à Jérusalem et aux alentours un grand Etat dont les frontières s'étendraient jusqu'aux pays limitrophes".

A la même époque, Théodor Hertzl, promoteur du mouvement sioniste, décrivait en ces termes la dimension asiatique du problème :

"Pour l'Europe, nous constituerons là-bas (en Palestine) un morceau de rempart contre l'Asie, nous serons la sentinelle avancée de la civilisation contre la barbarie".

Cette même personne se rendit à Istanbul en 1902 et demanda au sultan Abdul Hamid II d'accorder aux Juifs la permission de coloniser la Palestine en échange d'une forte somme d'argent qui pouvait couvrir les dettes extérieures de l'Empire. Le Sultan rejeta immédiatement l'offre en soulignant que la Palestine appartenait à son peuple, non à lui.

Par la suite, la première guerre mondiale, la Déclaration Balfour, le démembrement de l'Empire ottoman, le mandat britannique, l'immigration juive vers la Palestine ont préparé le terrain sur lequel la question de Palestine s'est implantée.

Il est difficile d'entrevoir, pendant cette période préliminaire, une prise de position proprement asiatique. C'est normal, puisqu'à l'époque la plus grande partie du continent étant sous la domination coloniale de puissances étrangères, l'Asie n'avait pas d'identité politique indépendante et les peuples asiatiques ne pouvaient s'exprimer librement.

Par conséquent, face aux desseins sionistes soutenus par les puissances européennes, le refus ottoman et celui des nationalistes arabes représentaient en même temps la réaction asiatique.

On peut aborder la question de Palestine sous différents angles. Mais le caractère colonialiste de la question demeure son aspect fondamental et constant quelle que soit l'approche choisie. Pour la mentalité colonialiste du début du XXe siècle, il s'agissait simplement d'offrir une terre à un peuple, sans aucun égard pour les droits et le patrimoine d'un autre peuple à qui ces terres appartenaient.

L'Asie a beaucoup souffert des manifestations différentes de cette même mentalité. Cela a créé une base naturelle de solidarité et de rapprochement entre le peuple palestinien et les peuples asiatiques.

A mesure que les peuples asiatiques s'affranchissaient des obstacles coloniaux qui les empêchaient d'être maîtres de leur destinée, les signes concrets de cette solidarité ont commencé à apparaître. Le Congrès des nationalités opprimées, tenu en février 1927 à Bruxelles, à l'initiative des leaders asiatiques de l'époque en est un exemple caractéristique. A ce congrès, qui était un lieu de rencontre des peuples, non des gouvernements, les Palestiniens, avec les Egyptiens, représentaient "l'Arabie".

Dans l'ère qui s'ouvrit après la deuxième guerre mondiale, tandis que les pays asiatiques sous domination étrangère commençaient à recouvrer leur totale indépendance, le processus consistant à priver le peuple palestinien de ses droits les plus fondamentaux se compléta. Le fait qu'en 1947, sur les 11 Etats asiatiques représentés à l'ONU, neuf votèrent contre le plan de partage de la Palestine, peut être considéré comme la première réaction asiatique d'importance face à cette évolution inquiétante.

Dans les années 50, les rencontres interasiatiques organisées à différents niveaux en vue d'instaurer une coopération continentale, constituèrent aussi une occasion de manifester la solidarité envers le peuple palestinien. Dans ce contexte, il y a lieu de relever que la Conférence de Colombo, tenue en avril 1954, exprimait dans sa déclaration finale sa grave préoccupation face aux souffrances des réfugiés arabes en Palestine et affirmait le désir de voir une solution juste et rapide du problème palestinien. Quant à la Conférence de Bandung, qui a donné naissance aux principes toujours valides du tiers mondisme et de non-alignement, elle déclarait appuyer les droits du peuple arabe en Palestine. Bien qu'à peu près une année sépare les deux conférences, la différence d'approche est tout à fait remarquable. On passe des réfugiés arabes à la notion de peuple palestinien et de l'expression de sympathie devant les souffrances, à la déclaration d'appui aux droits.

On peut noter, à la même époque, une prise de position similaire au niveau non gouvernemental. L'Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques refusa la participation d'Israël, en précisant qu'elle appuyait la cause arabe. De même, le Parti travailliste israélien ne parvint pas à adhérer à l'éphémère organisation des partis socialistes asiatiques.

De nos jours, malgré les nuances que l'on peut observer d'un pays à l'autre, l'Asie en tant que continent se range incontestablement parmi les défenseurs de la cause palestinienne. Pour une grande majorité des peuples asiatiques, la cause palestinienne évoque la lutte qu'ils ont dû mener pour faire valoir leurs droits et pour obtenir leur libération complète. Dans un monde aux dimensions considérablement réduites par le progrès technique, les implications de la situation explosive qui règne au Moyen-Orient, partie intégrante de l'Asie, sont mieux comprises. Il faut ajouter aussi que les principes défendus par les Palestiniens et les pays arabes directement concernés par le conflit, et entérinés dans plusieurs résolutions adoptées par l'ONU s'inspirent largement des concepts élaborés et diffusés par le mouvement des non-alignés à l'avènement duquel l'Asie a beaucoup contribué.

La question de Palestine ne peut être résolue sans que les injustices infligées au peuple palestinien soient réparées et que les conditions nécessaires au libre exercice par ce peuple de ses droits légitimes et inaliénables soient créées.

L'opinion publique, qui est une forme d'expression populaire au-delà des limites que la raison d'Etat pose parfois aux gouvernements, constitue une source d'appui très précieuse pour faire avancer une cause. D'ailleurs, en grande partie, c'est grâce à la prise de conscience de l'opinion mondiale que les Palestiniens jouissent aujourd'hui d'un large soutien international. Mais ce n'est pas suffisant. Il reste toujours beaucoup à faire pour rallier les masses à la juste lutte menée par les Palestiniens pour recouvrer leurs droits.

Un grand potentiel existe dans ce domaine en Asie. La meilleure façon de le mettre en valeur serait sans doute d'établir des canaux de communications efficaces pour mieux informer les médias de la vraie nature du problème ainsi que des développements qui y ont trait. Diffuser régulièrement des réactions enregistrées en Asie dans d'autres régions du monde serait également important.

L'opinion publique turque soutient le peuple palestinien dans son combat en vue d'obtenir une patrie indépendante. Plusieurs déclarations du Président de la République turque Kenan Evren en témoignent. M. Evren, le 3 décembre 1983, au cours de sa visite officielle au Royaume de Jordanie, a déclaré pendant le déjeuner offert en son honneur par le roi Hussein Bin Tallal ce qui suit : "Le sort malheureux de nos frères palestiniens nous cause beaucoup de chagrin. Nous avons toujours soutenu et nous soutiendrons toujours leur juste cause. En plus de la division des pays arabes, la division des Palestiniens parmi eux est un développement triste pour nous tous. Il ne faut pas oublier qu'au centre du problème du Moyen-Orient il y a le problème de Palestine. La restitution des droits dont ont été spoliés par la force les peuples arabes et palestinien est la condition indispensable à une paix générale et permanente au Moyen-Orient. La réalisation de cette condition est liée à l'évacuation des terres palestiniennes occupées par Israël en 1967 et à la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Palestiniens".

Mais nous voyons actuellement un développement dans l'autre sens. Israël est en train de fortifier sa présence et sa souveraineté dans les terres sous occupation, de changer la structure démographique de ces terres en créant des nouvelles colonies, de nous mettre en présence de nouveaux faits accomplis. Les conditions peuvent être défavorables mais pour éviter les nouvelles crises et les nouvelles divisions, il faut entamer le processus de paix. Pour le succès de ce processus de paix, nous sommes d'avis qu'avant tout la solidarité et le soutien entre Arabes doivent être recréés. M. Evren, qui a participé à la quatrième Conférence islamique au sommet à Casablanca, a déclaré le 16 janvier 1984 à l'Assemblée plénière ce qui suit :

"Le peuple turc a joué un important rôle pendant des siècles pour le maintien de l'identité arabe et islamique de Jérusalem et a résisté fortement aux efforts et pressions des sionistes à l'égard des terres de Palestine. En 1947, la République turque aussi a rejeté complètement, avec les pays arabes, le plan de partage de la Palestine et a prouvé ainsi une fois encore sa responsabilité historique pour le problème de Palestine. A partir de cette date la Turquie a défendu sans cesse la juste cause de nos frères arabes."

/...

A la base du problème du Moyen-Orient se trouve le déni des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien. La situation ainsi établie n'a pas seulement créé une tragédie de l'humanité dans laquelle des millions de réfugiés palestiniens souffrent, mais a aussi semé les graines d'une instabilité permanente dans la région. Tous ceux ou celles qui de près ou de loin sont intéressés à ce problème doivent se rappeler cette réalité fondamentale. Nous pensons que c'est très utile. Le changement unilatéral du statut de Jérusalem par Israël, sa politique de colonisation des terres palestiniennes sous occupation, l'annexion des hauteurs du Golan et son invasion du Liban sont tous très dangereux. Tous ces événements particuliers sont des anneaux solidement imbriqués de la stratégie générale d'Israël. Dans ces conditions, le moyen le plus efficace pour résister à ces événements est de trouver une stratégie contraire, opposée et réelle et l'appliquer tous ensemble.

Le Plan de paix adopté à Fès en septembre 1982 au douzième Sommet arabe peut tracer le cadre d'une stratégie générale; le refus de ce plan par Israël et la réception très chaleureuse par certains milieux n'a pas du tout diminué la signification et la valeur du Plan. Mais les développements successifs qui ont lieu surtout au Liban ont diminué les efforts en faveur de la réalisation du Plan de Fès. Il est important d'arriver à un accord sur un plan, mais il est aussi important de travailler sans relâche et avec insistance pour l'appliquer. Nous croyons que la présente conférence va fournir une précieuse occasion pour diriger tous les efforts dans cette direction.

Le Président de la République, à son retour de Fès, le 19 janvier 1984, a fait une déclaration devant les journalistes turcs et étrangers à l'aérodrome de Esenboga à Ankara. Le Président a réaffirmé la nécessité d'une contre-stratégie opposée pour résister aux faits accomplis auxquels Israël procède continuellement. Le Président a déclaré aussi que la Turquie était prête à défendre la juste cause des Palestiniens, aujourd'hui, comme elle l'avait fait depuis le commencement du conflit.

En conclusion, je peux affirmer que la Turquie reconnaît les droits inaliénables du peuple palestinien et soutient sans réserve la juste cause palestinienne dans tous les forums internationaux dans lesquels la Turquie a fait ce qui était en son pouvoir pour que l'Organisation de libération de la Palestine participe au processus de règlement du problème de Palestine.

3. La Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, la nécessité d'une telle conférence; les moyens d'en assurer le succès et les perspectives d'y parvenir ainsi que les avantages qui en découleraient

Houssam Al-Khatib

I. La nécessité d'une telle conférence

En dépit des louables efforts de l'Organisation des Nations Unies, l'écart entre les progrès réalisés en théorie sur la question de Palestine au sein de l'Organisation et la nette détérioration de la situation au Moyen-Orient ne fait singulièrement que s'accroître. Depuis les années 70, l'Assemblée générale des Nations Unies, notamment, a longuement discuté des différents aspects du problème

palestinien : les droits inaliénables du peuple palestinien, les droits des Palestiniens sous occupation, le statut juridique de l'Organisation de libération de la Palestine, la conflit du Moyen-Orient, les pratiques israéliennes et les atteintes au droit international, la coopération d'Israël avec le régime sud-africain, ses actes d'agression et son aventurisme militaire, le sort des Palestiniens dans les camps, les mesures sociales et médico-sanitaires dont ils ont besoin, l'assistance et la réinstallation, etc.

La Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue à Genève est venue en fait couronner tous les efforts de l'ONU. Le nombre important des participants, la clarté et la fermeté de la Déclaration, la précision des recommandations, l'approbation sans réserve donnée par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 38/58 C du 13 décembre 1983), tout ceci a, en apparence, donné l'impression qu'on avait fait le tour de la question de Palestine sur le plan théorique et qu'il ne restait plus qu'à s'occuper de l'action sur le terrain. L'activité méthodique et soutenue du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a, sans doute plus qu'aucune autre chose, permis de parvenir à ce sommet de l'Assemblée générale.

Malheureusement, sur le plan local, la réalité est tout autre. C'est pour ainsi dire le jour et la nuit. Les politiques israéliennes - l'agression, l'expansion, l'oppression, la violation des droits de l'homme, la colonisation, la déportation, la fermeture d'universités, la transformation de la composition démographique et géographique des territoires occupés, le châtimeur collectif de villages et de camps, etc. - sont appliquées plus énergiquement et impitoyablement que jamais. (Veut-on des détails? Les résolutions successives adoptées par l'Organisation des Nations Unies sur ces points ne constituent-elles pas une énorme documentation difficile à condenser? Ne sont-elles pas, par là même, la meilleure énumération des faits qu'on a voulu citer ici?) Les Palestiniens ne semblent pas être mieux protégés par cette série de résolutions. Leur sort est de plus en plus tragique. D'un point de vue géographique même, ceux qui se trouvaient exposés en permanence aux seuls bombardements aériens sont, depuis 1982, au Liban, la cible de tirs directs de char et au sol, sans parler des massacres, des destructions et de la famine. Par ailleurs, l'Organisation de libération de la Palestine, qui s'est toujours flattée de son intégrité démocratique et de sa tolérance idéologique et politique, s'est trouvée, pour la première fois dans son histoire passablement longue, en proie aux divisions et à la perplexité. Après tout, qu'a-t-on encore à dire au Palestinien des territoires occupés ou à son frère de la diaspora? Loin certes de désespérer malgré toutes leurs épreuves, les Palestiniens ont pourtant besoin que quelqu'un leur dise quand et comment leur tragédie prendra fin; ils en connaissent le début, mais personne ne peut leur en dire le dénouement. Outre les Palestiniens, il y a aussi les Arabes, du moins ceux qui habitent les hauteurs du Golan et le sud du Liban. Israël applique là les mêmes tactiques, plus destructives et plus sanglantes, avec plus de violations des droits de l'homme, de tensions, de menaces pour la paix et la stabilité de la région. En deux mots, cette tragédie prend chaque jour la dimension d'une catastrophe.

Par ailleurs, si on s'emploie sérieusement, aux Nations Unies, à faire face à cette grave situation, certains éléments semblent incontrôlables. Le Conseil de sécurité, doté théoriquement du pouvoir d'agir et sur lequel on compte pour trouver une issue à cette impasse, semble pâtir de son mode même de fonctionnement. Une superpuissance use de son droit de veto pour que l'agresseur, dont les pratiques

sont pourtant largement réprouvées, puisse échapper à toute sanction. En mettant en avant l'exigence d'équilibre plutôt que de justice, le veto des Etats-Unis ne laisse à l'ONU aucune marge de manoeuvre au Moyen-Orient. L'activité internationale ainsi bloquée, il ne subsiste qu'une alternative : le procédé de Camp David officialisant l'agression et l'injustice ou tout simplement le chaos.

L'idée d'organiser une conférence internationale offre donc une issue à cette impasse. La nécessité s'en fait cruellement sentir, ne serait-ce que pour ne pas laisser retomber l'action internationale et se ménager la possibilité de rechercher cette paix juste et durable longtemps désirée. Cette conférence suppléera-t-elle l'inaction du Conseil de sécurité ou n'en sera-t-elle qu'un avatar, personne ne peut le dire. Le jeu n'en vaut pas moins la chandelle.

Pour conclure cette première partie, je dirais que la Conférence internationale de la paix est nécessaire principalement pour les raisons suivantes :

1. Ce sera la suite logique de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève, qui devrait permettre de donner suite aux recommandations et à la Déclaration de Genève.
2. Ce sera une expérience neuve pour explorer de nouveaux champs de l'action internationale en vue de trouver une solution juste à la question de Palestine et d'établir une paix durable au Moyen-Orient.
3. Ce sera un forum réunissant toutes les parties concernées au plus haut niveau, sur un pied d'égalité et dans le cadre d'arrangements dissociés, on l'espère, des liens institutionnels pré-imposés des organismes internationaux existants.
4. Ce sera une nouvelle occasion d'axer davantage l'action internationale sur l'évolution du conflit arabo-israélien et sur l'aggravation constante des souffrances des habitants des territoires palestiniens et arabes occupés.
5. Ce sera aussi un nouveau moyen d'intensifier la campagne mondiale d'opinion en faveur de la paix au Moyen-Orient et contre les politiques d'agression et de violation du droit international ainsi que des droits de l'homme.
6. Enfin, la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient est nécessaire car, outre que la situation au Moyen-Orient ne cesse de se détériorer, il n'existe pas d'autre possibilité concrète pour l'action internationale.

II. Objectifs et contenu

D'après la Déclaration de Genève, le but de la Conférence est de parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit arabo-israélien, dont un élément essentiel serait la création d'un Etat palestinien indépendant en Palestine 1/.

La résolution 38/58 C de l'Assemblée générale est plus précise et indique les dispositions devant régir la Conférence, lesquelles en énoncent aussi les objectifs. Dans l'intérêt de notre débat, il nous semble nécessaire de citer ici ces dispositions, ou, pour reprendre les termes de la résolution, ces principes directeurs. Il s'agit en fait d'un résumé des principales conclusions auxquelles

l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes internationaux tels que l'Union interparlementaire, sont parvenus sur les moyens d'aboutir à un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Au paragraphe 3 de la résolution 38/58 C, l'Assemblée générale :

"3. Accueille favorablement et fait sienne l'idée de convoquer une Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient conformément aux principes directeurs suivants :

a) La réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris son droit au retour, son droit à l'autodétermination et son droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine;

b) Le droit de l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient;

c) La nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force, et, par conséquent, la nécessité d'obtenir l'évacuation par Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem;

d) La nécessité de résister et d'opposer un refus à toutes politiques et pratiques israéliennes dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et à toute situation de fait créée par Israël, qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces politiques et pratiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient;

e) La nécessité de déclarer à nouveau nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, la puissance occupante, qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens sis sur ces terres, en particulier la prétendue "loi fondamentale" sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël;

f) Le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous, ce qui présuppose, comme conditions sine qua non, la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, tels qu'ils sont énoncés à l'alinéa a) ci-dessus;"

Les divers Etats qui ont souscrit au principe de la Conférence ne s'écartent pas du cadre de ces principes directeurs, même si quelques-uns sont davantage attachés à certains de ces principes et que d'autres, suivant leur position, semblent plus réservés ou prudents. Rien là que de naturel puisque la Conférence se veut un forum ouvert à toutes les idées et toutes les propositions, dans le cadre général de ces principes directeurs réaffirmés à maintes reprises par l'écrasante majorité de l'Assemblée générale.

La principale tâche de la Conférence est donc de parvenir à la justice et à la paix au Moyen-Orient, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

III. Participation à la Conférence

Un consensus international s'est dégagé sur la question de la participation. Le paragraphe 4 de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale se lit comme suit :

"4. Invite toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et d'autres Etats concernés, à participer sur un pied d'égalité et avec des droits égaux à la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient;"

La Déclaration de Genève de 1983, énoncée en des termes identiques, souligne en outre que la Conférence devra être convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies 2/. Cette précision est très importante dans la mesure où la Conférence internationale de la paix se veut un prolongement des efforts de l'Organisation dans ce domaine. L'Organisation des Nations Unies reste le cadre le plus sûr et le plus fiable pour parvenir à la paix.

Le paragraphe 4 susmentionné est tout à fait explicite au sujet de la participation. La participation des deux grandes puissances est indispensable. Les "autres Etats concernés" ont été définis dans une lettre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Parmi les Etats, très peu nombreux, à s'être déclarés opposés à l'idée d'une conférence internationale de la paix, on compte Israël et les Etats-Unis. Au-delà du principe même de la Conférence, ils s'élèvent contre la participation de l'Organisation de libération de la Palestine, considérée pourtant par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale comme le représentant du peuple palestinien.

On ne le dira jamais assez - et les publications de l'Organisation des Nations Unies s'y appliquent avec justesse - : la participation entière de l'OLP sur un pied d'égalité et avec des droits égaux est une condition sine qua non du succès de tout effort visant à parvenir à la paix au Moyen-Orient. Les autres problèmes concernant la participation doivent également être réglés par l'Organisation des Nations Unies.

IV. L'obstacle majeur

On ne saurait, en évaluant les chances de succès ou d'échec de la Conférence internationale de la paix, ne pas tenir compte de la position incontestablement partielle des Etats-Unis, non seulement vis-à-vis de l'Organisation de libération de la Palestine, mais également à l'égard des droits inaliénables du peuple palestinien. Il faut rappeler tout d'abord que les chances de convaincre les Etats-Unis de revenir sur leur opposition à la participation de l'OLP sont plutôt minces. On ne doit pas oublier à ce propos que c'est fort de l'attitude négative des Etats-Unis lors de la Conférence de la paix de Genève, en décembre 1973, qu'Israël a décidé de ne pas se rendre à Genève si les Palestiniens étaient

présents. L'intransigeance de plus en plus marquée d'Israël tient en outre au soutien absolu et sans réserve que lui accordent les Etats-Unis à tous les niveaux possibles. Cette superpuissance, censée détenir une grande part de responsabilité dans le monde international contemporain, s'est permise de se faire le garant de tous les actes délictueux commis par son allié, Israël, tout en se mettant en travers de la justice en recourant au veto ou à d'autres moyens pour le défendre, s'opposant ainsi à la volonté unanime de la communauté internationale. On aurait pu, jusqu'à un certain point, comprendre cette attitude, si les Etats-Unis avaient veillé à user de leur influence, ne fut-ce que pour modérer ou infléchir le comportement inhumain d'Israël envers les Palestiniens et les autres Arabes des territoires occupés. Or, à l'inverse, que le moindre désaccord surgisse entre les deux alliés, et les Etats-Unis préfèrent prendre le parti d'Israël. Prenez par exemple leur position de repli sur la politique de colonisation dans les territoires occupés ou encore le principe qu'Israël doit se retirer de ces territoires moyennant une légère rectification de frontière. Dans un cas comme dans l'autre, des termes tels que "illégal et obstacle à la paix" ou "frontières de 1967" ont fait place à un style flou laissant entendre qu'en s'en tenant à sa politique d'acquisition de terres et de colonisation, Israël pourrait finir par convaincre les Arabes d'échanger les terres (les terres de qui?) contre la paix (une paix pour qui?).

Les déclarations publiques, cependant, ne sont pas toujours réceptacles de la vérité. Venons-en donc aux faits et aux politiques réellement menées. L'aide américaine à Israël a atteint des chiffres astronomiques. Elle augmente chaque année et s'accompagne d'une amélioration qualitative de l'assistance technique militaire. Israël arrive maintenant en tête des bénéficiaires de l'aide américaine, tant en ce qui concerne le volume que le montant par habitant. Au total, on estime que l'aide publique américaine fournie à Israël en 1984 s'est chiffrée à 3,5 milliards de dollars, ce qui, rapporté au nombre d'habitants, donne un milliard de dollars; pour l'Egypte, par exemple, le rapport donne à peine 40 dollars.

La livraison d'armes américaines a joué un rôle essentiel dans la constitution d'une machine de guerre israélienne moderne. Le coût de cette machine de guerre dépasse manifestement de loin les moyens économiques de l'Etat. Les ressources mobilisées incluent notamment 450 000 hommes. Ceux-ci sont dotés d'un armement américain moderne perfectionné. Le Gouvernement américain ne cesse de répéter qu'Israël doit rester plus fort que l'ensemble des Etats arabes réunis.

On pourrait continuer ainsi indéfiniment à détailler l'aide militaire colossale que les Etats-Unis fournissent à Israël, qui va de l'équipement industriel militaire à l'assistance dans le domaine technologique et des communications, des armes nucléaires à l'aide sur le terrain lors de confrontations armées, etc. Mais ce n'est pas là le principal objet de notre communication. D'ailleurs, les relations entre Etats sont en principe une affaire qui les regarde en propre. Dans le cas présent cependant, il se trouve que l'aide qu'une superpuissance fournit à son allié est utilisée par celui-ci pour commettre de nouvelles atteintes contre d'autres peuples et pour contrarier et défier les efforts de paix internationaux. Pire encore, lorsqu'à de rares occasions les Etats-Unis ont pris la décision de faire dépendre leur assistance à Israël de la conduite de ce dernier dans la région, ils ne s'y sont pas tenus et ont opté, à

plusieurs reprises, pour une politique de conciliation avec l'agresseur. On sait par exemple que le premier accord officiel conclu entre les Etats-Unis et Israël a été signé le 30 novembre 1981, c'est-à-dire juste après qu'Israël ait intensifié ses raids aériens sur Beyrouth et sur les camps de réfugiés palestiniens voisins. Paradoxalement, l'accord s'intitulait "Mémorandum de compréhension mutuelle en matière de coopération stratégique". Moins d'un an après l'occupation du Liban par Israël, en 1982, et bien que certaines personnalités américaines aient protesté officiellement contre l'ampleur de l'opération (non contre le principe), une annexe au Mémorandum a été signée en 1983. Selon toute apparence, et en dépit de toutes les pratiques israéliennes contraires au droit international et aux droits de l'homme, Washington semble résolu à insister toujours davantage sur la nature spéciale des relations américano-israéliennes, dans les domaines militaire, politique et économique, tout en s'efforçant de donner à cette association la forme la plus efficace.

On ne pourra préparer de façon réaliste la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sans chercher à remédier à cette situation. Lorsqu'on étudie les conséquences qu'a cette association pour la paix au Moyen-Orient, on s'aperçoit que l'incapacité de l'Organisation des Nations Unies à faire appliquer ses résolutions n'est pas due à sa structure même, mais plutôt à la position politique d'une superpuissance. La Conférence de la paix permettra-t-elle de sortir de l'impasse? Il faut explorer et essayer tous les moyens d'action possibles, y compris les moyens de pression de la part de la communauté internationale, des milieux politiques et des médias. Il s'agit d'une question vitale : si ces efforts ne mènent à rien, le temps risque de manquer et la Conférence, au lieu de déboucher sur une action concrète, ne fera qu'alimenter les discussions et la chronique journalistique.

V. Une action internationale réelle

Un autre aspect de la politique des Etats-Unis dont toute action internationale en faveur de la paix ne peut manquer de tenir compte est l'activité que cette superpuissance mène au Moyen-Orient, et ailleurs probablement, afin de se poser en médiateur pour conclure des accords de paix, sans faire grand cas des efforts ni de l'autorité morale de l'Organisation des Nations Unies. Les intérêts des Etats-Unis et d'Israël s'associent ici pour faire du Moyen-Orient une zone d'influence. On intime à l'opprimé l'ordre de s'asseoir à la même table que l'opresseur et de parler sans poser la moindre condition. Cela signifie avant tout que les territoires acquis par la force appartiennent à la puissance occupante, qui est en droit de les monnayer. Les accords de Camp David et le Traité israélo-égyptien qui a suivi en 1979 sont un exemple de ce qu'on réserve aux Palestiniens et aux Arabes. Les Palestiniens se sont vu refuser jusqu'à l'autonomie prévue dans les accords. Les Arabes ont été divisés et affaiblis. Les Américains se sont installés au Sinaï et les Israéliens ont dirigé leurs actions militaires contre les Palestiniens, les Syriens et les Libanais.

On aurait intérêt, à cet égard, à prendre en considération un argument officiel de la Syrie sur ce point. Dans leur lettre d'acceptation du principe d'une conférence internationale de la paix, les Syriens ont déclaré notamment :

"Les événements qui se sont produits dans la région du Moyen-Orient ont démontré que les solutions partielles et séparées ne peuvent pas mener à l'instauration d'une paix juste, globale et durable dans la région. La situation est devenue encore plus complexe et explosive et Israël commet sans entrave agression après agression au mépris de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Il est clair désormais que la politique de la force et du fait accompli qu'Israël mène avec l'appui illimité des Etats-Unis d'Amérique représente le principal obstacle à la conclusion d'une paix juste et globale dans la région." 3/

Il devient évident de jour en jour qu'amener l'agressé à accepter les conditions de l'agresseur n'est pas de nature à promouvoir la paix. Cependant, quoi qu'on puisse penser du genre de politique pratiquée à Camp David, il ne fait pas de doute que si les Etats-Unis étaient aussi actifs dans le cadre du système des Nations Unies, les résultats seraient plus équilibrés, voire plus faciles à appliquer et plus durables. Est-il sage, en outre, de tenir une superpuissance comme l'Union soviétique à l'écart de tout effort de paix, ou bien de dire aux pays européens, qui entretiennent depuis toujours des relations traditionnelles avec le Moyen-Orient et dont la sécurité est étroitement liée à celle de la région, qu'ils n'ont pas voix au chapitre dans les efforts de paix dans cette même région, ou encore d'exclure la Chine ou tout autre Etat qui souhaite s'associer aux efforts de paix?

L'action internationale est finalement le meilleur moyen de parvenir à l'équilibre, la justice et la stabilité. La paix nécessite un équilibre et probablement des garanties. Ces garanties ne peuvent relever de la responsabilité d'une seule puissance quelle qu'elle soit; elles sont du ressort de la communauté internationale dans le cadre des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra "garantir" que ces garanties ne deviendront pas pour les puissances des moyens d'exercer des pressions. Toutes les parties concernées doivent s'efforcer de faire en sorte que la Conférence internationale de la paix soit couronnée de succès. Toute activité entreprise en marge du système des Nations Unies risque d'être entachée d'opportunisme, voire de compromettre l'action internationale en faveur de la paix.

VI. Principales recommandations

1. La Conférence internationale de la paix est nécessaire, ne serait-ce que pour les raisons suivantes :

a) Ce sera la suite logique de la Conférence internationale sur la question de Palestine tenue à Genève, qui devrait permettre de donner suite aux recommandations et à la Déclaration de Genève;

b) Ce sera une expérience neuve pour explorer de nouveaux champs de l'action internationale en vue de trouver une solution juste à la question de Palestine et d'établir une paix durable au Moyen-Orient;

c) Ce sera un forum réunissant toutes les parties concernées au plus haut niveau, sur un pied d'égalité et dans le cadre d'arrangements dissociés, on l'espère, des liens institutionnels pré-imposés des organismes internationaux existants;

d) Ce sera une nouvelle occasion d'axer davantage l'action internationale sur l'évolution du conflit arabo-israélien et sur l'aggravation constante des souffrances des habitants des territoires palestiniens et arabes occupés;

e) Ce sera aussi un nouveau moyen d'intensifier la campagne mondiale d'opinion en faveur de la paix au Moyen-Orient et contre les politiques d'agression et de violation du droit international ainsi que des droits de l'homme.

2. La principale tâche de la Conférence est de parvenir à la justice et à la paix au Moyen-Orient, de permettre au peuple palestinien de recouvrer ses droits inaliénables et de trouver une solution juste à la question de Palestine et au conflit israélo-arabe sous tous leurs aspects.

3. Il faudrait s'appliquer davantage à définir les parties intéressées et à faire en sorte qu'elles participent de façon constructive à la Conférence internationale de la paix. La participation de l'Organisation de libération de la Palestine est une condition sine qua non. On devra s'efforcer tout spécialement d'écartier l'objection que les Etats-Unis opposent à la participation de l'OLP et d'assurer qu'eux mêmes participent à la Conférence de façon positive et sans arrière-pensée.

4. Toutes les parties concernées sont invitées à créer une atmosphère constructive, à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le succès de la Conférence et à s'abstenir de toute activité de nature à entraver ses travaux, notamment de conclure des accords ou des arrangements séparés en marge de l'Organisation des Nations Unies. On ne doit jamais oublier que la Conférence de la paix doit avoir lieu sous les auspices de l'Organisation, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes.

Notes

1/ Rapport de la Conférence internationale sur la question de Palestine, Genève, 28 août-7 septembre 1983 (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.83, I, 21), p. 2.

2/ Ibid., p. 2.

3/ A/39/416-S/16708, 22 août 1984.

Phan Anh

Au nom du Comité vietnamien pour la défense de la paix mondiale nous renouvelons notre ferme et constant soutien à la lutte du peuple palestinien et des autres peuples arabes pour leur juste cause, leur droit inaliénable contre l'impérialisme et les agresseurs israéliens.

Pour aider le peuple palestinien dans sa lutte pour la réalisation de ses droits nationaux et pour rétablir la paix, une paix juste et durable au Moyen-Orient, nous estimons qu'il est urgent de convoquer une conférence internationale sur la base des considérations suivantes :

I

Nécessité de la réunion d'une conférence internationale pour une solution juste, complète et durable de la question palestinienne pour assurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient.

a) La situation actuelle est mûre pour une telle conférence internationale à cause de la longue durée de la crise qui a imposé au peuple palestinien sur plusieurs générations les souffrances, les sacrifices inouïs causés par les agresseurs; à cause de la nécessité de prévenir les graves répercussions de cette crise sur le Moyen-Orient, sur le monde arabe et sur la paix de toute région, répercussions régionales qui pourraient dégénérer en conflagration mondiale; à cause des échecs flagrants des tentatives de règlements séparés et partiels du genre du Traité de Camp David, du traité libano-israélien, échecs qui ne font que prolonger et aggraver la situation, et les souffrances qu'endurent les peuples arabes;

b) L'expérience vécue par le peuple vietnamien et d'autres peuples prouve que les impérialistes et les forces réactionnaires n'ont jamais renoncé d'eux-mêmes à leurs intérêts égoïstes; ils ne battent en retraite que si les peuples intensifient leur lutte sur tous les fronts, militaire, politique et diplomatique, pour leur infliger des coups mérités. Aussi toutes guerres d'agression doivent-elles être combattues non seulement sur place par le peuple victime mais aussi par toute la communauté internationale dont l'opinion se concrétise sur les médias, dans les forums, les séminaires internationaux qui aboutissent à des conférences internationales. Ces conférences font triompher la juste cause, le droit et la voie efficace pour la réalisation de la juste cause et du droit. Telles sont par exemple la Conférence internationale de Genève sur l'Indochine en 1954 qui a fait triompher le droit à l'autodétermination des peuples vietnamien, lao et kampuchéen, qui a mis fin à la guerre coloniale française, la Conférence de Paris de 1973 qui a réaffirmé les droits nationaux à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du peuple vietnamien violés par les Etats-Unis dans leur agression contre le Viet Nam. Cette conférence avec l'Accord de Paris a justifié la lutte patriotique du peuple vietnamien pour ses droits nationaux et pour la réalisation de ces droits.

II

Conditions pour le succès d'une telle conférence internationale :

a) Le principe de tous dialogues, de toutes négociations exige la réalisation du droit d'égalité complète entre les deux adversaires dans le dialogue. Une conférence réunie en l'absence d'une partie directement intéressée et surtout de l'intéressé principal est un contresens et va à l'encontre même du principe de la conférence. Une telle conférence faite en l'absence d'une partie principale et utilisée pour porter atteinte à la détermination d'un peuple dans sa juste lutte et réaliser ainsi le but de domination par des moyens non militaires est non seulement un contresens mais aussi un agissement frauduleux, immoral. Le résultat obtenu par ce moyen est condamné à l'échec;

b) L'expérience du Viet Nam a prouvé cette vérité. Pendant la guerre coloniale française, le Gouvernement français a obstinément nié l'existence de la République démocratique du Viet Nam qui est son adversaire principal, qualifiant notre Etat de fantôme à l'ONU. Mais à la Conférence de Genève de 1954 la délégation française a été obligée de s'asseoir à égalité avec la délégation de la République démocratique du Viet Nam. Même expérience à la Conférence de Paris de 1973 : le Gouvernement des Etats-Unis et le régime fantoche de Saigon ont été obligés de se présenter face à face avec le Gouvernement de la République démocratique du Viet Nam et le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud Viet Nam;

c) Ainsi, en droit et en fait la présence de l'OLP à toute conférence sur la Palestine est une nécessité indéniable. Sans la présence de l'OLP, toute autre conférence, toute discussion ne seraient qu'un monologue, une comédie montée pour tromper l'opinion publique afin d'imposer un diktat au peuple palestinien qui défend dans sa lutte non seulement sa juste cause mais aussi la cause des peuples arabes, des peuples combattants pour leur indépendance nationale, pour la liberté, pour une paix juste et durable dans le monde;

d) Outre la partie principale qui est l'OLP, la conférence dans sa composition doit s'inspirer de la réalité géographique et politique qui entoure la question de Palestine. Dans ce sens la proposition de l'Union soviétique en date du 29 juillet 1984 soutenue par de nombreux pays est une initiative juste et réaliste. La conférence comprend les deux adversaires principaux : l'OLP et Israël, les pays qui se trouvent dans le voisinage immédiat (la Syrie, la Jordanie, l'Egypte et le Liban), l'URSS et les Etats-Unis, anciens coprésidents de la Conférence internationale sur le Moyen-Orient. En outre, avec le consentement commun pourront être invités un certain nombre d'autres pays de la région.

III

Efforts à déployer en vue de réaliser cette conférence : l'idée d'une telle conférence gagne de plus en plus l'opinion publique mondiale et le soutien de beaucoup de pays intéressés. Pour la réaliser il convient d'agir vite, de mobiliser l'opinion des masses par les médias, par des conférences, des séminaires, des forums organisés sur le plan régional, sur le plan politique, le plan

/...

parlementaire, afin de faire pression sur les gouvernements. D'un autre côté, nous sommes en droit d'exiger de l'ONU de prendre sa responsabilité à tout échelon, surtout de faire en sorte que le Conseil de sécurité prenne des mesures efficaces pour décider de la convocation d'une telle conférence.

A notre avis, pour réussir, les forces éprises de justice et de paix doivent renforcer leur solidarité qui constitue un des facteurs décisifs de la victoire. Dans notre lutte nous avons vaincu l'ennemi, gagné la paix, grâce à la solidarité : union nationale à l'intérieur de notre pays et soutien international des peuples épris de paix et de justice dans le monde : les pays socialistes, les forces d'indépendance nationale, les forces de démocratie et de paix dans tous les autres pays.

A partir des considérations ci-dessus exposées, nous résumons notre position en ces termes :

Le Comité vietnamien pour la défense de la paix mondiale :

a) Renouvelle son ferme soutien au peuple palestinien dans sa lutte placée sous la direction de l'OLP pour ses droits inaliénables contre l'impérialisme, le sionisme et d'autres forces réactionnaires dans le monde et affirme son constant appui à tous les efforts visant à renforcer la solidarité à l'intérieur de l'OLP et entre les pays arabes pour la juste cause du peuple palestinien ainsi que des peuples du Moyen-Orient;

b) Condamne l'impérialisme américain et les agresseurs israéliens pour leur agression contre le peuple palestinien et les autres peuples arabes; dénonce l'impérialisme et les autres forces réactionnaires qui complotent les manoeuvres de division et de sabotage contre la solidarité entre le peuple palestinien et les autres peuples arabes visant à annihiler les droits nationaux du peuple palestinien et d'autres peuples arabes, imposant au Moyen-Orient un règlement séparé profitable aux seuls intérêts des Etats-Unis et d'Israël;

c) Exige le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes du territoire de la Palestine et des territoires arabes occupés, y compris Jérusalem, pour permettre au peuple palestinien de réaliser son droit à l'autodétermination et d'établir un Etat palestinien sur le sol de sa patrie;

d) Reconnait l'OLP comme le seul représentant authentique du peuple palestinien ayant plein droit à participer sur un pied d'égalité aux discussions, négociations et conférences internationales sur la question de la Palestine et du Moyen-Orient, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ONU conformément aux décisions de ladite organisation visant à trouver une solution satisfaisante, complète et durable mettant fin aux hostilités au Moyen-Orient, et à maintenir la paix et la sécurité dans la région; soutient l'initiative de l'Union soviétique et d'autres pays visant à convoquer une conférence internationale pour le Moyen-Orient, le temps étant mûr pour la convocation d'une telle conférence avec la participation de l'OLP;

e) Se réjouit du soutien et de l'aide matérielle et morale des forces éprises de paix et de progrès de par le monde en faveur de la juste cause du peuple palestinien.

/...

Eduardo Faleiro

Je suis profondément reconnaissant au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien de m'avoir donné l'occasion d'intervenir au cours du Séminaire qu'il a organisé dans cette belle ville de Beijing. Je transmets au Gouvernement et au peuple ami chinois, ainsi qu'à tous les participants, les salutations et les voeux de M. Rajiv Ghandi, premier ministre de l'Inde et président en exercice du Mouvement des pays non alignés, que j'ai l'honneur de représenter.

La question de Palestine relevait de la responsabilité de la Société des Nations du fait que la Palestine était un territoire sous mandat, avant que cette responsabilité ne soit expressément confiée, en 1947, à l'organisme successeur, l'Organisation des Nations Unies. Littéralement l'une des "missions sacrées de l'humanité", la question de Palestine demeure une responsabilité morale primordiale pour tous ceux qui sont attachés aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est au coeur de l'avenir de l'Organisation des Nations Unies, pour la crédibilité de laquelle elle constitue une épreuve majeure. Aujourd'hui, alors que l'Organisation des Nations Unies entre dans sa quarantième année d'existence, il y a lieu de se demander dans quelle mesure on s'est acquitté de cette mission sacrée, quels ont été les principaux obstacles à sa réalisation, et quel est le sort de ce peuple arraché à sa patrie par les moyens les plus brutaux et sacrifié au nom de l'âpre jeu politique international.

Au fond, la Palestine est autre chose qu'un bout de terre doté d'une importance géopolitique particulière. C'est un coin du globe où souffle l'esprit : la terre des prophètes, le berceau des grandes religions du monde que sont le judaïsme et le christianisme, ainsi que l'islam. La géographie politique a rendu le conflit plus aigu et l'a enlisé en Palestine et aux alentours.

Point n'est besoin de s'appesantir sur les aspects historiques, politiques et militaires du problème palestinien. On ne l'a que trop fait. La sympathie que l'Inde montre à l'égard du peuple de Palestine, son appui à la création d'un Etat palestinien, s'expliquent par la conscience qu'elle a de l'identité historique, territoriale et nationale des Palestiniens. Alors même que nous luttons pour l'indépendance nationale, nos leaders s'identifiaient à la cause palestinienne et prônaient la création d'une patrie palestinienne indépendante. Jusqu'à ce jour, la lutte acharnée et courageuse des Palestiniens a suscité la solidarité et la compréhension de la population indienne. Le partage de la Palestine a été décidé l'année même où l'Inde accédait à l'indépendance. Tandis que celle-ci assurait son indépendance, le peuple palestinien était chassé de sa patrie. Depuis, de nombreux pays, à leur tour, se sont libérés et sont maîtres de leur destin. Les Palestiniens eux, non seulement demeurent sans foyer, mais ont été encore dépossédés de nouvelles terres. Permettez-moi de citer ici les paroles que le regretté Premier Ministre de l'Inde, Srimati Indira Gandhi, a prononcées à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi : "Nous sommes, a-t-elle dit, unanimes à apporter notre soutien au courageux peuple palestinien, sans foyer et tant opprimé. Israël s'autorise tous les crimes, perpétrant sans honte ses actes d'agression, transgressant les lois et les règles de conduite internationales sans aucun remords. Mais peut-il éternellement s'opposer aux droits légitimes des Palestiniens?"

L'Inde n'a cessé d'affirmer qu'une solution juste et globale des problèmes de l'Asie occidentale devait reposer sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, droits nationaux et droits de l'homme, dont le droit à créer un Etat indépendant dans sa propre patrie, le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris la ville sainte de Jérusalem, et la garantie pour tous les Etats de la région, dont la Palestine, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Selon nous, les Palestiniens ont le droit de regagner la Palestine dont ils ont été impitoyablement chassés et d'y retrouver les biens dont ils ont été brutalement spoliés. Ils doivent pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination sans aucune ingérence extérieure et, à l'instar d'autres Etats de la région, l'Etat palestinien doit pouvoir vivre dans la paix et la sécurité et suivre une politique intérieure et extérieure indépendante. Une condition préalable indispensable pour aboutir à un règlement pacifique est la participation sans réserve et sur un pied d'égalité de l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant authentique du peuple palestinien, à toute discussion touchant l'avenir de celui-ci et, en fait, l'avenir de toute la région.

M. Charles Issawi, l'éminent intellectuel égyptien, avait relevé dans les années 50 quatre constantes de la scène de l'Asie occidentale - l'une avait trait à la géographie physique, une autre à la géographie à la fois physique et humaine, et les deux dernières étaient d'ordre culturel.

Comme première constante, il avait noté que l'Egypte et la Syrie formaient une frontière naturelle entre la Méditerranée et l'océan Indien, entre l'Europe et l'Orient. Le progrès technique et le développement des communications n'ont rien changé. Il avait associé à ce facteur géographique un facteur historique : le rôle de l'Egypte et de la Syrie, et celui d'une Mésopotamie prospère et dynamique. Les deux dernières constantes étaient d'ordre culturel : la cohésion sociale créée par l'Islam, et enfin toute la dimension religieuse de Jérusalem.

A bien des égards, l'analyse d'Issawi reste valable aujourd'hui. En fait, le parallélisme qu'il a esquissé entre les croisades et les crises que connaît aujourd'hui le Proche-Orient n'apparaît que trop actuel lorsqu'on se souvient que tout mouvement naît mystique pour finir politique. Les croisades et le sionisme sont tous deux partis d'une attraction pour Jérusalem, et ont tous deux conduit à la création d'un Etat sur le territoire historique de la Palestine, sans souci de la nature profonde ne des aspirations inchangées de la population autochtone. La réussite de ces intrusions cependant tient principalement aux divergences de vues et aux divisions des Etats arabes eux-mêmes. Il peut être utile ici, puisque nous en sommes aux croisades, de citer l'Histoire des croisades de Runciman. Selon l'auteur de cet ouvrage, ce mouvement politique est né d'un mélange de ferveur religieuse et d'esprit d'aventure caractérisé par la ruée vers de nouvelles terres. Pour durer, il ne pouvait cependant rester tributaire d'un apport occidental régulier en hommes et en argent. Il devait se trouver une justification économique. Il ne pouvait le faire à moins d'établir des relations avec les peuples voisins. Que ceux-ci soient amicaux et prospères, et l'entreprise, elle aussi, prospérerait. Mais rechercher l'amitié des musulmans, c'était véritablement pour les croisés trahir leurs idéaux; les musulmans, de leur côté, ne se seraient jamais résignés à la présence d'un Etat étranger intrus sur des terres qu'ils tenaient pour leurs. Les dilemme était pour eux moins cruel, car ils n'avaient pas besoin des colons chrétiens pour commercer avec l'Europe, quelque utiles que ceux-ci aient pu être parfois."

/...

Ne sommes-nous pas mutatis mutandis dans une situation analogue de nos jours? L'Occident finira-t-il, comme par le passé, par se laisser de maintenir purement et simplement Israël dans sa position artificielle d'île entourée d'un océan d'ennemis, choisira-t-il de suivre le cours de l'histoire et d'agir en conséquence plutôt que d'agir à contre-courant? C'est là toute la question.

Le présent Séminaire est axé sur l'un des aspects les plus importants du problème : la proposition en vue d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Aujourd'hui, 36 ans après que l'Organisation des Nations Unies en a été saisie et malgré tous les efforts déployés, la question de Palestine reste tout aussi inextricable, les principaux acteurs sur le terrain maintenant des positions tout aussi antagonistes. C'est pourtant d'un règlement satisfaisant de ce problème que dépendent la paix en Asie occidentale et, en fait, la paix et la sécurité mondiales.

L'idée de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient s'explique par le sentiment d'urgence ressenti par la communauté internationale, par sa réaction confinant à l'écoeurement devant la violation persistante des droits inaliénables du peuple palestinien, qu'il s'agisse des Palestiniens qui veulent regagner leur ancienne patrie ou de ceux qui y vivent. Les efforts de la communauté internationale visant à apporter une solution globale au problème du Moyen-Orient ont été relancés par la Conférence internationale sur la question de Palestine de 1983, au cours de laquelle fut adoptée la Déclaration de Genève. Dans son discours d'ouverture de la Conférence, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré :

"Comme vous le savez, la question de Palestine a retenu l'attention de l'Organisation pour ainsi dire dès sa création. Il n'est aucun autre problème international auquel elle ait consacré plus de temps et de soin. Aujourd'hui, 36 ans après qu'elle en a été saisie, j'ai le regret de dire que nous ne sommes pas plus près d'une solution que nous ne l'étions alors... La présente Conférence, réunie à la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, représente la dernière des nombreuses initiatives prises en vue de trouver une solution à la question de Palestine. Si l'Assemblée générale a pris cette initiative, c'est dans l'espoir que cette Conférence contribuera à mieux faire comprendre les questions en cause et assurera un soutien accru, tant sur le plan gouvernemental que non gouvernemental, aux moyens qui seront mis en oeuvre pour assurer au peuple palestinien l'exercice de ses droits inaliénables."

A sa trente-huitième session, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 38/58 C adoptée à une majorité écrasante, fait sienne la Déclaration de Genève sur la Palestine et approuvé l'idée de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Aux termes de la Déclaration de Genève, il était prévu que cette conférence, convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, avec la participation, sur un pied d'égalité, de toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'OLP, ainsi que des Etats-Unis, de l'URSS et des autres Etats intéressés, ait lieu sur la base des principes directeurs universellement reconnus qui ont été approuvés à la Conférence internationale sur la question de Palestine. Ces principes directeurs comprennent les éléments suivants :

a) La réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer son propre Etat indépendant en Palestine;

b) Le droit de l'Organisation de libération de la Palestine, le représentant du peuple palestinien, de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties à tous les efforts, délibérations et conférences intéressant le Moyen-Orient;

c) La nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, conformément au principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et, par conséquent, la nécessité d'obtenir le retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967, y compris Jérusalem;

d) La nécessité de résister et d'opposer un refus à toute politique et pratique israéliennes dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, et à toute situation de fait créée par Israël, qui sont contraires au droit international et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier l'implantation de colonies de peuplement, car ces politiques et pratiques constituent des obstacles majeurs à l'instauration de la paix au Moyen-Orient;

e) La nécessité de déclarer à nouveau nulles et non avenues toutes les mesures législatives et administratives prises par Israël, la puissance occupante, qui ont modifié ou visé à modifier le caractère et le statut de la ville sainte de Jérusalem, y compris l'expropriation de terres et de biens sis sur ces terres, en particulier la prétendue "loi fondamentale" sur Jérusalem et la proclamation de Jérusalem comme capitale d'Israël;

f) Le droit à l'existence de tous les Etats de la région, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues dans la justice et la sécurité pour tous, ce qui présuppose, comme conditions sine qua non, la reconnaissance et la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple palestinien.

L'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Conseil de sécurité, de prendre d'urgence des mesures pour préparer la convocation de la Conférence et de faire rapport, au plus tard le 15 mars 1984, sur l'action qu'il aurait entreprise. Nous sommes sincèrement reconnaissants au Secrétaire général d'avoir engagé des consultations avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres Etats intéressés en vue de la convocation de la conférence internationale de la paix. L'Inde s'était montrée largement favorable au plan d'action proposé par le Secrétaire général. Nous avions cependant estimé que l'on devait faire preuve d'une certaine souplesse dans le choix des participants à la conférence. S'agissant du calendrier, nous pensions que la situation en Asie occidentale ne souffrait aucun délai et qu'il fallait prendre d'urgence des mesures préparatoires pour que la conférence ait lieu au plus tôt. Bien que la plupart des Etats consultés aient approuvé le principe de la conférence, nous déplorons profondément que certains n'aient pas jugé possible d'en faire autant.

Dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient publié sous la cote A/39/600-3/16792, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a notamment déclaré, et je cite : "L'histoire du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient et de la question de la Palestine est ainsi marquée par toute une série d'occasions manquées, ponctuées par des guerres et des actes de violence qui

/...

n'ont fait que compliquer encore la situation, causer de nouvelles souffrances et créer de nouveaux obstacles à la paix." Il est grand temps de s'attacher résolument à rechercher les moyens de réparer l'injustice dont le peuple palestinien est victime et de trouver rapidement une solution à ce conflit tragique. L'opposition d'une poignée d'Etats a conduit le Secrétaire général à conclure que les conditions requises pour convoquer avec des chances de succès la conférence proposée n'étaient pas remplies à l'heure actuelle.

Dès sa création, le Mouvement des pays non alignés a préconisé sans relâche un règlement global de la question de Palestine, qui est au coeur du problème du Moyen-Orient et la cause première du conflit arabo-israélien. C'est à l'initiative des pays non alignés que la majorité des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur ce sujet ont été adoptées. Ces dernières années, les pays non alignés sont intervenus de façon particulièrement dynamique pour mobiliser l'opinion internationale contre les mesures prises par Israël dans les territoires occupés et contre l'invasion du Liban. Ils ont également réaffirmé leur ferme opposition aux pratiques et aux politiques israéliennes dans les territoires arabes et palestiniens occupés et demandé à Israël de se retirer du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan. A la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi en mars 1983, la question a fait l'objet d'un examen approfondi. Les chefs d'Etat ou de gouvernement ont à nouveau réaffirmé les conditions essentielles à remplir en vue d'un règlement du problème. Ils ont notamment déclaré "qu'il ne saurait y avoir de paix juste et durable au Moyen-Orient sans le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem, et sans que soit apportée une solution juste au problème de la Palestine sur la base du recouvrement et de l'exercice en Palestine des droits inaliénables du peuple palestinien, ... y compris le droit de créer l'Etat indépendant palestinien sur sa terre, la Palestine."

Le Comité de huit membres pour la Palestine, créé par la Conférence de New Delhi afin d'oeuvrer "avec les diverses forces jouant un rôle dans le conflit du Moyen-Orient en vue de l'instauration d'une paix juste, durable et globale" dans la région, s'est efforcé au cours de l'année de s'acquitter du mandat qui lui avait été confié. Il a maintenu des contacts avec les représentants de divers Etats et avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aboutir à la convocation rapide de la Conférence de la paix. La recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, le soutien actif accordé à nos frères palestiniens ainsi que la solidarité montrée à leur égard, ont été des caractéristiques essentielles du Mouvement. Le Comité, réuni de nouveau à New Delhi en octobre 1984, au niveau ministériel, a décidé de poursuivre activement ses efforts en ce sens et de ne rien négliger pour soutenir les droits inaliénables du peuple palestinien arabe, conformément au droit international et à la volonté des pays non alignés et de leur population.

En tant que membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, l'Inde a appuyé sans réserve les efforts du Comité visant à garantir les droits du peuple palestinien et à défendre sa cause. Bien que les recommandations de base du Comité n'aient toujours pas été appliquées, l'activité qu'il a déployée au cours de l'année a permis de renforcer le soutien de la communauté internationale à la cause palestinienne.

On sait que si la recherche d'une solution globale piétine, c'est en raison principalement de l'arrogance et de l'intransigeance d'Israël qui brave délibérément la volonté de la communauté internationale, ainsi que de l'absence de volonté politique chez certains Etats Membres importants. Nous engageons tous les Etats membres de la communauté internationale à faire preuve de sagesse politique et à s'associer aux efforts visant à apporter rapidement une solution juste au problème, sur la base des principes énoncés par l'Organisation des Nations Unies et le Mouvement des pays non alignés. Avant tout, nous les prions instamment de s'employer à ce qu'il soit mis fin à la politique israélienne de colonisation et de demander l'arrêt immédiat des implantations en cours et le démantèlement des colonies déjà implantées. La poursuite de l'occupation du Liban par Israël est par ailleurs totalement inacceptable. Nous appelons tous de nos vœux un Liban souverain, indépendant et uni. Cela implique le retrait de toutes les forces étrangères. Il est on ne peut plus urgent désormais de faire de concert des efforts accrus et soutenus, et d'engager un nouveau processus en vue de parvenir à un règlement juste, durable et global de la question de Palestine par des moyens pacifiques. Il faut bien voir, et c'est l'essentiel, que la voie de l'affrontement, du refus et de la guerre ne saurait mener à une solution et que le seul espoir d'aboutir à un règlement viable et mutuellement acceptable réside dans la négociation et le compromis.

Néanmoins, en dépit de ces vicissitudes, on a des motifs d'espérer. La solidarité des pays non alignés avec le nationalisme et les aspirations des Palestiniens demeure inébranlable. Les droits du peuple palestinien et le rôle de l'Organisation de libération de la Palestine sont de plus en plus largement reconnus, jusque dans les milieux auparavant réticents. Les Etats d'Europe occidentale se sont joints à l'écrasante majorité de la communauté internationale pour réprocher Israël pour sa politique de colonisation, sa violation des droits fondamentaux de l'homme et ses tentatives visant à faire de Jérusalem sa capitale. Nombre d'entre eux ont également souligné la nécessité d'associer l'Organisation de libération de la Palestine à toute négociation visant à régler le problème. La campagne menée pour informer l'opinion publique internationale de la véritable nature du problème palestinien et des politiques barbares israéliennes explique en grande partie ce changement progressif d'attitude, qu'il faut mettre au crédit des efforts irlassables que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a faits pour mobiliser la communauté internationale en faveur de la cause palestinienne.

Aucun peuple aussi résolu et déterminé à recouvrer ses droits légitimes que le courageux peuple palestinien ne saurait rester éternellement assujéti. Sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, leur seul représentant authentique, les Palestiniens ont manifesté à maintes reprises leur courage et leur héroïsme en résistant à l'implantation de colonies de peuplement et au terrorisme d'Israël, érigé en politique d'Etat, quoi qu'il leur en ait coûté en vies humaines et en ressources. Leur lutte peut être longue et sanglante, mais nous avons la certitude de leur victoire finale. Si, en organisant des séminaires et en mobilisant l'opinion publique internationale, nous pouvons contribuer, si peu que ce soit, à écourter cette lutte et à alléger leurs sacrifices, nos efforts n'auront pas été vains.

J'aimerais saisir cette occasion pour souligner que l'Inde est solidaire du peuple palestinien et le soutient dans la lutte héroïque qu'il mène sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine. Lors d'un dîner organisé en mars 1980 à New Delhi, en l'honneur du président Arafat, le regretté Premier Ministre, Mme Indira Gandhi, a dit, et je cite : "... La solidarité avec les Arabes palestiniens a été une composante de la politique étrangère indienne, dès l'accession de notre pays à l'indépendance. Dans les années 1930 déjà, alors que nous-mêmes luttons pour notre liberté, le Mahatma Gandhi et Jawaharlal Nerhu s'élevaient contre les injustices faites aux Arabes et en particulier aux Palestiniens. Notre appui à la cause palestinienne a donc subi l'épreuve du temps et demeure sans faille... Le sort malheureux des Palestiniens est une des tragédies de l'histoire. Peu nombreux sont les peuples à avoir été plus systématiquement opprimés et humiliés sur leur propre territoire. J'espère - ou plutôt j'ai la certitude - que cela va bientôt changer, ce qui permettra d'instaurer des relations harmonieuses en Asie occidentale. L'OLP s'est efforcée de donner au peuple qu'elle représente une identité distincte et bien marquée."

La situation en Asie occidentale évolue sans cesse. L'ambition politique et les alliances basées sur des alignements politiques éphémères ont encore restreint le champ d'action qui s'offre à la communauté internationale pour trouver une solution politique au problème. Il n'en est pas moins urgent de prendre de nouvelles initiatives en vue de débloquer la situation. La communauté internationale ne peut cependant se permettre de passer outre à un certain nombre de conditions de base indispensables si elle veut établir une paix durable en Asie occidentale. Cette paix durable devra en outre déboucher sur la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien. Les conditions de base indispensables à un règlement politique sont les suivantes :

- 1) Il semble qu'une conférence internationale de la paix soit le seul mécanisme viable qui permettra d'enclencher le processus dont l'aboutissement sera l'instauration d'une paix durable en Asie occidentale.
- 2) Pour qu'un tel processus aboutisse, il faut s'assurer la participation des membres permanents du Conseil de sécurité, des pays directement intéressés et des autres Etats qui jouent traditionnellement un rôle important en la matière.
- 3) Il convient d'assurer la représentation du peuple palestinien, désormais incarné par l'OLP, son seul représentant authentique. Il faut en outre que tous les Etats admettent que seuls l'octroi de l'indépendance aux Palestiniens et la réalisation de leurs aspirations nationales permettront de résoudre le problème à long terme. Aucun arrangement à court terme fait d'expédients provisoires ne pourra garantir une paix durable.
- 4) L'acquisition de territoire par la force doit être tenue pour inadmissible. Le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, est une condition préalable à tout règlement de la question.
- 5) Enfin, il convient de reconnaître le droit de tous les Etats de la région à l'existence, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, dans la justice et la sécurité pour tous.

Une conférence internationale devrait avoir pour but la mise au point d'accords ayant force obligatoire, associant de façon organique les diverses composantes d'un règlement, à savoir : le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés, la réalisation des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à un Etat indépendant et le droit des Palestiniens à retourner dans leur patrie, l'établissement de la paix entre tous les Etats de la région et les moyens de leur assurer un développement indépendant dans un climat de paix et de sécurité sans ingérence ni intervention de puissances extérieures. Ces composantes pourraient être liées les unes aux autres par des garanties efficaces auxquelles se conformeraient les parties intéressées. Il est évident que des arrangements de ce type devront être mis au point globalement. Toute approche fragmentaire risque de rompre les équilibres vitaux et de compromettre les chances d'un règlement d'ensemble.

Dans le cours de mon intervention, j'ai appelé l'attention sur le parallélisme qui existe entre le conflit actuel et les pressions historiques naguère exercées sur les Etats de la région. Une condition préalable importante à toute solution des problèmes de l'Asie occidentale est l'unité des Etats arabes eux-mêmes. La solidarité qui ressort des déclarations des pays non alignés demande à être concrétisée de façon spécifique lorsqu'on en vient aux détails du processus de négociation. C'est là une responsabilité historique pour la nation arabe tout entière. Je ne doute pas que celle-ci fasse preuve d'un sens des responsabilités et d'un esprit novateur.

Je suis également certain que le Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui a organisé ce séminaire contribuera par son action à la réalisation de l'objectif ultime : sortir de l'impasse actuelle et inscrire un nouveau chapitre dans l'histoire de la région.

Tajol Rosli Mohamed Ghazali

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier le Comité de m'avoir invité à prendre la parole au cours de ce séminaire. J'aimerais également saisir cette occasion pour le féliciter des efforts et du travail ardu qu'il a fait pour en assurer le succès.

La question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient, un problème qui perturbe non seulement la région, mais aussi le monde entier, depuis plus de 30 ans. Tant que nous n'aurons pas pris de mesures positives pour résoudre le problème palestinien, éliminer la douleur et la détresse, la paix au Moyen-Orient continuera de nous échapper.

La recherche de la paix au Moyen-Orient est une responsabilité permanente de la communauté internationale. Elle concerne l'humanité tout entière.

L'histoire a prouvé que la paix au Moyen-Orient ne saurait être laissée à la seule responsabilité des grandes puissances, non plus qu'instaurée seulement par quelques pays. Vu sa dimension et sa portée, le problème palestinien requiert une attention générale, internationale. C'est ainsi qu'un large accord est apparu sur la nécessité de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient. C'est

/...

ce qui ressort notamment de la résolution 38/58 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que des résolutions adoptées dans nombre d'autres instances internationales.

La réunion préparatoire organisée pour la région de l'Asie et du Pacifique à Kuala Lumpur avait permis de tracer le cadre de la Conférence internationale sur la question de Palestine. Les 40 pays qui y avaient participé étaient en fait convenus à l'unanimité de ce principe, qu'avait par la suite approuvé la Conférence internationale sur la question de Palestine réunie à Genève en 1983.

Le Conseil de sécurité doit donc continuer d'assumer son rôle et faire respecter l'engagement international en faveur de la convocation d'une conférence en vue d'aboutir à un règlement global du problème palestinien. La communauté internationale a le devoir, aussi bien sur le plan moral que sur le plan juridique, de réparer l'injustice dont souffre le peuple palestinien, et par là même, d'assainir le climat d'insécurité croissante qui pèse sur tous les pays de cette région du monde.

Nous avons pu constater que les grandes puissances, au lieu d'user de leur pouvoir et de leur influence pour contribuer de façon positive à un règlement global, ont entravé et mis en échec la recherche d'une solution juste et durable en se préoccupant essentiellement de leurs propres intérêts stratégiques. Ajoutons à cela l'intransigeance affichée par Israël en ce qui concerne la paix, le peu de cas qu'il fait de l'opinion internationale et son mépris total des résolutions des Nations Unies. Et tout ceci avec l'impunité dont il jouit du fait de l'attitude égoïste des grandes puissances.

Consciente de cela, consciente de l'échec ou du succès partiel des diverses actions antérieures ainsi que de la menace que cette question non réglée fait peser toujours davantage sur la paix mondiale, la communauté internationale sait désormais qu'il lui faut s'attaquer d'urgence au problème du Moyen-Orient dans son ensemble.

Que la communauté internationale semble impuissante à trouver une solution globale au problème palestinien ne fait pas de doute. Néanmoins, et bien que quelques pays refusent de s'associer aux efforts collectifs de paix, elle doit persévérer et se consacrer plus activement à l'organisation d'une conférence internationale visant au règlement du problème palestinien.

Au Moyen-Orient cependant, le conflit se poursuit avec le cortège d'épreuves qui s'abat sur le peuple palestinien. Refusant de reconnaître les droits fondamentaux et nationaux du peuple palestinien, Israël va jusqu'à supprimer les droits fondamentaux de l'homme. Tout en poursuivant l'occupation des terres arabes, il mène une politique d'expansion et d'annexion. Il ne se contente plus de dénier ses droits au peuple palestinien, mais cherche à le disperser et à l'anéantir afin que ne reste bientôt plus un Palestinien pour prétendre à un Etat.

La domination tyrannique exercée par Israël sur le peuple palestinien et sa politique inhumaine envers les Palestiniens ne sauraient se justifier aux yeux de la communauté internationale. C'est là une grave injustice commise contre une race humaine. A tel point que les Palestiniens ne sont pas même en sécurité dans les camps de réfugiés. Ni Israël ni le monde ne doivent considérer les Palestiniens

comme de simples réfugiés, tant il est vrai que ceux-ci forment un peuple avec une histoire et une culture qui leur est propre et, comme tout autre peuple ayant une histoire et une culture, ils en ont tous les droits, y compris celui d'avoir un Etat. La lutte du peuple palestinien est donc une lutte de libération juste et légitime. Israël doit savoir qu'il n'est au pouvoir d'aucune puissance d'anéantir un peuple dont la mission est de se libérer. Les Juifs devraient se rappeler qu'ils ont eux-mêmes lutté pour créer l'Etat d'Israël. Aussi, la politique que mène aujourd'hui Israël est-elle très dangereuse, non seulement pour la région mais aussi pour le reste du monde. L'Organisation des Nations Unies est le seul cadre qui permettra de mettre fin à l'affrontement des grandes puissances dans la région.

L'origine du problème s'est obscurcie au fil des ans. La communauté internationale a le devoir de replacer à nouveau la question de Palestine dans une juste perspective. Le processus qui permettra aux Palestiniens de réaliser leurs droits, en particulier leurs droits à l'autodétermination, à la souveraineté nationale et à l'indépendance, doit nécessairement remonter à l'époque où ces droits ont commencé d'être violés.

Le peuple palestinien n'a que trop souffert. Nous devons donc nous efforcer de trouver une solution pour mettre fin à cette injustice, qui leur est infligée non parce qu'ils auraient eux-mêmes causé quelque tort, mais parce que d'autres souhaitent apaiser leur conscience. L'histoire ne nous donne aucun autre exemple d'une entité politique qui, créée pour supplanter un Etat légitime, poursuit ses agressions contre le peuple qu'elle a déplacé. Si la communauté internationale juge bon de fermer les yeux devant l'agression et l'expansionnisme israéliens, d'autres se permettront ailleurs de commettre les mêmes crimes. La communauté internationale doit soutenir fermement le principe de base selon lequel l'agression n'est plus une solution aux conflits raciaux ou nationaux.

C'est dans ce contexte que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa trente-huitième session sa résolution 38/58 C, par laquelle elle faisait sienne la recommandation de la Conférence internationale sur la question de Palestine réunie à Genève visant à convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient à laquelle seraient conviées toutes les parties au conflit arabo-israélien, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que les Etats-Unis et l'Union soviétique. Le Secrétaire général de l'ONU était prié, agissant en consultation avec le Conseil de sécurité et les parties concernées, de faciliter la convocation d'une telle conférence. Malheureusement, le Secrétaire général a indiqué dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session qu'Israël et les Etats-Unis y étaient opposés. L'Assemblée générale a réaffirmé une nouvelle fois qu'elle était favorable à la convocation d'une conférence et prié le Secrétaire général de poursuivre ses consultations.

La dernière initiative de l'OLP et de la Jordanie consistait notamment à demander expressément l'ouverture de négociations de paix dans le cadre d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que les parties au conflit, y compris l'OLP.

Dans l'accord qu'elles avaient conclu, l'OLP et la Jordanie soulignaient la nécessité d'une conférence internationale pour instaurer une paix globale dans la région. Aucune entité dans la région n'est mieux placée que les Palestiniens eux-mêmes, après les souffrances qu'ils endurent depuis plus d'une génération, pour demander qu'une conférence internationale soit organisée afin de résoudre leur problème. L'accord conclu le 11 février 1985 par l'OLP et la Jordanie montre que le peuple palestinien souhaite et entend discuter de paix. Il faudrait faire comprendre à Israël que les Palestiniens tendent un rameau d'olivier dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de chacun des Etats de la région, et aussi du monde entier.

Le principe sur lequel repose l'accord jordano-palestinien est celui de la terre contre la paix, ce qui signifie évidemment que la restitution par Israël des terres arabes ramènera la paix dans la région. Ainsi qu'il est énoncé dans l'accord, le retrait total d'Israël est indispensable à l'établissement d'une paix globale conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Le fait que l'OLP soit disposée à accepter toutes les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité constitue un élément nouveau. Il convient donc que le Conseil de sécurité s'emploie activement à renforcer le mouvement en faveur d'une conférence internationale, seul moyen de régler le problème palestinien et d'instaurer la paix dans une région où elle est absente depuis plus de 30 ans.

La recherche de la paix est une responsabilité commune à l'ensemble de la communauté internationale. Il est donc tout à fait regrettable que quelques pays, dont certains membres permanents du Conseil de sécurité, choisissent d'ignorer les vœux de la majorité de la communauté internationale. Le succès de la Conférence internationale sur la question de Palestine de Genève a clairement montré la nécessité d'une telle conférence, eu égard à la tension internationale qui règne au Moyen-Orient depuis des décennies.

Il est impossible de ne pas voir la nécessité, l'urgence même, de convoquer cette conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, surtout lorsque l'on considère les derniers événements qui se sont produits dans la région, illustrés par la politique de la poigne de fer actuellement menée par Israël qui s'obstine à recourir à l'agression militaire et à l'expropriation des terres arabes et à dénier les droits fondamentaux de l'homme.

J'ai espoir que le rapport approuvé lors du présent séminaire sera appliqué. Il le faut si l'on veut qu'Israël respecte cette auguste assemblée. Il le faut aussi si l'on veut rétablir la paix et la stabilité au Moyen-Orient et contribuer ainsi à renforcer la paix internationale. Ce n'est pas en commettant des agressions ni en lançant des attaques préventives contre des pays voisins que l'on parviendra à assurer la paix et la sécurité au Moyen-Orient, mais en éliminant le soupçon, la haine et la crainte et en s'employant avec sérieux et responsabilité à apporter une solution globale et durable au problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question de Palestine, et à garantir les droits légitimes des Palestiniens à une patrie et à l'autodétermination pour leur permettre de créer un Etat libre et indépendant. Il nous suffit de dire à ce stade qu'une solution

durable restera illusoire tant qu'Israël n'aura pas montré concrètement sa volonté de paix et n'aura pas renoncé à ses actes d'agression effrénés tels que ceux qu'il commet contre les installations nucléaires en Iraq et les camps de réfugiés au Liban. Ces actes d'agression témoignent de l'hostilité d'Israël qui entend terroriser le monde arabe et détourner l'attention internationale du sort misérable des Palestiniens dont il s'est approprié le territoire et qu'il a déplacés pour laisser place aux Juifs de la Diaspora. Pour masquer ses crimes, Israël en est arrivé à conclure des accords aberrants, cherchant ainsi à justifier ses agressions. Il voudrait nous faire croire que son comportement agressif se justifie par la légitime défense. Ses attaques préventives en Jordanie, en Syrie, en Egypte et en Iraq avaient toutes comme prétexte la légitime défense et la sécurité nationale. Un mépris aussi total et effronté du droit d'autrui ne saurait rester impuni. Israël doit apprendre à respecter les autres s'il veut pouvoir en attendre du respect.

La communauté internationale doit continuer d'intensifier ses pressions sur Israël en organisant cette conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et en se conformant aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui constituent une base solide pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Un tel règlement pourra seul garantir à tous les Etats de la région qu'ils pourront vivre en paix les uns avec les autres.

Konstantin Gueivandov

Près de 40 ans se sont déjà écoulés depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution bien connue sur le partage de la Palestine et la création sur son territoire de deux Etats - l'Etat juif et l'Etat arabe. Force nous est malheureusement de constater qu'une partie seulement de la résolution a été appliquée, la partie qui concernait la création de l'Etat juif d'Israël. Celle qui portait sur la création de l'Etat arabe palestinien ne l'est toujours pas, et il se trouve qu'aujourd'hui Israël occupe non seulement le territoire de Palestine sur lequel devait être créé l'Etat arabe, mais également une partie des territoires appartenant à ses voisins arabes. Ainsi l'humanité, la communauté internationale des nations, a encore une dette considérable envers tout un peuple - le peuple arabe de Palestine - et il nous semble donc qu'elle doive considérer comme l'un de ses premiers devoirs de ne ménager aucun effort pour contribuer au rétablissement des droits bafoués de ce peuple, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui lui soit propre. C'est d'autant plus important si nous voulons que le Moyen-Orient cesse d'être une zone de conflits parmi les plus dangereux qui soient sur la planète et que la paix et la sécurité y règnent sans partage.

Le conflit arabo-israélien est certes un problème complexe, mais on s'accorde généralement à reconnaître que le problème palestinien en est l'élément central. Aussi sera-t-il impossible d'aboutir à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient sans chercher à résoudre la question de Palestine dans son ensemble. Je peux dire avec certitude qu'un consensus international existe aujourd'hui, le plus large qui soit, quant à la nécessité de rechercher un tel règlement par des efforts collectifs visant à convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient.

Ce consensus international consigné dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, porte notamment sur les principes suivants : la nécessité de régler le conflit de façon globale; la reconnaissance des droits inaliénables du peuple arabe de Palestine à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant; l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires étrangers par la force, ce qui signifie qu'Israël doit restituer aux Arabes tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 - les hauteurs du Golan, la rive occidentale du Jourdain, la bande de Gaza, les territoires libanais et le secteur oriental de Jérusalem en tant que partie intégrante de la rive occidentale du Jourdain; la mise au point de garanties internationales garantissant à tous les Etats de la région, y compris l'Etat palestinien et Israël, une existence sûre et indépendante; l'établissement de garanties internationales assurant le respect d'un règlement; la mise au point et la signature d'un ou de plusieurs traités prévoyant la cessation de la guerre au Moyen-Orient et l'instauration d'un climat de paix entre toutes les parties au conflit.

Le consensus international qui s'est dégagé sur ces principes apparaît dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et, en particulier, dans la résolution 38/58 C que l'on peut considérer comme l'aboutissement des efforts collectifs que les pays épris de paix ont déployés en vue d'un règlement pacifique, global et juste du problème du Moyen-Orient et de la convocation dans les plus brefs délais d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient. Quatre délégations seulement se sont déclarées opposées à cette résolution : les Etats-Unis d'Amérique, Israël, et aussi l'Australie et le Canada.

Ce large consensus est aussi consigné dans les résolutions et dans la Déclaration adoptées par la Conférence internationale sur la question de Palestine qui s'est tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève en août et septembre 1983, dans le Programme de Fès adopté au douzième Sommet arabe, dans la Déclaration politique adoptée à la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés réunie à New Delhi en mars 1983, dans les déclarations politiques des pays démocratiques et socialistes, dont l'Union soviétique, et dans les déclarations et les résolutions adoptées par de nombreuses organisations internationales et nationales.

Je voudrais appeler tout spécialement l'attention sur la nouvelle initiative d'importance lancée par l'URSS le 29 juillet 1984. Les "Propositions présentées par l'Union soviétique concernant un règlement au Moyen-Orient" renferment un plan détaillé de règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient. L'URSS se prononce pour la recherche collective d'un règlement, avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine. Aucun règlement séparé ne pourra permettre de démêler l'imbroglio des contradictions du Moyen-Orient. Tous les pays en sont venus à cette conclusion nous semble-t-il, à l'exception des Etats-Unis et d'Israël.

Les principes relatifs à un règlement au Moyen-Orient énoncés dans les propositions soviétiques ont été, comme on le sait, largement approuvés au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, de la Ligue des Etats arabes, du Mouvement des pays non alignés, et ailleurs. Le chapitre intitulé "Moyens d'aboutir à un règlement" indique avec clarté et précision les principaux objectifs d'une conférence sur le Moyen-Orient. Selon l'Union

soviétique, cette conférence doit aboutir à la signature d'un ou de plusieurs traités, tenant compte des éléments interdépendants ci-après : le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires arabes occupés depuis 1967; la réalisation des droits légitimes du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à créer son propre Etat; l'instauration d'un climat de paix et l'assurance pour tous les Etats parties au conflit de la sécurité et d'un développement indépendant. Il s'agit dans le même temps de mettre au point et d'adopter des garanties internationales visant à assurer le respect des dispositions du règlement. Les accords conclus à la conférence devront constituer un tout approuvé par l'ensemble des participants.

L'Union soviétique estime que tous les pays arabes ayant une frontière commune avec Israël, c'est-à-dire la Syrie, la Jordanie, l'Egypte et le Liban, et Israël lui-même, doivent participer à la conférence. L'Organisation de libération de la Palestine en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, doit également y prendre part sur un pied d'égalité. C'est là une condition essentielle, car un règlement au Moyen-Orient est impensable sans la solution du problème palestinien qui, lui-même, ne saurait être réglé sans la participation de l'OLP.

Etant donné le rôle important qu'ils jouent au Moyen-Orient et en tant que coprésidents de la précédente conférence sur le Moyen-Orient, l'URSS et les Etats-Unis doivent aussi participer à la conférence. Pourraient également y prendre part, sous réserve de l'approbation générale, d'autres Etats du Moyen-Orient et des régions avoisinantes.

Le fait que l'Union soviétique aborde dans ses propositions des questions politiques aussi essentielles que l'organisation des travaux et le fonctionnement de la conférence prouve le sérieux de son initiative.

L'Union soviétique, dont l'objectif est de voir instaurer une paix juste et durable au Moyen-Orient et mettre un terme à la situation explosive qui y règne, invite toute les parties au conflit à s'attaquer à l'ensemble des questions controversées, en pesant raisonnablement les droits et les intérêts légitimes de chacun, et avec l'aide de tous les autres Etats.

L'importance des propositions soviétiques tient avant tout à ce qu'elles tiennent compte des intérêts fondamentaux de tous les pays et de tous les peuples concernés par le conflit et de leur volonté d'assurer dans les meilleurs délais une paix juste et une sécurité véritable aux peuples de la région. Elles prennent en considération un certain nombre de faits nouveaux intervenus au Moyen-Orient suite aux efforts que de nombreux pays et organisations internationales ont faits pour apporter une solution au problème : les résolutions de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la position des Etats arabes énoncée dans les résolutions de la Conférence de Fès.

L'application des propositions soviétiques permettra de dégager la question du Moyen-Orient de l'impasse dans laquelle elle se trouve par la faute des Etats-Unis et d'Israël. Toutes les forces de paix, tous les Etats, petits ou grands, doivent donc intensifier leurs pressions sur ces deux pays qui continuent d'entraver tous les efforts tendant à convoquer une conférence internationale pour parvenir à un règlement pacifique et juste du conflit du Moyen-Orient.

La position négative de Washington est tout à fait dans la ligne de la politique internationale aventuriste actuellement suivie par le Gouvernement américain et conforme à sa volonté de déstabiliser la situation internationale, avec le risque particulièrement grave que cela comporte pour la paix et la sécurité du monde entier.

La position adoptée par Israël est tout à la fois irrationnelle et dangereuse car, comme nous pouvons le constater, elle va directement à l'encontre des intérêts nationaux de sa population. Il ne fait de doute pour personne qu'Israël est incapable, avec ses ressources humaines et matérielles limitées, de poursuivre la course aux armements et sa politique d'affrontement militaire avec les pays arabes au rythme actuel. Cette politique qui mène à la militarisation du pays s'est déjà traduite par une énorme dette extérieure, un taux d'inflation élevé, un niveau de vie en baisse et la polarisation des forces à l'intérieur du pays; la machine militaire israélienne a par ailleurs essuyé ses premières défaites au Liban.

Selon nous, Israël devrait, pour renforcer ses frontières et sa sécurité, profiter de la possibilité qu'offrirait l'établissement de garanties internationales et la normalisation de ses relations avec les pays arabes voisins, y compris avec l'Etat palestinien qui doit être créé conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, car l'histoire est désormais l'alliée des peuples arabes; il est de l'intérêt d'Israël de comprendre au plus tôt l'inanité qu'il y a à aller à contre-courant de l'histoire en misant sur la force et en pratiquant une politique d'expansion par l'annexion de terres étrangères. Les dirigeants israéliens doivent comprendre qu'en agissant comme ils le font actuellement au Moyen-Orient, ils mènent les générations présentes et futures du pays à la catastrophe.

L'histoire nous a confirmé maintes et maintes fois qu'essayer, comme le font les Etats-Unis et Israël en recourant à la force militaire, aux pressions économiques et au chantage, d'imposer aux Etats arabes un règlement séparé, ne saurait conduire à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient. Ce n'est pas par hasard que le peuple palestinien, les Etats arabes et l'opinion publique mondiale ont rejeté les Accords de Camp David en tant que moyen de régler le conflit du Moyen-Orient. Ces accords ont directement conduit à l'agression israélienne au Liban, tandis que le Gouvernement libanais a annulé l'accord séparé qui lui avait été imposé le 17 mai 1983 par les armes.

Les propositions présentées le 1er septembre 1982 par le Président des Etats-Unis, M. Ronald Reagan, pour régler le conflit arabo-israélien, ont une fois de plus éludé la question centrale - le problème palestinien - et ne peuvent donc servir de base à un règlement juste au Moyen-Orient. A cet égard, il faut dire qu'en général aucune formule ou concept qui ne tiendrait pas compte du droit du peuple arabe de Palestine à créer son propre Etat indépendant ne pourra conduire à un règlement viable au Moyen-Orient.

Ainsi, on peut dire qu'à l'exception des Etats-Unis et d'Israël, l'écrasante majorité des Etats ainsi que de larges secteurs de l'opinion sont favorables à la recherche d'un règlement global et juste au Moyen-Orient dans le cadre d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient à laquelle participeront toutes les parties concernées, conformément aux résolutions adoptées par l'Organisation des Nations Unies. Les Etats Membres de l'Organisation des

Nations Unies épris de paix et les peuples du monde sont convaincus qu'il faut mettre un terme une fois pour toutes au conflit arabo-israélien et faire du Moyen-Orient une zone de paix et de sécurité pour tous. Ce sera la façon la plus efficace d'assurer la paix et la sécurité sur la planète.

Etant donné les circonstances actuelles et dans l'intérêt de la paix, il est nécessaire de continuer, dans le cadre du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, d'institutions et d'organisations gouvernementales publiques et sociales, de dénoncer la nature agressive et dangereuse de la politique d'Israël et des Etats-Unis, qui est contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Toutes les forces éprises de paix ont le devoir de manifester plus fermement leur attachement et leur appui résolu à la juste cause du peuple palestinien et des pays arabes qui luttent pour libérer les terres occupées par Israël, afin de parvenir dans les meilleurs délais au règlement du conflit du Moyen-Orient.

Nous croyons utile d'en appeler à la communauté internationale et, avant tout, à tous les pays et les peuples asiatiques et arabes, à leurs gouvernements et organisations sociales, afin qu'ils s'efforcent de concert de faire suffisamment pression sur les Gouvernements des Etats-Unis et d'Israël pour les contraindre à renoncer à la politique qu'ils mènent actuellement au Moyen-Orient.

C'est à l'initiative de la Ligue des Etats arabes, notamment, qu'a été créé le Comité des Sept chargé de préciser la position des parties concernées, notamment celle des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sur les dispositions énoncées dans le Programme de Fès en vue d'un règlement pacifique du conflit du Moyen-Orient. Il s'agit sans nul doute d'une mesure essentielle pour hâter le règlement du conflit. Il convient, selon nous, que le Comité intensifie ses activités.

Les pays arabes ont assurément des possibilités et des moyens de faire pression sur les Etats-Unis pour les contraindre à tenir compte de la volonté des peuples et à renoncer à soutenir unilatéralement les prétentions israéliennes à la domination des peuples du Moyen-Orient.

Il faudrait par ailleurs amener les gouvernements des pays européens, et d'abord tous les alliés des Etats-Unis au sein de l'OTAN, à aborder les problèmes du Moyen-Orient avec réalisme et à comprendre tout le risque que comporte pour leur population la politique menée par les Etats-Unis au Moyen-Orient. Il semble que les pays d'Europe occidentale se soient quelque peu écartés, sous la pression des Etats-Unis, de la position qu'ils avaient adoptée à la session de la Communauté économique européenne réunie à Venise en 1980, où ils avaient reconnu le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et demandé qu'il soit mis un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés depuis 1967.

Si les pays européens membres de la Communauté économique européenne s'en tenaient fermement à cette position, ils pourraient imprimer un nouvel élan décisif au processus de règlement au Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne la convocation d'une conférence de la paix sur le Moyen-Orient.

La position ambiguë des Etats d'Europe occidentale sur ce point, et parfois leur participation directe à l'exécution des plans américains et israéliens au Moyen-Orient, non seulement constituent un obstacle à la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, mais contribuent aussi à détériorer la situation dans la région, avec un risque d'extension du conflit.

Une contribution importante à un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient doit venir des pays africains qui appuient systématiquement la juste cause du peuple palestinien et des pays arabes adversaires de la politique agressive israélienne. Les pays africains ont rompu leurs relations avec l'agresseur israélien, qui se trouve de plus en plus isolé sur la scène internationale, et dont la politique d'agression envers les pays et les peuples arabes se heurte à un front plus compact.

Il faut profiter de cet isolement pour faire pression sur Israël dans le cadre des efforts collectifs visant à régler le conflit. Il faut montrer clairement aux dirigeants israéliens, et au Gouvernement américain qui les soutient par tous les moyens, qu'ils ne sauraient éternellement méconnaître les vœux de la grande majorité de la communauté internationale qui est favorable à un juste règlement au Moyen-Orient et à la solution du problème palestinien.

Yu Chongjian

Aujourd'hui, la question de Palestine reste au coeur du problème du Moyen-Orient. Le rétablissement et le renforcement de la paix au Moyen-Orient sont depuis longtemps subordonnés au règlement équitable de la question de Palestine. Le monde arabe et tous les peuples du monde ont exprimé leur profonde préoccupation à cet égard. L'OLP, les peuples arabes et la communauté internationale ont formulé diverses propositions et divers plans en vue de résoudre la question de Palestine et récemment, les parties intéressées ont de nouveau déployé des efforts pour lui trouver une solution.

La question de Palestine peut-elle être résolue? Comment? Quelles sont les perspectives d'avenir? Ce sont des questions que l'on se pose depuis longtemps. Je souhaite présenter mes vues sur la question afin d'en débattre avec vous aujourd'hui.

Pour répondre à ces questions, je pense qu'il est nécessaire de retracer la genèse de la question de Palestine depuis la création de l'Etat d'Israël, il y a 36 ans.

I

Le conflit israélo-arabe au sujet de la Palestine, qui dure depuis plus de 30 ans, parfois s'intensifie et parfois s'apaise; tantôt il donne lieu à des affrontements armés, tantôt il connaît des accalmies temporaires. A l'heure actuelle, ce conflit continue de faire rage. Le coeur du problème réside dans le fait qu'Israël refuse de reconnaître les droits nationaux légitimes du peuple palestinien et poursuit obstinément sa politique d'agression et d'expansion. Ce pays refuse non seulement de rendre aux pays arabes les vastes territoires qu'il occupe, mais également de se retirer du Liban. Il continue de menacer la sécurité de ses voisins et est devenu une grave menace à la paix au Moyen-Orient et dans le monde entier.

II

L'agression et l'oppression provoquent invariablement une résistance et une lutte. Depuis plus de 30 ans, le peuple palestinien n'a jamais cessé de résister et de lutter. C'est au cours de cette lutte de longue haleine que l'OLP a été créée, développée et renforcée. L'OLP, dont la création était historiquement inéluctable, incarne la détermination et la force du peuple palestinien et est à l'avant-garde de sa lutte. Elle a uni les Palestiniens sous sa direction afin qu'ils luttent par tous les moyens à l'intérieur comme à l'extérieur des territoires occupés sans se laisser intimider par un ennemi brutal. Les combattants de l'OLP, regardant calmement la mort en face, ont lancé assaut après assaut. Leur esprit indomptable leur a gagné la sympathie et l'admiration de tous les pays et de tous les peuples épris de paix et de justice. L'OLP a été reconnue non seulement par les pays arabes mais par plus de 100 pays, qui lui fournissent leur appui. L'Assemblée générale des Nations Unies a accordé à l'OLP le statut d'observateur permanent afin qu'elle participe à ses séances et à ses travaux. Les justes luttes de l'OLP ont suscité une sympathie et un appui croissants dans l'opinion publique mondiale. Aujourd'hui, si l'on veut trouver une solution à la question de Palestine, il n'est pas possible d'ignorer l'OLP. Ce n'est qu'en la reconnaissant comme le seul représentant légitime du peuple palestinien, avec le droit de participer à toutes les négociations de paix sur le Moyen-Orient, que l'on pourra instaurer un climat favorable à une solution de la question de Palestine. Telle est aujourd'hui la position commune adoptée par la majorité des Etats. Aucun doute n'est permis : en dépit des revers qu'elle a subis et des nombreuses difficultés auxquelles elle est confrontée, l'OLP surmontera toutes les épreuves qu'il lui faut subir dans sa lutte. De cette lutte, l'OLP et le peuple palestinien ne peuvent que sortir victorieux.

La question de Palestine existe depuis plus de 30 ans. Encore aujourd'hui, des millions de Palestiniens sont sans foyer; leurs droits nationaux les plus fondamentaux sont violés, et ils sont opprimés de toutes les manières possibles dans les territoires occupés. Au sud du Liban, des Palestiniens ont été sauvagement massacrés en plus d'une occasion. Il faut mettre fin à de telles tragédies. Les Palestiniens, qui ont habité la région pendant des siècles, sont pleinement habilités à demander à exercer le droit de retourner dans le foyer national, à être rétablis dans leurs droits nationaux et à fonder leur propre Etat palestinien.

III

L'expérience tragique du peuple palestinien lui a acquis la sympathie et la sollicitude profondes de tous les pays et peuples épris de paix et de justice. Depuis de nombreuses années, le peuple palestinien a fait des efforts considérables et formulé de nombreuses suggestions et propositions en vue de régler la question de Palestine et d'instaurer la paix au Moyen-Orient. L'OLP en particulier a déployé des efforts inlassables pour parvenir à un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient tout en poursuivant la lutte armée.

Ces dernières années, l'OLP, sous la direction du président Arafat, et celui qui était alors le prince héritier Fahd (qui est aujourd'hui roi), ont successivement présenté des propositions en vue de régler pacifiquement la question de Palestine et le problème du Moyen-Orient. Le Plan de Fès, adopté lors de la Conférence au sommet des Etats arabes qui s'est tenue en septembre 1982, reflète le désir des Palestiniens et des peuples arabes de parvenir à une solution juste et rationnelle de la question du Moyen-Orient. Ce plan représentait un effort notable de l'OLP et des pays arabes pour parvenir à régler pacifiquement la question de Palestine - pendant depuis plus de 30 ans - et pour instaurer une paix durable au Moyen-Orient. Il demande à Israël de se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967, préconise la création d'un Etat palestinien et prévoit que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies garantira la sécurité des pays du Moyen-Orient. Cette initiative a été accueillie favorablement par la majorité des pays et des peuples du monde et a recueilli leur appui. En outre, la communauté internationale demande de manière de plus en plus pressante que le problème du Moyen-Orient soit réglé le plus rapidement possible. Par exemple, la Communauté économique européenne a adopté une position indépendante lorsqu'elle a reconnu les droits légitimes des Palestiniens dans sa "Déclaration de Venise" et dans son "Document de Luxembourg", adoptés en 1980. La CEE considère que l'OLP doit être associée à toutes les négociations de paix sur le Moyen-Orient et a exprimé l'espoir que la question palestinienne serait réglée le plus rapidement possible.

L'an passé, certains événements et une modification de l'équilibre des forces ont créé une situation nouvelle en ce qui concerne la Palestine. Diverses forces politiques, tant au Moyen-Orient qu'au sein de la communauté internationale, ont eu des contacts fréquents en vue de mettre au point des solutions et des propositions. De nombreuses parties ont exprimé l'espoir qu'une solution politique serait trouvée à la question du Moyen-Orient, et les pays arabes et l'OLP ont déployé de nouveaux efforts en vue de parvenir à un règlement pacifique.

En mars 1984, la Chambre des représentants jordanienne a adopté une déclaration politique demandant la convocation d'une conférence mondiale de la paix pour examiner le conflit israélo-arabe et trouver une juste solution au problème du Moyen-Orient. Elle préconisait la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et de toutes les parties concernées par le conflit du Moyen-Orient. En décembre, le roi Hussein et le président Mubarak ont demandé instamment à l'Organisation des Nations Unies d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. De leur côté, le parti socialiste yéménite et le parti socialiste arabe Baath de Syrie ont également publié une déclaration commune demandant la convocation d'une telle conférence. A la fin de l'année 1984, sur l'initiative des pays arabes, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle exprimait son soutien au peuple palestinien dans sa lutte pour le rétablissement de ses droits nationaux et demandait la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à une date rapprochée. En février, le Président de l'OLP, M. Arafat, et le roi Hussein de Jordanie sont convenus d'adopter une approche commune en vue de régler la question de Palestine et d'instaurer la paix au Moyen-Orient. La question de la création d'une confédération jordano-palestinienne a également été soulevée.

En résumé, différentes parties examinent actuellement de nouvelles formules de paix en vue de résoudre le conflit israélo-arabe et la question de Palestine. Pour ma part, j'estime que l'accord jordano-palestinien constitue une nouvelle contribution à la recherche d'une juste solution de la question palestinienne. La tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient selon la formule proposée par l'OLP et de nombreux pays sera un événement important qui préparera la voie à un règlement pacifique de la question de Palestine. Il faudra néanmoins continuer à lutter pour réaliser les aspirations indiquées plus haut, car Israël s'obstine à rejeter toutes les formules de paix axées sur un règlement global du problème du Moyen-Orient et à boycotter toute conférence internationale sur le Moyen-Orient qui se tiendrait avec la participation de l'OLP. Le Premier Ministre israélien, M. Peres, a déclaré récemment qu'une telle conférence a pour but de "faire pression sur Israël" et qu'Israël devrait entamer des pourparlers directs avec la Jordanie, unilatéralement et sans conditions. Pour ce qui est des Palestiniens, il a déclaré qu'ils jouiraient d'une autonomie restreinte sur la rive occidentale du Jourdain et dans la bande de Gaza, qui seraient administrées conjointement par Israël et la Jordanie. En réalité, Israël espère ainsi pouvoir réaliser son objectif d'une occupation permanente de la rive occidentale et de la bande de Gaza.

Comme le problème du Moyen-Orient suscite de nombreuses initiatives, l'opinion publique est consciente des rivalités qui existent entre les grandes puissances et des manoeuvres auxquelles elles se livrent pour étendre leurs sphères d'influence, ce qui complique encore davantage la situation. En outre, les Etats-Unis se sont déclarés opposés à la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient comme moyen de résoudre la question de Palestine. Par conséquent, les différentes parties ne sont toujours pas d'accord sur le principe de la convocation d'une telle conférence. Bien que les pays arabes et l'OLP, sous la direction du président Arafat, se soient montrés extrêmement souples sur la question palestinienne et sincères dans leur désir de parvenir à une solution du conflit israélo-arabe aussi rapidement que possible, les deux parties continuent de se heurter à des difficultés lorsqu'il s'agit de s'asseoir à la table de négociation et de parvenir à un accord mutuellement acceptable dans les meilleurs délais. Cela tient surtout au fait qu'Israël ne veut pas renoncer à sa politique d'agression et d'expansion et qu'il refuse de reconnaître l'OLP. Mais il y a d'autres forces d'obstruction.

A mon sens, la convocation d'une conférence internationale pour examiner les modalités d'un règlement pacifique du problème du Moyen-Orient et chercher une solution juste et durable à la question de Palestine serait une bonne chose. Elle répondrait aux aspirations et aux revendications des peuples arabes et de tous les peuples épris de justice dans le monde. Pour cela, toutefois, il faudrait créer un climat et des conditions favorables. Tout d'abord, cette conférence devrait se tenir sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Deuxièmement, tous les pays concernés devraient y participer. Troisièmement, l'OLP doit participer à la conférence sur un pied d'égalité avec les autres parties. Israël doit reconnaître l'OLP et les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, notamment son droit de créer un Etat palestinien.

En dernière analyse, un règlement juste et définitif de la question de Palestine suppose que les pays arabes et l'OLP renforcent leur unité et manifestent une volonté inébranlable de poursuivre la lutte. En même temps, il est nécessaire de gagner la sympathie et l'appui du peuple israélien, dont les yeux commencent à se dessiller et qui commence à dénoncer la politique d'agression et d'expansion des

autorités israéliennes. La cause que défend le peuple palestinien est juste et sa lutte est juste. Or une cause juste est invincible. Par conséquent, même s'il faut mener une lutte de longue haleine pour résoudre la question de Palestine, l'avenir est prometteur et la cause du peuple palestinien finira par triompher.

Zheng Weizhi

I

La nécessité de parvenir à une solution globale et juste du conflit arabo-israélien est une question qui préoccupe de plus en plus le Moyen-Orient et le peuple arabe, ainsi que le reste du monde. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP), les gouvernements de pays arabes et la communauté internationale ont présenté toutes sortes de programmes en vue de trouver une solution juste à la question palestinienne et déployé des efforts sans relâche pour assurer la réalisation de ces programmes.

En avril 1980, l'OLP a présenté un plan en cinq points pour résoudre la question de Palestine, proposant notamment le lancement de négociations "sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies", avec la participation de tous les pays intéressés de la région, pour résoudre le problème des réfugiés, celui des frontières et d'autres questions. Le roi Hussein de Jordanie a également présenté des suggestions à cet effet lorsqu'il s'est rendu en Amérique en juin de la même année. L'Union soviétique a présenté deux fois une proposition visant à tenir une conférence internationale sur le Moyen-Orient, en septembre 1982 et juillet 1984 respectivement. Il y a lieu de mentionner particulièrement à cet égard que le programme de paix sur le règlement de la question du Moyen-Orient et de Palestine, adopté au douzième Sommet arabe qui a eu lieu à Fès du 6 au 9 septembre 1982, exprimait pleinement l'aspiration commune des peuples du Moyen-Orient et des pays arabes. Il préconisait un ensemble de principes à suivre dans la recherche d'une solution pacifique à la question du Moyen-Orient, recommandant au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies de garantir la paix pour tous les pays (y compris un Etat indépendant de Palestine) au Moyen-Orient et de veiller au respect de ces principes. Les propositions contenues dans le programme de Fès sont raisonnables et pratiques, et fournissent une base solide pour une solution globale et juste de la question du Moyen-Orient.

Il y a lieu de noter qu'avec l'évolution de la situation au Moyen-Orient au cours des dernières années, l'intérêt manifesté pour la tenue d'une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient est de plus en plus vif, les consultations sont devenues plus actives, et des propositions et des suggestions de plus en plus précises et détaillées ont été formulées. Les pays arabes et l'OLP ont clairement recommandé la tenue d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, les pays concernés au Moyen-Orient et d'autres parties intéressées, pour rechercher une solution globale et juste à la question. En tenant des consultations fréquentes, en coordonnant leurs positions respectives et en étudiant des programmes acceptables pour toutes les parties, ils ont sérieusement essayé de créer les conditions nécessaires à la tenue d'une telle conférence. Le 11 février de cette année, le roi Hussein de Jordanie et le Président de l'OLP, M. Arafat, ont tenu des consultations qui ont débouché sur un plan d'action commune, à savoir l'accord Jordanie-Palestine, qui

propose la tenue de négociations de paix lors d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq Etats membres permanents du Conseil de sécurité et toutes les parties concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, qui sera membre de la délégation conjointe participant à la conférence.

Tous ces efforts déployés par les pays arabes et l'OLP ont amplement démontré leurs aspirations sincères et celles des peuples du Moyen-Orient en général, y compris du peuple israélien, quant à la recherche d'une solution pacifique du conflit arabo-israélien au Moyen-Orient. Les 30 et quelques dernières années ont vu quatre guerres de grande ampleur et une suite ininterrompue d'attaques armées de faible ampleur, qui ont causé des souffrances indicibles aux peuples du Moyen-Orient ainsi qu'à divers pays arabes, les Palestiniens en étant les victimes les plus misérables. Il y a plus d'un million de Palestiniens sans foyer qui mènent une vie tragique et errante de réfugiés. Il est également impossible aux peuples d'autres pays arabes du Moyen-Orient de vivre et de travailler dans un environnement stable et de se consacrer au développement national. Poursuivant obstinément leurs politiques militaristes d'agression et d'expansion, les autorités israéliennes ont lancé plusieurs guerres, qui n'ont pas seulement entraîné de grandes souffrances pour le peuple israélien, mais ont également gravement compromis l'économie nationale du fait de l'importance des dépenses militaires, qui représentent près d'un tiers du budget national, de l'inflation, du montant considérable de la dette et de la baisse de ses réserves en devises qui sont pratiquement épuisées. Ces politiques se sont inévitablement heurtées à une forte opposition de la part du peuple israélien qui a entrepris des activités toujours plus vigoureuses en faveur de la paix et contre la guerre au cours de ces dernières années. On peut dire qu'à l'heure actuelle, au Moyen-Orient et dans tout le monde arabe, tous les peuples aspirent à la paix et à une vie heureuse dans un foyer national reconstruit. En conséquence, sur le plan idéologique et politique, la volonté de tenir une conférence internationale de la paix pour résoudre la question de Palestine est profondément enracinée dans les peuples des pays arabes, en particulier, et du Moyen-Orient, en général. En dépit de divergences d'opinion sur d'autres questions, ils sont presque tous d'accord sur la tenue d'une conférence internationale sur la question du Moyen-Orient.

Les pays du tiers monde comprennent parfaitement les aspirations sincères des peuples du Moyen-Orient et des divers pays arabes et appuient résolument les efforts qu'ils déploient sans relâche. C'est ce que l'on peut aisément constater à l'Organisation des Nations Unies, dans les conférences internationales ainsi que dans les échanges bilatéraux. Plus de 20 programmes ont déjà été présentés jusqu'ici sur un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient, et la grande majorité de ces programmes ont été proposés par les pays du tiers monde.

Les pays d'Europe occidentale, le Japon et d'autres pays développés, dont les intérêts sont liés à ceux du Moyen-Orient, sont également en faveur de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. En 1980, la Communauté européenne a publié la Déclaration de Venise et en 1982, la France et l'Egypte ont parrainé un projet de résolution sur le règlement de la question du Moyen-Orient, au Conseil de sécurité. Tout en appuyant le droit de tous les pays du Moyen-Orient à la paix et à la survie, la Déclaration de Venise comme le projet de résolution précité demandaient le respect des droits nationaux du peuple palestinien. A l'issue des

consultations qu'il a tenues récemment avec les parties concernées au Moyen-Orient, M. Giulio Andriotti, président de la Communauté européenne, a souligné qu'Israël ne devait pas ignorer les aspirations des dirigeants arabes à la paix. Les pays d'Europe occidentale ont également adopté une attitude constructive à l'égard de l'initiative tendant à la tenue d'une conférence internationale de la paix sur la question du Moyen-Orient.

En résumé, nombre de pays se sont intéressés de près à l'idée d'organiser une conférence internationale sur le Moyen-Orient et estiment qu'il faut y donner corps car ils y voient un des moyens de parvenir à une solution pacifique de la question du Moyen-Orient.

II

Les raisons qui expliquent que la proposition tendant à organiser une conférence internationale de la paix n'ait pu se concrétiser sont complexes.

Au cours des quatre grandes guerres qui ont eu lieu au Moyen-Orient, Israël a envahi et occupé d'importantes portions de territoires arabes, annexé les hauteurs du Golan et le secteur arabe de Jérusalem et créé de façon systématique des colonies de peuplement sur la rive occidentale en vue d'occuper la région par des apports de l'extérieur qui en modifient la structure démographique et sociale. Israël a en outre lancé des attaques massives contre le Liban, où il a arbitrairement massacré des civils et où il continue d'occuper certaines régions au sud du pays. Il est évident que les principaux obstacles à l'instauration de la paix au Moyen-Orient tiennent à la politique d'agression et d'expansion d'Israël dont l'arrogance s'est trouvée fortifiée par la partialité dont les Etats-Unis ont toujours fait preuve en sa faveur. La complexité de la situation au Moyen-Orient tient aussi à un certain nombre d'autres facteurs dont certains s'expliquent par les positions contradictoires et la diversité des forces en présence dans la région, les autres étant liés aux forces extérieures qui cherchent à s'immiscer dans les affaires du Moyen-Orient pour les influencer.

En ce qui concerne les pourparlers de paix sur le Moyen-Orient, deux questions revêtent une importance capitale. La première est celle des droits nationaux du peuple palestinien à l'autodétermination et la seconde concerne le statut de l'OLP en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien. Sur ces deux points, la classe dirigeante israélienne est figée dans une attitude intransigeante. En Israël, tant le parti travailliste que la clique du Likoud rejettent toute idée de négociation avec l'OLP et s'opposent à la création d'un Etat palestinien indépendant et à l'organisation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, leur objectif étant de détruire les pays arabes un à un grâce à des accords bilatéraux de paix.

III

En ce qui concerne l'organisation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, le Gouvernement chinois soutient la position des pays arabes et de l'OLP. Dans la lettre qu'il a adressée à ce sujet en avril 1984 au Secrétaire général de l'ONU, il a indiqué qu'il était favorable à l'organisation d'une telle conférence sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue d'aboutir à une solution juste de la question de Palestine et d'instaurer la paix

dans la région. En mai 1984, le président Li Xiannian a déclaré que la Chine soutenait fermement la proposition formulée par le Président de l'OLP, M. Arafat, et par le roi Hussein, en vue de l'organisation d'une conférence internationale à laquelle participeraient les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU afin d'étudier les moyens de régler la question de Palestine. A mon avis, les trois points ci-après sont importants pour que la conférence internationale sur le Moyen-Orient puisse avoir lieu et porte des fruits.

Premièrement, la conférence internationale sur le Moyen-Orient doit être convoquée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et ouverte à la participation des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et des pays et parties concernés au Moyen-Orient. L'Organisation des Nations Unies, qui compte plus de 150 Etats Membres et dont le but est de préserver la paix et la sécurité internationales jouit d'une grande autorité. Il lui incombe donc au premier chef de faciliter le règlement de la question du Moyen-Orient et de préserver la paix dans la région. C'est pourquoi les pays arabes du Moyen-Orient et tous les pays et peuples du monde entier épris de justice espèrent que l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, le Conseil de sécurité exerceront leur influence et feront ce qui est de leur ressort pour organiser une conférence internationale en vue de trouver une solution juste au problème.

Deuxièmement, une solution juste et raisonnable à la question de Palestine est la clef dont dépendent le règlement du problème du Moyen-Orient, ainsi que le succès d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. A mon avis, toute solution de la question de Palestine doit être fondée sur les principes ci-après : Israël doit se retirer inconditionnellement des territoires arabes qu'il occupe depuis 1976, y compris du secteur arabe de Jérusalem; il faut rétablir le peuple palestinien dans ses droits nationaux, notamment le droit de rentrer dans son foyer national, le droit à l'autodétermination nationale et le droit de créer un Etat; lorsque le peuple palestinien aura repris possession de ses terres et réalisé ses droits légitimes, tous les Etats de la région devront pouvoir survivre et rester indépendants. La plupart des propositions et des programmes que la communauté internationale a formulés en vue de régler le problème du Moyen-Orient reposent sur ces principes. Ce n'est que si ces derniers sont reconnus qu'une conférence internationale sur le Moyen-Orient pourra donner des résultats fructueux.

Enfin, la question de Palestine doit être résolue avec la participation du peuple palestinien, qui est la partie immédiatement concernée. En tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP a le droit de participer à la conférence internationale sur le Moyen-Orient et à toute initiative visant à résoudre la question du Moyen-Orient. De même, il faut donner aux Etats arabes de la région la possibilité de jouer le rôle important qui leur revient. La conduite des affaires du Moyen-Orient incombe aux peuples de la région et la communauté internationale doit leur fournir l'appui et les garanties nécessaires. Ces observations s'appliquent également à l'organisation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. Il serait inacceptable de ne donner qu'un rôle secondaire à l'Organisation de libération de la Palestine et aux Etats arabes du Moyen-Orient.

Certes la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient continue de se heurter à des difficultés et des obstacles, mais nous pouvons les surmonter si nous attachons suffisamment de prix à la paix mondiale et aux intérêts des peuples du Moyen-Orient.

VII. DECLARATIONS DE REPRESENTANTS D'ORGANISMES DES NATIONS UNIES

DECLARATION DE Mme SAVITRI KUNADI, AU NOM DU COMITE SPECIAL
CONTRE L'APARTHEID

Monsieur le Président,

Alors que nous achevons à Beijing les travaux de ce dixième Séminaire des Nations Unies sur la question de Palestine, j'aimerais vous féliciter pour l'efficacité avec laquelle vous avez mené nos débats. L'adoption par consensus, aujourd'hui, du rapport du Séminaire montre l'importance considérable que la communauté internationale, et en particulier les pays asiatiques, attachent à un règlement juste, global et durable de la question de Palestine qui est au coeur du problème du Moyen-Orient.

Monsieur le Président, j'aimerais vous remercier, ainsi que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, d'avoir invité le Comité spécial contre l'apartheid à participer à ce séminaire dans la belle ville historique de Beijing. Je voudrais aussi remercier le Gouvernement et le peuple de la République populaire de Chine de leur bienveillante hospitalité.

Nos débats ont montré combien la communauté internationale était préoccupée par le sort malheureux que connaît le peuple palestinien du fait de la politique d'agression israélienne; ils nous ont aussi permis de mettre l'accent sur les mesures urgentes qui s'imposent en vue d'un règlement rapide du problème palestinien. Les interventions de la plus haute tenue faites par les orateurs invités au séminaire nous ont été extrêmement utiles.

Le Comité spécial contre l'apartheid estime qu'il est particulièrement important de mobiliser l'opinion internationale en faveur de la réalisation rapide des droits inaliénables du peuple palestinien. Le problème palestinien nous tient à coeur et nous nous efforcerons, avec vous, de parvenir au plus tôt à l'objectif que nous nous sommes fixé.

Les participants ont souligné la nécessité de convoquer très prochainement une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Nous estimons que cette conférence aidera à parvenir à une solution juste du problème du Moyen-Orient, dont l'élément central est le problème palestinien. Quelques Etats seulement y sont déclarés opposés.

Le Comité spécial contre l'apartheid n'a cessé de réaffirmer son soutien à la résolution de l'Assemblée générale relative à la question de Palestine. Le fait qu'Israël persiste impudemment à dénier au peuple palestinien le droit de retourner dans sa patrie constitue une grave violation des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Le Comité spécial contre l'apartheid exprime sa solidarité avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien dans sa tâche visant à assurer au peuple palestinien un Etat indépendant en Palestine.

DECLARATION DE M. NIHAT AKYOL, AU NOM DU CONSEIL DES NATIONS UNIES
POUR LA NAMIBIE

J'aimerais, au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, exprimer ma profonde reconnaissance au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui m'a obligeamment invité à participer à cet important séminaire, lequel permettra, j'en suis certain, d'attirer l'attention de la communauté internationale sur le problème des droits inaliénables du peuple palestinien et d'en faire connaître, aussi largement que possible, les différents aspects. Le Conseil et son président apprécient depuis longtemps à leur juste valeur les efforts assidus déployés par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est fait le champion de la cause de la liberté du peuple opprimé de Palestine.

Le séminaire a permis de montrer non seulement la préoccupation profonde qu'inspire à la communauté internationale le peuple palestinien, mais également l'importance qu'elle attache à la recherche d'une solution définitive et juste du problème palestinien. La question de Palestine se trouve au coeur même du problème du Moyen-Orient, lequel ne pourra être réglé avant que cette question ne soit résolue.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie est profondément convaincu que la solution des problèmes du Moyen-Orient est indissolublement lié à un juste règlement de la question de Palestine, faute duquel les tensions et les conflits continueront de s'aggraver dans la région, menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales. Les événements qui se sont produits récemment dans cette région ont prouvé une fois de plus combien la situation était dangereuse et explosive.

Le peuple palestinien continue de se voir dénier ses droits fondamentaux et inaliénables, le droit de vivre dans son propre pays, dans la liberté, la paix et la dignité. Depuis qu'il a été chassé de sa patrie, c'est un peuple sans foyer dispersé sur des terres étrangères. La communauté internationale ne saurait rester indifférente et tolérer qu'Israël poursuive ses actes d'agression contre le peuple palestinien et annexe les territoires des Etats voisins. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie souhaite réaffirmer une fois encore les résolutions de l'Assemblée générale relatives au droit du peuple palestinien à retourner dans sa patrie, en Palestine, et à recouvrer ses biens.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie est en outre convaincu qu'en continuant de dénier au peuple palestinien son droit juste et légitime à regagner sa patrie, Israël viole les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, ainsi que les résolutions des Nations Unies affirmant que tous les peuples sous domination coloniale ou étrangère ont le droit d'édifier une nation. Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie estime que tous les Etats sont en droit d'attendre d'Israël - qui doit son existence même à une résolution de l'Organisation des Nations Unies - qu'il se conforme aux vœux de la communauté internationale tels qu'ils sont consignés dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ayant trait à la question. Les Nations Unies ne doivent ménager aucun effort pour faire comprendre à Israël que la communauté internationale rejette ses tentatives de faire de Jérusalem sa capitale, en violation des résolutions 476 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité, respectivement en date du 30 juin et du 20 août 1980.

Le Conseil pour la Namibie, affirmant sa solidarité avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, condamne fermement les politiques et les plans d'Israël visant à chasser le peuple palestinien de sa patrie. Il est par ailleurs convaincu que toutes les manoeuvres tendant à aboutir à un règlement en marge des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies sont vouées à l'échec.

La question de Palestine, comme celle de la Namibie, continue de hanter la conscience de la communauté internationale. L'une comme l'autre sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années et n'ont toujours pas été résolues. Cependant, les souffrances des peuples de ces régions et la situation troublée qui y règne s'aggravent chaque jour.

En Namibie, la population du Territoire continue de subir les brutalités du régime raciste de Pretoria. Le régime sud-africain y poursuit sa politique d'apartheid afin de contraindre la population du Territoire à accepter son occupation coloniale illégale.

Les efforts entrepris pour renverser cette tendance se heurtent en permanence à l'intransigeance et à l'arrogance du régime sud-africain. Les mesures prises pour faire appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité - approuvant le plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie - sont invariablement accueillies avec dédain par le régime raciste de Pretoria. L'Afrique du Sud fait continuellement obstacle à l'application de cette résolution, insistant sur des considérations étrangères au problème, comme le couplage entre l'indépendance de la Namibie et le retrait des forces cubaines d'Angola. Il est indispensable de faire pression sur l'Afrique du Sud de façon à lui faire comprendre que la voie qu'elle a choisie pour l'indépendance de la Namibie ne conduira qu'à une nouvelle détérioration de la situation politique et économique en Afrique australe et remettra de nouveau en question le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil pour la Namibie engage la communauté internationale à redoubler d'efforts pour faire pression sur l'Afrique du Sud afin que celle-ci se conforme aux vœux de la communauté internationale en ce qui concerne la question de l'indépendance de la Namibie et consente enfin à appliquer la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Tout comme en Afrique du Sud, la situation au Moyen-Orient demeure des plus critiques et des plus explosives en raison de la confusion, de la discorde et de la violence qui continuent d'y régner. Il est donc plus important que jamais, à l'occasion de ce séminaire, de réaffirmer notre attachement à la recherche d'un règlement juste et durable du conflit du Moyen-Orient. En fait, comme je l'ai dit dès le début de mon intervention, nous ne pourrons parvenir à cet objectif tant que la question de Palestine, qui est au coeur même du problème, ne sera pas résolue. C'est pourquoi nous devons nous employer assidûment à réaliser par la suite cet objectif et à créer des conditions favorables à l'instauration d'une paix juste et durable dans la région. Ces conditions comprennent notamment la réalisation du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination, son droit à établir un Etat indépendant, le droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante et le strict respect du principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force.

Le Séminaire nous offre une nouvelle occasion de réaffirmer notre engagement solennel et notre détermination à fournir tout le soutien possible au peuple palestinien et à nous associer à la défense de sa noble cause. A cet égard, et conformément aux décisions pertinentes de l'Assemblée générale, chacun de nous a la responsabilité d'oeuvrer étroitement et de coopérer pleinement avec le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, afin que ce peuple puisse décider de son propre destin, conformément à ses vœux librement exprimés et à ses aspirations véritables. Car ce n'est qu'en agissant de concert et en appliquant intégralement les décisions pertinentes des Nations Unies que l'on pourra réparer enfin l'injustice dont le peuple palestinien est victime et qui n'a que trop duré.

Selon le Conseil pour la Namibie, tant que l'Afrique du Sud et Israël ne se seront pas pliés aux normes universellement reconnues par la communauté internationale, on devra continuer à les condamner systématiquement pour leur mépris de l'opinion mondiale. Le Conseil pour la Namibie estime que l'on peut et que l'on doit contraindre l'Afrique du Sud et Israël à respecter les résolutions pertinentes des Nations Unies sur les questions de Namibie et de Palestine. Il est fermement convaincu que la Charte des Nations Unies offre suffisamment de dispositions contraignantes à cet effet. Il est certain que les travaux de cet important séminaire contribueront notablement au règlement d'un problème qui n'a que trop duré.

DECLARATION DE S. EXC. M. ABDUL G. KOROMA (SIERRA LEONE), PRESIDENT
DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ETUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE
L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au nom du "Comité spécial des Vingt-quatre", le Comité spécial de la décolonisation, j'aimerais remercier le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'avoir organisé cet important séminaire sur les droits inaliénables du peuple palestinien.

C'est pour moi un honneur et un privilège de participer aux travaux de ce séminaire, tenu en République populaire de Chine. J'aimerais saisir cette occasion pour rendre tout spécialement hommage à S. Exc. M. le président Li Xiannian, éminent homme d'Etat sous la direction compétente duquel la Chine continue d'apporter vigoureusement son soutien aux millions de personnes qui luttent pour la dignité de l'homme, la liberté et la justice.

J'aimerais également dire au Gouvernement et au peuple chinois combien je leur sais gré de leur généreuse hospitalité et de l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservés depuis mon arrivée.

En décidant d'organiser ce séminaire régional sur les droits inaliénables du peuple palestinien, l'Assemblée générale a tenu compte non seulement de la profonde préoccupation que suscite au sein de la communauté internationale le sort du peuple palestinien, mais également du fait qu'il est de la plus haute importance d'apporter une solution juste au problème palestinien pour pouvoir régler de façon durable la question du Moyen-Orient. L'Assemblée générale réaffirme par là son

engagement à rétablir le peuple palestinien dans ses droits inaliénables et cherche à éclairer l'opinion publique internationale et à la mobiliser en faveur de la réalisation des objectifs que l'Organisation des Nations Unies s'est fixés en ce qui concerne la question de Palestine.

Nous-mêmes, au sein du Comité spécial, estimons qu'il est très important de mobiliser l'opinion internationale en faveur de la réalisation des objectifs des Nations Unies sur la question de l'autodétermination de tous les peuples sous domination étrangère et coloniale. L'opinion publique mondiale, nous en sommes profondément conscients, est une arme puissante dans la lutte contre l'injustice, l'oppression et la domination étrangère et coloniale. Je suis donc très heureux de m'associer aux travaux d'une assemblée aussi influente et représentative qu'est la nôtre aujourd'hui pour informer et mobiliser l'opinion internationale sur la question de Palestine.

Comme nous le savons, c'est une situation de crise qui persiste dans la région et qui risque de dégénérer en un conflit qui menacerait sérieusement la paix et la sécurité internationales. Il est donc hautement utile de rappeler les appels répétés de l'Assemblée générale en faveur de la réalisation rapide et intégrale des droits du peuple palestinien à l'autodétermination sans ingérence extérieure, à l'indépendance et à la souveraineté nationales, ainsi que de son droit à regagner ses foyers, dont on l'a chassé et à recouvrer les biens dont il a été spolié.

Que la question de Palestine soit l'un des problèmes les plus complexes, épineux et dangereux qu'ait encore à régler l'Organisation ne doit pas décourager la communauté internationale d'y apporter une solution juste. Au contraire, il faut réaffirmer de toute urgence notre engagement à réaliser l'objectif fixé dans nombre de résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

La situation demeure aujourd'hui extrêmement critique et explosive, alors que continuent de régner dans la région la confusion, la discorde et la violence. Il est donc plus important que jamais que nous nous engagions ici de nouveau à promouvoir un règlement réel et durable du conflit du Moyen-Orient. Toutefois, on ne parviendra à cet objectif qu'une fois résolu le problème central, c'est-à-dire la question de Palestine. Nous devons donc oeuvrer diligemment en ce sens, et chercher à réunir toutes les conditions de nature à assurer une paix juste et durable dans la région. Cela implique la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à établir un Etat indépendant, le droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante et le strict respect du principe de la non-acquisition de territoires par la force.

Outre la nécessité de rallier toujours plus de soutiens à la cause palestinienne et de la faire mieux connaître, il est grand temps d'agir de façon concertée pour que les alliés d'Israël le contraignent à se conformer aux résolutions pertinentes des Nations Unies et aux vœux de la communauté internationale sur la question de Palestine. Il faut faire comprendre à Israël qu'il ne peut plus méconnaître systématiquement les résolutions des Nations Unies et l'opinion publique internationale. Il faut avant tout l'obliger à respecter pleinement la résolution 181 (II) adoptée en 1947 par l'Assemblée générale, qui prévoit la création d'un Etat palestinien indépendant. Cela suppose que la

reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens est l'une des conditions indispensables à l'instauration d'une paix durable dans la région et que l'Organisation de libération de la Palestine doit prendre part aux négociations globales de paix.

Les événements qui se sont récemment produits au Moyen-Orient et les pertes humaines et matérielles qui s'accumulent dans les territoires arabes font ressortir la lourde responsabilité qui incombe à la communauté internationale de tout faire pour maintenir la paix et la sécurité dans la région. Ces événements ont démontré une nouvelle fois sans équivoque qu'on ne pourra parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit du Moyen-Orient sans résoudre la question du droit légitime des Palestiniens à une patrie. Les souffrances des habitants de la région n'ont que trop duré.

Le présent Séminaire se devait, conformément à son ordre du jour, de présenter des propositions de nature à contribuer réellement au règlement d'un des problèmes les plus critiques dont ait été saisie à ce jour la communauté internationale, à savoir la question de Palestine. Ayant examiné un grand nombre des questions essentielles touchant de près ou de loin le rétablissement des droits inaliénables et fondamentaux du peuple palestinien à une patrie, le Séminaire, j'en suis certain, sera à même de formuler de nouvelles mesures concrètes qui permettront de mieux faire comprendre à l'opinion internationale les divers aspects du problème palestinien, et partant de nous aider à apporter rapidement une solution au problème lui-même, qui est au coeur du conflit du Moyen-Orient.

Avant de conclure, j'aimerais rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour le travail considérable qu'il a réalisé sous la direction compétente et avisée de M. Sarré, ambassadeur du Sénégal.

J'ai l'espoir que le Séminaire permettra à l'Organisation de se rapprocher quelque peu de son but qui est de s'acquitter de ses obligations envers le peuple palestinien. Je vous adresse, monsieur le Président, ainsi qu'au Comité, mes meilleurs vœux de succès.

VIII. DECLARATIONS DE CLOTURE

DECLARATION DE S. EXC. M. QIAN QICHEN, VICE-MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Le Séminaire sur la question de Palestine touche à sa fin. Sous la présidence et la conduite de l'ambassadeur Sarré, président du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de hauts fonctionnaires du système des Nations Unies, des spécialistes, des universitaires, des représentants de gouvernements et d'organisations internationales distingués ont eu, au cours de ces derniers jours, des discussions sérieuses, approfondies et chaleureuses, dans un esprit de responsabilité, sur la question du rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et sur les moyens de parvenir à un règlement juste de la question de Palestine. Le Séminaire a invité tous les gouvernements, ainsi que l'opinion mondiale, à appuyer la juste lutte du peuple palestinien, à soutenir la participation, sous diverses formes, de l'Organisation de libération de la Palestine, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, au règlement de la question du Moyen-Orient, et à exiger qu'Israël renonce à sa politique d'agression et d'expansion et reconnaisse les droits nationaux du peuple palestinien. C'est là un témoignage incontestable de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple palestinien douloureusement éprouvé et sa préoccupation devant le conflit qui ensanglante le Moyen-Orient; c'est une marque importante d'encouragement et de soutien pour le peuple palestinien dans l'âpre lutte qu'il mène. Le rapport établi par le Séminaire, qui renfermera bien des points de vue et des propositions utiles présentés par les spécialistes, sera soumis à l'Organisation des Nations Unies. Cela permettra sans nul doute à la communauté internationale de mieux comprendre la juste cause du peuple palestinien et la gravité de la situation qui règne actuellement au Moyen-Orient, et d'y prêter une attention accrue. On peut dire que le Séminaire s'est montré à la hauteur de la mission qui lui a été confiée et a été un succès éclatant. Au nom du Gouvernement et du peuple chinois, j'aimerais féliciter chaleureusement les organisateurs du Séminaire et tous ceux qui y ont participé. La convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient a été l'un des sujets abordés au cours du Séminaire. Nombre de spécialistes et de représentants en ont souligné la nécessité et présenté diverses propositions utiles. On peut en déduire que la communauté internationale est de plus en plus favorable à la convocation d'une telle conférence en tant que moyen de régler pacifiquement la question du Moyen-Orient. Cela montre également que les pays et les peuples du Moyen-Orient et les autres pays et peuples du monde épris de paix aspirent vivement à un règlement rapide de la question de Palestine. Nous sommes favorables à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées au conflit du Moyen-Orient, en vue d'apporter une solution juste aux questions de Palestine et du Moyen-Orient. Compte tenu de propositions faites ces dernières années par de nombreux pays et des vues exprimées au cours de ce séminaire, nous estimons nécessaire de respecter les principes et objectifs suivants et d'y adhérer de façon à assurer le succès de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient :

1. La Conférence doit avoir pour tâche d'apporter une solution au problème du Moyen-Orient centrée sur la question de Palestine. A cet égard, les principes énoncés dans le Programme de Fès adopté par les pays arabes sont raisonnables et concrets et doivent constituer la base d'un règlement au Moyen-Orient;

/...

2. L'OLP, en tant que seul représentant légitime du peuple palestinien, a le droit de participer à la Conférence sur un pied d'égalité avec les autres parties;

3. Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies porte une responsabilité spéciale pour ce qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde; il devrait jouer un rôle constructif pour permettre la convocation de la Conférence et s'efforcer d'en assurer le succès.

J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer que la Chine s'associera aux efforts des pays intéressés afin que la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient puisse avoir lieu. Le Gouvernement et le peuple chinois y voient le meilleur moyen, avec les négociations pacifiques, de régler les questions de Palestine et du Moyen-Orient. Toutefois, tant qu'Israël s'obstinera à refuser de reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et de se retirer des territoires arabes, nous continuerons d'appuyer la juste lutte des pays arabes et du peuple palestinien jusqu'à la victoire. Nous sommes profondément convaincus qu'en dépit des méandres que pourra emprunter la voie menant à un règlement juste de la question de Palestine et à la réalisation de la paix au Moyen-Orient, la juste cause du peuple palestinien gagnera assurément un large soutien parmi tous les pays et les peuples épris de justice. On finira par trouver une solution juste et raisonnable à la question de Palestine si les pays arabes et le peuple palestinien continuent de prendre en considération tous les intérêts de leur grande cause nationale, de renforcer leur unité, de poursuivre leur lutte sous diverses formes et d'œuvrer avec les parties intéressées pour trouver des solutions et des moyens qui tiennent compte des réalités du Moyen-Orient et des intérêts de toutes les parties. On finira tôt ou tard par mettre un terme à l'interminable conflit du Moyen-Orient et à réaliser une paix durable dans la région.

DECLARATION DE M. SHAFIQ AL-HOUT, MEMBRE DU CONSEIL NATIONAL
PALESTINIEN ET CHEF DE LA DELEGATION DE L'ORGANISATION DE
LIBERATION DE LA PALESTINE

Puisque nous avons achevé avec succès les travaux du Séminaire, je tiens beaucoup, au nom de ma délégation, à vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à nos collègues du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, aux membres du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et à tous ceux qui ont permis l'organisation du Séminaire et en ont assuré le succès, nos sincères remerciements; j'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au peuple et au Gouvernement chinois. Je suis sûr que vous tous ici présents pensez comme moi, qu'une fois que nous aurons quitté cette magnifique capitale, nous garderons un souvenir impérissable de l'hospitalité et de la générosité du peuple chinois. Nous, Palestiniens et membres de l'Organisation de libération de la Palestine, avons toujours vivement apprécié la ferme position de la République populaire de Chine sur la question de Palestine. Notre peuple s'efforcera sans relâche de préserver et de maintenir les relations profondément amicales qu'il entretient avec le peuple chinois. Je prierais donc S. Exc. M. le Vice-Ministre des affaires étrangères de transmettre un message fraternel d'amitié au peuple de Chine; je me dois en outre de féliciter et de remercier tous ceux qui ont participé au Séminaire, et notamment les orateurs pour leur concours et la haute tenue de leurs interventions. Je suis sûr que leurs travaux et leurs contributions encourageront notre peuple et nos dirigeants à

/...

poursuivre la lutte pour le rétablissement de leurs droits nationaux et la création d'un Etat palestinien, ce qui permettra de mettre un terme à leur tragédie et de leur donner une chance de mener une vie normale à l'exemple des autres peuples du monde.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de faire quelques observations. Je me dois en effet, avant de conclure cette brève intervention, d'apporter quelques précisions sur un certain nombre de points. J'aimerais tout d'abord que chacun d'entre vous quitte le Séminaire avec la certitude que le peuple palestinien n'a rien contre les Juifs ni contre le judaïsme. C'est avec le mouvement sioniste et à l'Etat d'Israël que nous avons un différend. Si j'apporte ces précisions, c'est parce que j'ai entendu au cours du Séminaire quelques orateurs, certainement avec les meilleures intentions du monde, évoquer des conflits entre Juifs et Palestiniens; je me vois donc dans l'obligation de préciser que nous ne rejetons ni le judaïsme en tant que religion ni les Juifs en tant que peuple. Nous en voulons uniquement aux agresseurs israéliens qui ont occupé nos territoires, nous ont expulsés de nos terres et cherchent à dénier nos droits nationaux en Palestine. J'espère donc que les séminaires et autres réunions qui auront lieu à l'avenir s'en tiendront strictement à ce fait.

Permettez-moi d'aborder un autre point. J'ai noté la vive inquiétude de ceux qui ont évoqué des dissensions au sein de notre mouvement. Je suis certain que leurs préoccupations sont réelles. L'OLP connaît certes quelques difficultés. Il est naturel que des divergences apparaissent au sein des mouvements de libération nationale. Il me serait difficile de citer un mouvement de libération nationale qui ait pu éviter les troubles internes. Je voudrais cependant assurer tous les participants ici présents que les désaccords qui existent au sein de l'OLP n'ont pas touché les objectifs politiques communs fondamentaux auxquels nous aspirons tous. Pas un seul Palestinien ne conteste à l'OLP son rôle de seul représentant légitime du peuple palestinien. Tous reconnaissent sans réserve que l'OLP est leur seul représentant et doit le rester. Il n'existe par ailleurs aucun désaccord quant à nos intérêts politiques stratégiques, et tous les membres de l'OLP ainsi que tous ceux qui en sont solidaires s'accordent pour penser qu'il est très important, nécessaire et essentiel de poursuivre la lutte en vue d'apporter à la question de Palestine une solution politique qui soit basée sur les résolutions pertinentes des Nations Unies et conforme à nos aspirations nationales, c'est-à-dire à nos droits à l'autodétermination, au retour dans notre patrie et à la création de notre Etat national.

Je dirais pour conclure qu'une tâche très importante nous attend : lutter pour la convocation d'une conférence internationale. Je compte sur chacun d'entre vous pour envisager de mener sérieusement une campagne véritablement décisive en vue de convaincre toutes les parties concernées par la crise du Moyen-Orient et la question de Palestine de la nécessité de cette conférence, car c'est la seule possibilité selon nous d'aboutir à un règlement pacifique et de préserver notre région, notre peuple, ainsi que les Israéliens et l'univers entier de la guerre et de la destruction.

Permettez-moi encore, Monsieur le Président, de vous remercier ainsi que nos hôtes et tous ceux qui ont participé au Séminaire.

DECLARATION DE S. EXC. M. MASSAMBA SARRE, PRESIDENT DU COMITE
POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN

Avec l'adoption du rapport final du Séminaire, nous arrivons à la fin de nos délibérations. La semaine de travail intensif qui s'achève, non seulement a été extrêmement constructive, mais présente une importance considérable pour une cause à laquelle nous sommes tous dévoués : la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Les documents d'information qui ont été présentés par les parlementaires, les universitaires et autres personnalités influentes qui se sont réunis ici, les débats qu'ont suscités leurs exposés et l'intérêt général qui a été manifesté pour la question à l'examen peuvent être considérés comme une contribution majeure à la compréhension des problèmes en jeu parmi le grand public. Ainsi qu'il est dit dans le rapport et conformément à l'usage, des documents seront publiés en temps utile, de même que le rapport.

Je tiens à saisir cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance que le Comité attache à la convocation d'une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. Les vues qui ont été exprimées ici et l'intérêt que cette question a suscité montrent à l'évidence que l'on s'accorde à penser qu'une telle conférence, sous l'égide des Nations Unies, constituera un pas important vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient et vers un règlement du problème palestinien. Nous devons poursuivre nos efforts dans ce sens afin de faire en sorte que la conférence soit convoquée sans plus tarder. Nous espérons que ce message du Séminaire sera entendu et qu'il aidera à convaincre les gouvernements qui en doutent encore qu'une conférence de cette nature peut contribuer à l'instauration de la paix au Moyen-Orient.

Je suis sûr que nous sommes tous d'accord que ce séminaire a été extrêmement fructueux. Ce succès, j'en suis convaincu, est dû dans une grande mesure à l'excellente qualité des documents présentés par les participants aux tables rondes et aux débats qu'ils ont suscités. Les participants méritent toute notre gratitude car ils ont accompli un travail difficile et consciencieux qui se révélera très précieux pour la cause du peuple palestinien.

Nous tenons également à remercier tout particulièrement le Gouvernement de la République populaire de Chine pour la coopération et l'assistance généreuse qu'il nous a offertes avant et pendant le Séminaire. Sa participation active illustre le vif intérêt que le Gouvernement et le peuple chinois portent à la question de Palestine. En particulier, nous exprimons notre reconnaissance à S. Exc. M. Qian Qichen, vice-ministre des affaires étrangères, et à S. Exc. M. Zhou Gue, ministre adjoint des affaires étrangères de la République populaire de Chine, qui ont bien voulu participer à nos travaux. Leur présence et l'appui que nous avons reçu de leur gouvernement ont confirmé clairement que la Chine appuyait résolument la juste cause palestinienne.

Avant de conclure, je voudrais exprimer mes remerciements à tout le personnel des services d'appui, qui a contribué à assurer le succès du Séminaire : interprètes, traducteurs, secrétaires, fonctionnaires des conférences, fonctionnaires du Ministère chinois des affaires étrangères, le fonctionnaire

d'administration et des finances et l'attaché de presse, ainsi que les fonctionnaires de la Division des droits des Palestiniens qui n'ont pas ménagé leur peine pour nous faciliter la tâche. Ils méritent toute notre gratitude.

Nous allons bientôt regagner nos lieux de résidence respectifs. Avant de nous séparer, je tiens à vous remercier encore une fois et à exprimer l'espoir que nous quitterons Beijing résolus à oeuvrer avec encore plus d'énergie à la recherche d'une solution au problème extrêmement complexe de la Palestine. Je vous souhaite à tous un bon voyage.

Je vous remercie et prononce la clôture du Séminaire.

IX. LISTE DES PARTICIPANTS ET DES OBSERVATEURS

Délégation du Comité pour l'exercice des
droits inaliénables du peuple palestinien

S. Exc. M. Massamba Sarré (Sénégal), président
S. Exc. M. Victor J. Gauci (Malte), rapporteur
S. Exc. M. Zain Azraai (Malaisie), membre
M. Mohamed Lessir (Tunisie), membre
M. Zehdi Terzi (Organisation de libération de la Palestine), observateur

Orateurs

M. Ibrahim Abu-Lughod (Palestinien)
M. Houssam Al-Khatib (République arabe syrienne)
M. Yilmaz Altug (Turquie)
M. Phan Anh (Viet Nam)
M. Eduardo Faleiro (Inde)
M. Konstantin Gueivandov (URSS)
Pr Hardi (Indonésie)
M. Michiyuki Isuruki (Japon)
M. Liu Jing (Chine)
M. Ron MacIntyre (Nouvelle-Zélande)
Sénateur Gordon McIntosh (Australie)
M. Malik Meherban (Pakistan)
M. Tajol Rosli Mohammed Ghazali (Malaisie)
M. Xu Shannan (Chine)
M. Yu Chongian (Chine)
M. Zhenj Weizhi (Chine)

Etats Membres

AFGHANISTAN	- M. Mohammed Naim, deuxième secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires à Beijing
ALBANIE	- S. Exc. M. Dhimitër Stamo, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine - M. Solniz Celmeter, ambassade à Beijing
ALGERIE	- M. Bachir Chourief, premier conseiller d'ambassade à Beijing
BANGLADESH	- M. Al A. H. Mahmood, ministre, ambassade à Beijing
BULGARIE	- M. Gueorgui Peytchinov, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing

- CHINE
- M. Zhu Yinglu, directeur du Département des affaires pour l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord
 - M. Xu Zhaochun, directeur adjoint du Département des organisations et des conférences internationales
 - M. Wang Shijie, chef adjoint de division au Département des affaires pour l'Asie occidentale et l'Afrique du Nord
- COLOMBIE
- M. Enrique Posada, ministre conseiller, ambassade à Beijing
 - M. Manuel Guillermo Camacho Melo, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing
- CUBA
- M. Julio Franciso López, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- EGYPTE
- S. Exc. M. Ahmed Abdel Wahab Selim, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
 - M. Farouk M. El-Hawary, conseiller d'ambassade à Beijing
- ETHIOPIE
- M. Abebe Zewige, deuxième secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires à Beijing
- HONGRIE
- M. Jolsvai Sandor, conseiller d'ambassade à Beijing
 - M. Blaumann Ferenc, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
 - M. Krasznai Marton, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing
- IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'
- M. Mahmood Taghavy, ministre conseiller, ambassade à Beijing
- IRAQ
- M. Asaad Ghotani, ministre plénipotentiaire, Ministère des affaires étrangères, Bagdad
 - Mme Soha Al-Turaihi, ministre conseillère des affaires étrangères, Bagdad
- JORDANIE
- S. Exc. Kemal Al Homoud, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
 - M. Fakhri Matalgah, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing
 - M. Ahmed Jaradat, attaché d'ambassade à Beijing
- KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE
- S. Exc. M. Chan Youran, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine

- KOWEIT - S. Exc. M. Abdulhadi Hadji Al-Mahmeed, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- MALAISIE - S. Exc. M. Data J. A. Kamil, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. A. W. Omardin, ministre conseiller, ambassade à Beijing
- MALDIVES - S. Exc. M. Ahmed Saleem, sous-secrétaire au Ministère des affaires étrangères
- MALTE - M. Clifford Borg-Marks, premier secrétaire d'ambassade, chargé d'affaires à Beijing
- MAROC - M. Hammadi El-Morabit, secrétaire d'ambassade à Beijing
- MAURITANIE - S. Exc. M. Diagona Youssouf, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. Dian Amadou Mamadou, deuxième conseiller d'ambassade à Beijing
- MONGOLIE - M. Orso Burenjargal, chef par intérim de département au Ministère des affaires étrangères
- NEPAL - M. Sundar Nath Bhattarai, ministre, ambassade à Beijing
- NIGERIA - S. Exc. M. Adeuga Adekuoye, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. Ahmed Mohammed, ministre conseiller à l'ambassade à Beijing
- M. A. K. Oladele, deuxième secrétaire d'ambassade à Beijing
- PAKISTAN - M. Habib-ur-Rehman, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- PHILIPPINES - M. Armando M. Del Mundo, attaché d'ambassade à Beijing
- POLOGNE - M. Herbert Kusnierz, conseiller d'ambassade à Beijing
- M. Stanislaw Sikorski, ambassade à Beijing
- REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE - S. Exc. M. Zakaria Shuraiki, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
ALLEMANDE

- M. Walter Schroeder, conseiller d'ambassade à Beijing
- M. Eberhard Eller, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- M. Karl Siegert, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
POPULAIRE LAO

- M. Atsadong Sithivongxay, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing

ROUMANIE

- M. Nicolae Ionescu, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

SENEGAL

- M. Bathiam Fall, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

SIERRA LEONE

- S. Exc. M. Caleb Aubee, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine

SOMALIE

- M. Ahmed Osman, conseiller d'ambassade à Beijing

SOUDAN

- S. Exc. M. Mattar, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. Maroa, conseiller d'ambassade à Beijing

SRI LANKA

- S. Exc. M. K. N. Samarasinghe, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. A. Weerapura, attaché d'ambassade à Beijing

TCHECOSLOVAQUIE

- M. Miroslav Mojzita, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

THAÏLANDE

- M. Dej Khiao-Narong, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

TUNISIE

- M. Mohamed Fendri, conseiller d'ambassade à Beijing

UNION DES REPUBLIQUES
SOCIALISTES SOVIETIQUES

- M. Alexandre Ivanov-Galitsine, ministre conseiller, Ministère des affaires étrangères
- M. Evgeniy Bazshanov, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- M. Vladimir Kosarik, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

VIET NAM

- M. Nguyen Nhu Hai, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

- YEMEN - S. Exc. M. Hussein Abdul Kholet Al-Galal, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- YEMEN DEMOCRATIQUE - M. Mohamed Bin Mohamed Aklan, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- ZAMBIE - M. T. Singongi, premier secrétaire d'ambassade à Beijing

Organes de l'Organisation des Nations Unies

- Comité spécial contre l'apartheid - Mme Savitri Kunadi, conseiller à la Mission permanente de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Conseil pour la Namibie - M. Qazi Shaukat Fareed, ministre, Représentant permanent adjoint du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Nihat Akyol, conseiller, Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies
- Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux - S. Exc. M. Abdul G. Koroma, président du Comité spécial et représentant permanent de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies

Organismes des Nations Unies

- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés - M. Christopher Jenks Carpenter, chargé de mission

Institutions spécialisées

- Organisation internationale du Travail - S. Exc. M. Ian Chambers, représentant
- M. Zhong Jia-Mao, représentant adjoint
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture - S. Exc. M. Hans Leo Teller, représentant

Organisations intergouvernementales

- Organisation de la Conférence islamique - M. Nabil Maarouf, directeur du Département de Jérusalem et de la Palestine

Mouvements de libération
nationale

Organisation de libération
de la Palestine

- M. Shafiq Al-Hout, membre du Conseil national palestinien et représentant de
- S. Exc. M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine et commandant en chef des forces de la révolution palestinienne

Etats non membres représentés
par des observateurs

République populaire
démocratique de Corée

- S. Exc. M. Sin In Ha, ambassadeur auprès de la République populaire de Chine
- M. Kim Chang Guk, premier secrétaire d'ambassade à Beijing
- M. Song Byong Hun, troisième secrétaire d'ambassade à Beijing

République de Corée

- M. See Young Lee, conseiller, observateur permanent à la Mission auprès de l'Organisation des Nations Unies
- M. Jung Ho Keum, ministre des affaires étrangères

Autres participants

Pr Yuzo Itagaki, assistant spécial
de M. Michiyuki Isurugi, membre
de la Chambre des conseillers et
vice-président de la Ligue
parlementaire pour l'amitié
nippon-palestinienne

Représentants des médias

Radio Beijing

- M. Chang Yunmou
- M. Liu Renshan
- M. Tao Zicheng
- M. Wang Zijun

Beijing Review

- M. Xue Chao
- M. Zhou Qing Chang

Qingnian Bao

- M. Peng Po
- M. Zhang Han

Télévision centrale chinoise	- M. Duan Yanzhao
	- M. Li Junying
	- M. Wang Liansheng
	- M. Xiao Wuming
	- M. Zhang Han
	- M. Zhang Jingbang
	- M. Zhang Ning
Zhonguo Ribao	- M. Wang Gangyi
Daily News	- M. Kato Chihiro
Renmin Ribao	- M. Li Hong
Radiodiffusion centrale	- M. Lo Guanxing
Japan Jijipress de Beijing	- M. Murayama Yoshihisa
Agence de presse "Xinhua"	- M. Fan Songjiu
	- M. Shuangyin
	- M. Hao Xiaoming
	- M. Liu Yu
	- M. Lu Shaoming
	- M. Mei Zhenming
	- M. Wang Lianzhi
Reuters	- M. Roger Crabb
	- M. Anthony Barker
